



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 15 MARS 1884.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Les avis, documents ou annonces reçus après midi le jeudi de chaque semaine, ne seront pas publiés dans la *Gazette Officielle* du samedi suivant, mais dans le numéro subséquent.

2647

Nominations.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 28 février dernier, (1884), de nommer le Révd. M. Ferdinand Coderre, prêtre, syndic dissident pour la municipalité scolaire de Sainte-Suzanne de Stanhope, (Barnston), dans le comté de Stanstead. 785

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 28 février dernier, (1884), de nommer Charles M. Thomas, écuyer, et le Dr. John W. McDuffee, membres du bureau d'examineurs de "Stanstead," dans le comté de Stanstead; et le Révd. M. Pérusse et James Tuzo, écuyer, membres du bureau d'examineurs de Gaspé. 745

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 15th MARCH, 1884.

GOVERNMENT NOTICES.

Notices, documents or advertisements received after twelve o'clock on the Thursday of each week, will not be published in the *Official Gazette* of the Saturday following, but will appear in the next subsequent number. 2648

Appointments.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by an order in council, dated 28th February last, (1884), to appoint the Revd. M. Ferdinand Coderre, priest, dissentient trustee for the school municipality of Sainte Suzanne de Stanhope, (Barnston), in the county of Stanstead. 786

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by an order in council, dated 28th February last, (1884), to appoint Charles M. Thomas, esquire, and Dr. John W. McDuffee, members of the board of examiners for "Stanstead"; in the county of Stanstead; and the Rev. Mr. Pérusse and James Tuzo, esquire, members of the board of examiners for Gaspé. 746

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 28 février dernier (1884), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Bonaventure, Saint-Alexis de Métépédia.—M. Joseph Blaquière, en remplacement de M. Siméon Dorion, et M. André Arsenault, en remplacement de M. Isaac Gallant.

Comté de Chicoutimi, Sainte-Anne.—Le Révd. M. David Roussel et M. Pie Bergeron, aucune élection n'ayant été faite en juillet dernier.

Comté d'Ottawa, Saint-Rémi d'Amherst.—M. Charles Desormeau, en remplacement de M. Stanislas Desormeau, qui a quitté définitivement la municipalité.

Comté de Saguenay, Sault-au-Cochon.—MM. Louis Harper, Thomas Savard, William Lavoie, Charles Ouellet et Zéphirin Deschesnes.

Comté de Saint-Hyacinthe, Saint-Barnabé.—M. Cléophas Lussier, en remplacement de M. Ludger Phaneuf, décédé, aucune élection n'ayant été faite dans le mois qui a suivi le décès.

Comté de Témiscouata, Saint-Cyprien.—Jacques Morin, écuyer, en remplacement de M. Jean Ouellette, qui a quitté définitivement la municipalité.

Syndics d'écoles.

Comté de Shefford, Roxton Falls.—MM. John Wood et C. C. Vansanford. 757

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 3 de mars courant (1884), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Drummond, Saint-Pierre de Durham.—M. Léon Raiches, en remplacement du Révd. M. Henri Alexandre.

Comté de Gaspé, Petite Vallée.—MM. Napoléon St. Pierre, Auguste Côté, Narcisse LeBreu, Marcel Coulombe et François Desjardins. 761

Proclamation.

Canada, }
Province de } THÉODORE ROBITAILLE.
Québec. }
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

▲ Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUATRIÈME jour du mois de MARS courant,

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au quatrième jour du mois de mars courant.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de MARS courant, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec, le dit QUATRIÈME jour de MARS courant, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by an Order in Council, dated the 28th February last, (1884), to make the following appointments, to wit :

School commissioners.

County of Bonaventure, Saint Alexis de Métépédia.—Mr. Joseph Blaquière, instead of Mr. Siméon Dorion, and Mr. André Arsenault, instead of Mr. Isaac Gallant.

County of Chicoutimi, Sainte Anne.—The Revd. Mr. David Roussel and Mr. Pie Bergeron, no election having been made in July last.

County of Ottawa, Saint Rémi d'Amherst.—Mr. Charles Desormeau, instead of Mr. Stanislas Desormeau, who has definitely left the municipality.

County of Saguenay, Sault-au Cochon.—Messrs. Louis Harper, Thomas, Savard, William Lavoie, Charles Ouellet and Zéphirin Deschesnes.

County of Saint Hyacinthe, Saint Barnabé.—Mr. Cléophas Lussier, instead of Mr. Ludger Phaneuf, deceased, no election having been made within the month which followed the decease.

County of Temiscouata, Saint Cyprien.—Jacques Morin, esquire, instead of Mr. Jean Ouellette, who has definitely left the municipality.

School trustees.

County of Shefford, Roxton Falls.—Messrs. John Wood and C. C. Vansanford. 758

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by an order in council, dated 3rd March instant, (1884), to make the following appointments, to wit :

School commissioners.

County of Drummond, Saint-Pierre de Durham.—Mr. Léon Raiches, instead of Rev. Mr. Henri Alexandre.

County of Gaspé, Petite Vallée.—Messrs. Napoléon St. Pierre, Auguste Côté, Narcisse LeBreu, Marcel Coulombe and François Desjardins. 762

Proclamation.

Canada, }
Province of } THEODORE ROBITAILLE.
Québec. }
[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Québec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Québec, on the FOURTH day of the month of MARCH instant, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING :

A PROCLAMATION

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Québec, stands prorogued to the fourth day of the month of March instant.

NEVERTHELESS, for certain causes and considerations, We have thought fit further to prorogue the same to THURSDAY, the TWENTY SEVENTH day of the month of MARCH instant, so that neither you nor any of you, on the said FOURTH day of MARCH instant, at Our City of Québec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you, and all others in this behalf interested, shall on THURSDAY, the

soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de MARS courant, pour la DEPECHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI. Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, l'otro Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THEODORE ROBILAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite province de Québec, membre de notre conseil privé pour le Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce TROISIEME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

679

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 février dernier, d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Bowman et Denholm," dans le comté d'Ottawa, les lots suivant, savoir :

Canton de Denholm. 8e rang, les lots depuis seize jusqu'à trente-neuf inclusivement.
 " " 7e rang, les lots depuis seize jusqu'à trente-neuf inclusivement.
 " " Rang A, les lots depuis seize jusqu'à quarante-huit inclusivement.
 " " Rang B, les lots depuis seize jusqu'à quarante-huit inclusivement.
 Canton de Bowman. 7e rang, les lots B, C et A, et les lots depuis un jusqu'à huit inclusivement.
 " " 6e rang, les lots depuis un jusqu'à huit inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 février dernier, (1884), d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Portland Ouest," dans le comté d'Ottawa, les lots suivants, savoir :

Lots 1 à 22 inclusivement, dans les rangs 1, 2, 3, 4.
 " 7 à 26 " " " 5.
 " 7 à 24 " " " 6.
 " 7 à 32 " " " 7.
 " 7 à 29 " " " 8.
 " 7 à 27 " " " 9.
 " 7 à 26 " " " 10.

de la municipalité de Portland, comté d'Ottawa.

747

TWENTY SEVENTH day of the month of MARCH instant, at Our said city of Quebec, personally you be and appear for the DISPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God, be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable THEODORE ROBILAILLE, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec, member of Our Privy Council for Canada.

At Our Government House, in Our City of Quebec in Our said Province of Quebec, this THIRD day of MARCH, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and eighty four, and in the forty seventh year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
Québec.

680

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by an order in council, dated the 28th February last, to erect into a school municipality under the name of "Bowman and Denholm," in the county of Ottawa, the following lots, to wit:

Township of Denholm. 8th range, lots from sixteen to thirty nine inclusive.
 " " 7th range, lots from sixteen to thirty nine inclusive.
 " " Range A, lots from sixteen to forty eight inclusive.
 " " Range B, lots from sixteen to forty eight inclusive.
 Township of Bowman. 7th range, lots B. C. and A., and lots from one to eight inclusive.
 " " 6th range, lots from one to eight inclusive.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by an order in council, dated the 28th February last, (1884), to erect into a school municipality, under the name of "Portland West," in the county of Ottawa, the following lots, to wit:

Lots 1 to 22 inclusive, in ranges 1, 2, 3, 4.
 " 7 to 26 " " " 5.
 " 7 to 24 " " " 6.
 " 7 to 32 " " " 7.
 " 7 to 29 " " " 8.
 " 7 to 27 " " " 9.
 " 7 to 26 " " " 10.

of the municipality of Portland, county of Ottawa;

748

PROVINCE DE QUEBEC.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Québec, 13 mars 1884.

Avis est donné que conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de la Province de Québec, 32 Victoria, chapitre 17, un certificat d'école d'industrie a été octroyé aux Dames Religieuses de l'Asile du Bon Pasteur de Québec.

809

J. BLANCHET,
Secrétaire.

PROVINCE DE QUEBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, que, 60 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :
Adj. 5112.

*Bouchette.*Lot 50, dans le 2^{me} rang, à Xavier Guertin.*Wolfestown.*½ N. E. du lot 26, dans le 1^{er} rang, à Joseph Brochu.E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne.

Québec, 10 mars 1884.

751

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection, annexion ou délimitation de municipalité scolaire, en vertu de la 5^e sec., 41 Vic., ch. 6.

De changer les limites de la municipalité du Sacré Cœur de Marie de Thetford, comté de Mégantic, érigée par ordre en conseil le 22 juillet 1871, de manière à y comprendre les limites suivantes, savoir : lots de un à vingt inclusivement, dans les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième rangs de Thetford, comté de Mégantic, et les lots de dix-sept à vingt-huit inclusivement, dans le onzième rang de Broughton, comté de Beauce.

763

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 1^{er} mars 1884.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par Joseph Bolduc, écr., notaire, de Saint Victor de Tring, district de Beauce, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Olivier Ludger Papin, en son vivant, notaire, de la dite paroisse de Saint Victor de Tring, en vertu des dispositions de l'acte 46 Vict., ch. 32.

673 2

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Québec, 22 février 1884.

Avis est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par Alexandre Gauvreau, écuyer, notaire, de la cité de Québec, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoires et index de feu Edouard Glackmeyer et de feu Samuel Isidore Glackmeyer, en leur vivant, notaires publics, de la dite cité de Québec, en vertu des dispositions de l'Acte 46 Victoria, chapitre 32.

623 3

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

PROVINCE OF QUEBEC.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 13th March, 1884.

Notice is given that in conformity with the provisions of the act of the Legislature of the Province of Quebec, 32 Victoria, chapter 17, an industrial school certificate has been granted to the Reverend Ladies of the Asylum of the Good Shepherd of Quebec.

810

J. BLANCHET,
Secretary

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Adj. 5112.

Bouchette.

Lot 50, in 2nd range, to Xavier Guertin.

Wolfestown.

N. E. ½ lot 26, in 1st range, to Joseph Brochu.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.Department of Crown Lands,
Quebec, 10th March, 1884.

752

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of application to erect, &c., school municipalities in virtue of the 5th section, 41st Vict., ch. 6.

To change the limits of the municipality of Sacré Cœur de Marie de Thetford, county of Mégantic, erected by order in council 22nd July 1871, so as to include the following limits viz lots one to twenty inclusive in the fifth, sixth, seventh, eighth, ninth, tenth, eleventh and twelfth ranges of Thetford, county of Mégantic and lots seventeen to twenty eight inclusive, in the eleventh range of Broughton, county of Beauce.

764

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 1st March, 1884.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor by Joseph Bolduc, esquire, notary, of Saint Victor de Tring, district of Beauce, praying thereby that the minutes, repertory and index of the late Olivier Ludger Papin, in his lifetime, notary, of the said parish of Saint Victor de Tring, be transferred to him, in virtue of the provisions of the Act 46 Victoria, chap. 32.

674

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secretary.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 22nd February, 1884.

Notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor by Alexandre Gauvreau, esquire, notary, of the city of Quebec, praying thereby that the minutes, repertory and index of the late Edouard Glackmeyer and of the late Samuel Isidore Glackmeyer, in their lifetime, notaries, of the said city of Quebec, be transferred to him, under the provisions of the Act 46 Victoria, chapter 32.

623

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, que, 60 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Massé.

(3e rang.)

Lots Nos. 1 et 2, à Pierre Lévesque.
 ¼ N. E. du lot No. 6, à Jos. Faucher.
 Lot No. 7, à Jos. Faucher.
 Lot No. 9, à Achille Pinel.

(4e rang.)

Lot No. 6, à Siméon Deschamplain.

Canton Macpèd.

(1er rang.)

¼ S. O. du lot No. 24, à Jos. Paquet.

Canton Neigette.

(7e rang.)

Lot No. 40, à Vital Lauzon.

Canton Shenley-Sud.

(5e rang.)

Lot No. 33, à Zoël Boisvert.

E. E. TACHE,
 Assistant Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
 Québec, 6 mars 1884.

733 2

CHAMBRES LEGISLATIVES.

Toute demande de bills privés qui sont proprement du ressort de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," clause 53, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal éclusé, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social ; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le ré-arpenage d'aucun township, ligne ou concession ; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus ; ou se rapportant à une classe particulière de société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur — exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clô-

| PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Massé.

(3rd range.)

Lots Nos. 1 and 2, to Pierre Lévesque.
 N. E. ¼ of lot No. 6, to Jos. Faucher.
 Lot No. 7, to Jos. Faucher.
 Lot No. 9, to Achille Pinel.

(4th range.)

Lot No. 6, to Siméon Deschamplain.

Township Macpèd.

(1st range.)

S. W. ¼ of lot No. 24, to Jos. Paquet.

Township Neigette.

(7th range.)

Lot No. 40, to Vital Lauzon.

Township Shenley South.

(5th range.)

Lot No. 33, to Zoël Boisvert.

E. E. TACHE,
 Assist. Commissioner.

Department of Crown Lands,
 Québec, 6th March, 1884.

734

LEGISLATIVE CHAMBERS.

All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line ; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work : the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one newspaper in the english, and in one newspaper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published thereon, then (in both languages) in the *Official Gazette* and in a paper published in an adjoining district

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preced

ture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culees ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou tournant ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
G. C. L.
L. DELORME,
Greffier A. L.

69

Demandes au Parlement.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant une compagnie pour manufacturer des instruments électriques, machines, etc., et la lumière électrique, sous le nom de "The Royal Electric Company."

J. C. HATTON,
Solliciteur des requérants.
Montréal, 11 mars 1884. 807

AVIS.

Les commissaires d'école pour la municipalité de la ville d'Hochelaga, donnent avis par les présentes, qu'ils s'adresseront à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un bill privé, aux fins suivantes :

Premièrement.—De faire disparaître tout doute sur l'existence légale de la dite corporation et sur l'étendue du territoire, sur lequel elle a juridiction depuis l'annexion de partie de la ville d'Hochelaga, à la cité de Montréal, pour les fins municipales.

Deuxièmement.—De changer le nom de la dite corporation en celui de "Les Commissaires d'école d'Hochelaga," et de la reconnaître comme corporation distincte des commissaires d'école de Montréal, sujette aux dispositions des lois sur l'instruction publique en cette province et autres fins.

PREFONTAINE & LAFONTAINE,
Procureurs des Requérants.
Hochelaga, 1er mars 1884. 789

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE JONCTION DU LAC CHAMPLAIN ET DU ST.-LAURENT.

Avis public est par le présent donné que la compagnie du chemin de fer de jonction du Lac Champlain et du Saint-Laurent, s'adressera à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un amendement à sa charte, de manière à lui permettre de se joindre et de s'amalgamer à autre ligne, ou de continuer aucune ligne de chemin de fer sur le côté sud du fleuve Saint-Laurent, conduisant à la ville de Lévis, passant auprès ou dans les environs d'icelle, ou de continuer sa présente ligne de manière à la terminer dans la ville de Lévis ou près d'icelle, pourvu que la dite continuation et ses embranchements au nord de Saint-Guillaume, soit dans les limites des comtés de Yamaska, Nicolet, Lotbinière et Lévis, et pour obtenir une extension de temps pour la complétion du dit chemin de fer

JAS. O'HALLORAN,
Solliciteur des Requérants.
Montréal, 5 mars 1884. 731

ing session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
G. C. L.
L. DELORME,
Clerk L. A.

70

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, during its next session, for an act to incorporate a company to carry on the business of manufacturing electrical instruments, machinery, &c., and electric lighting under the name of "The Royal Electric Company."

J. C. HATTON,
Solicitor for applicants.
Montreal, 11th March, 1884. 808

NOTICE.

Public notice is hereby given that the school commissioners for the municipality of the town of Hochelaga, will apply to Provincial Legislature of Quebec, at its next sitting, for the passing of a private bill for the following purposes, viz :

Firstly.—In order to do away with all doubts that may exist as regards the legal existence of said corporation and upon the territory, over which said corporation has jurisdiction, since the annexation of part of the town of Hochelaga.

Secondly.—In order to change the name of said corporation and to call it: "The school commissioners of Hochelaga," and to recognize it as a distinct corporation from the corporation of the school commissioners of Montreal, the whole subject to the dispositions of the law on public instruction in this province and for other purposes.

PREFONTAINE & LAFONTAINE,
Attorneys for Petitioners.
Hochelaga, 1st March, 1884. 790

LAKE CHAMPLAIN AND ST.-LA WRENCE JUNCTION RAILWAY.

Notice is hereby given that the Lake Champlain and Saint Lawrence Junction Railway company, will apply to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an amendment to their charter, so as to enable them to join, amalgamate with, or continue any railway on the south shore of the river Saint Lawrence, leading to, passing by, or in the neighborhood of the town of Lévis, or to continue their present line so as to terminate the same at or near the town of Lévis, provided said continuation and its connections to the north of Saint Guillaume, keep within the limits of the counties of Yamaska, Nicolet, Lotbinière and Lévis, and to extend the time for the completion of said railway.

JAS. O'HALLORAN,
Solicitor for Applicants.
Montreal, 5th March, 1884. 732 2

AVIS PUBLIC.

Une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, par la University Lying in Hospital, afin de changer son nom en celui de University Maternity Hospital.

L. RUGGLES CHURCH,
Solliciteur des Requérants.

Montréal, 4 mars 1884. 717 2

La compagnie de chemin de fer de Leeds et des cantons de l'Est, s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'amender son acte d'incorporation, pour obtenir le pouvoir de prolonger sa ligne et pour d'autres fins.

715 2

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la corporation du village de Saint-Jean-Baptiste, pour obtenir son érection comme ville, sous le nom de "Ville de Saint-Jean-Baptiste," et d'autres pouvoirs se rattachant à la dite érection par un bill à cet effet.

P. TERRAULT,
Sec.-Trés.

Village Saint-Jean-Baptiste, 3 mars 1884. 681 2

Avis est par le présent donné que le soussigné s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'annexer pour les fins électorales, municipales, scolaires, judiciaires et d'enregistrement, la partie de la paroisse de Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, qui a été annexée pour toutes les fins civiles en conformité des dispositions du chapitre dix-huit des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, par proclamation de son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en date du onze janvier mil huit cent quatre-vingt-deux.

F. X. BRODEUR.

Saint-Jean-Baptiste, 1er février 1884. 509 5

AVIS.

À la prochaine session de la législature de cette Province, David Lamontagne, de la paroisse de Sainte-Marie (Beauce), qui est maintenant propriétaire du pont sur lequel il a été permis de prélever des taux de péage par l'acte de cette Province, 44-45 Vict. chap. 89, demandera certains amendements au dit acte pour expliquer et mieux définir ses privilèges, pour faire substituer son nom à celui de François Gosselin comme propriétaire et pour d'autres fins.

AMYOT & PELLETIER,

Procureurs du dit Lamontagne.

Québec, 14 février 1884. 555 5

Montréal, 11 février 1884.

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, de la part de "la Compagnie de Filature Sainte-Anne, Hochelaga," aux fins d'obtenir un acte pour légaliser les débentures émises par la dite compagnie.

485 5

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que la corporation de cette ville, entend s'adresser à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir divers amendements à la charte de la ville, pour permettre de charger intérêts sur taxes, pour changer certaines dispositions qui ont pour objet de favoriser l'établissement de manufactures, et pour d'autres fins.

JOHN GEO. CREBASSA, JNR.,
Secrétaire-Trésorier.

Hotel de Ville,
Sorel, 8 janvier, 1884. 501 5

PUBLIC NOTICE.

Application will be made at the next session, of the Quebec Legislature, by the University Lying in Hospital, to change its name to that of the University Maternity Hospital.

L. RUGGLES CHURCH,
Solicitor for Applicants.

Montreal, 4th March, 1884. 718

The Leeds and Eastern township railway company, will apply at the next session of the Legislature of Quebec, for an act to amend its act of incorporation, to permit it to extend its line and for other purposes

716

Notice is hereby given that an application will be made at the next session of the provincial legislature of Quebec, by the corporation of the village of Saint-Jean-Baptiste, asking to be erected as a town under the name of the "Town of Saint Jean Baptiste," with other powers concerning said erection by an act to that effect.

P. TERRAULT,
Sec. Treas.

Village of Saint Jean Baptiste, 3rd March, 1884. 682

Notice is hereby given that the undersigned will make application to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to annex for electoral, municipal, scholars, judicial and registration purposes, the part of the parish of Saint Damase, in the county of Saint Hyacinthe, which has been annexed for all civil purposes, agreeably to the provisions of the eighteenth chapter of the consolidated Statutes of Lower Canada, to the parish of Saint Jean Baptiste of Rouville, in the county of Rouville, by a proclamation of his Honor the Lieutenant Governor of the Province of Quebec, dated the eleventh day of January, one thousand eight hundred and eighty two.

F. X. BRODEUR.

Saint Jean Baptiste, 1st February, 1884. 510

NOTICE.

At the next session of the legislature of this Province, David Lamontagne, of the parish of Sainte Marie (Beauce), who is now proprietor of the bridge upon which leave was granted to levy tolls, by the act of this Province, 44-45 Vict. chap. 89, will pray for certain amendments to the said act to explain and better define his privileges, to substitute his name for that of François Gosselin as proprietor and for other purposes.

AMYOT & PELLETIER,

Attorneys for said Lamontagne.

Quebec, 14th February, 1884. 556

Montreal, 11th February, 1884.

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, by the "Spinning Factory Company of Sainte Anne, Hochelaga," *La Compagnie de Filature Sainte Anne, Hochelaga*, to obtain an act to legalize the debentures issued by the said Company.

486

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Provincial Legislature of Quebec, by the corporation of the town of Sorel, for amendments to its incorporating act, for authorizing the charge of interest on assessments, for altering certain provisions enacted for inducing the establishment of manufactories, and for other purposes.

By order of the Town Council,
JOHN GEO. CREBASSA, JNR.,
Secretary Treasurer.

Town Hall,
Sorel, 8th January, 1884. 502

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, demandant l'érection en municipalité rurale et distincte de certaines parties des townships de Shefford et Roxton, en le comté de Shefford, actuellement érigées en paroisse canonique sous le nom de "Paroisse de Saint-Joachim de Shefford."

J. A. SIMARD,

Procureur des requérants.

Waterloo, P. Q., 9 février 1884.

525 5

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Young Mens Christian Association" de la cité de Sherbrooke."

529 4

AVIS

Est donné par les présentes que les habitants franc tenanciers de la paroisse de Sainte-Emmèlie de l'Energie, telle qu'érigée canoniquement, dans les comté et district de Joliette, s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, pour obtenir un acte érigeant civilement la dite paroisse, et aussi pour la constituer en municipalité pour toutes fins civiles, municipales, scolaires, etc.

Joliette, 10 février 1884.

577 4

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de cette province, une demande sera faite pour un acte pour détacher le territoire "à l'ouest par la ligne de séparation entre la seigneurie du Mont-Louis et le township Duchesnay, courant vers le sud jusqu'à la ligne du comté de Bonaventure, au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la ligne de séparation entre le township Derone et la seigneurie de la Grande Vallée, et au sud par le comté de Bonaventure," de la municipalité de Sainte-Anne des Monts, et l'ériger en municipalité séparée, avec pouvoirs de conseil local et de comté, sous le nom de municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis.

DROUIN & FLYNN,

Solliciteurs des Requérants.

Québec, 28 février 1884.

659 3

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'un Bill sera présenté en Chambre durant la prochaine session de la Législature de Québec, demandant la constitution légale d'une compagnie ayant nom la "Du Lièvre and Ottawa River Transportation and Mining Company".

741 2

C. T. BATE.

Avis Divers.

DISSOLUTION DE SOCIETE

La société en commandite, enregistrée, qui existait ci-devant entre les soussignés et Albert J. Corriveau, de Montréal écuyer, comme associé spécial, sous les nom et raison de "The Machinery Supply Association," a été, ce jour, dissoute de consentement mutuel. Les soussignés feront les mêmes affaires seuls, comme société générale, depuis cette date, sous le même nom et au même lieu.

WILLIAM S. GARDNER,
WILLIAM H. NOLAN.

Montréal, 1er mars 1884.

765

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at the next sitting thereof, asking the erection of certain parts of the townships of Shefford and Roxton, in the county of Shefford, actually erected into a canonical parish under the name of "Parish of Saint Joachim de Shefford," into a rural and distinct municipality.

J. A. SIMARD,

Attorney for applicants.

Waterloo, P. Q., 9th February, 1884.

526

Notice is hereby given that application will be made to the Quebec Legislature, at the coming session for an act of incorporation of the Young Mens Christian Association of the city of Sherbrooke.

530

NOTIJE

Is hereby given that the resident freeholders of the parish of Sainte Emmèlie de l'Energie, as canonically erected, in the county and district of Joliette, will apply to the Legislature of the Province of Quebec, for an act civilly erecting the said parish, and also constituting it into a municipality for all civil, municipal and school purposes, &c.

Joliette, 10th February, 1884.

578

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the legislature of this Province, for an Act to detach from the municipality of Sainte Anne des Monts, and erect into a separate municipality, with powers of a local and county council, under the name of the municipality of Saint Maxime du Mont Louis, the territory bounded as follows: "On the west by the division line of the seignory of Mont Louis and the township Duchesnay, running southward to the line of the county of Bonaventure, on the north by the river Saint Lawrence, on the east by the division line of the township Derone and the seignory of Grande Vallée, and on the south by the said county of Bonaventure.

DROUIN & FLYNN,

Solicitors for Petitioners.

Quebec, February 28th, 1884.

660

NOTICE

Notice is hereby given that an application will be made at the next session of the Legislature of Quebec, for an act incorporating the "Du Lièvre and Ottawa Rivers Transportation and Mining Company."

742

C. T. BATE.

Miscellaneous Notices.

DISSOLUTION OF PARTNERSHIP.

The limited partnership heretofore existing and registered between the undersigned and Albert J. Corriveau, of Montreal, esquire, as special partner, under the name and style of "The Machinery Supply Association," has been this day dissolved by mutual consent, and the undersigned will carry on the same business alone as a general partnership from this date under the same name and in the same premises.

WILLIAM S. GARDNER,
WILLIAM H. NOLAN.

Montreal, 1st March, 1884.

766

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 No. 1127.
 Dame Anatellie Rancour, Demanderesse ;
 vs.
 Jérémie Bessette, typographe, de Montréal,
 Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été instituée
 en cette cause.
 D. MESSIER,
 Avocat de la Demanderesse.
 Montréal, 13 mars 1884. 787

AVIS

Est par le présent donné que Almon Griffin Sweet, Martin Abel Pickle, Amos Russell Sweet, John Gardner Sweet et John Cavey, s'adresseront au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour ratifier l'acte de vente passé par Thomas H. Sweet, en leur faveur comme "The Sweet Cemetery Company", et passé devant J. M. Lefebvre, notaire, le 17 janvier 1884, d'un certain morceau de terre contenant un acre de terre, et étant partie du lot quatre, dans le deuxième rang du township de Brome, devant servir comme cimetière pour toujours.

Pour les Requérents,
 J. M. LEFEBVRE, N. P.
 Brome, 4 mars 1884. 713 1/2

Avis est par le présent donné que les personnes ci-après nommées s'adresseront au lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir des lettres patentes d'incorporation, et que

1. Le nom de la compagnie sera "The Shefford Agricultural Park Association.

2. L'objet de l'incorporation de la compagnie est d'acquérir des immeubles pour y construire et maintenir des bâties pour y tenir des exhibitions agricoles ou d'horticulture ou autres.

3. Les opérations de la dite compagnie se feront à Waterloo, en la province de Québec.

4. Le fonds social de la dite compagnie sera de quatre mille dollars divisé en deux cents parts de vingt dollars chacune, et

5. Les noms au long, résidence et professions de chacun des requérants sont : l'Honorable Gardner G. Stevens, membre du Sénat du Canada ; Joseph O. Paquette, hôtelier ; George H. Allen, commerçant ; Hezekiah L. Robinson, commerçant ; et Edward Slack, préfet du comté de Shefford, tous du susdit village de Waterloo, qui seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la dite compagnie.

Waterloo, 14 février 1884. 571 4

Province de Québec, }
 District de Saint-François. } *Dans la Cour Supérieure.*
 No. 834.

Dame Jane Theresa Morris, épouse de Henry George Burrage, du canton de Hatley, en le district de Saint-François, a instituée ce jour une action en séparation de corps et biens contre son dit mari.

HALL, WHITE & CATE,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Sherbrooke, 12 février 1884. 703 1/2

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 No. 649.

Dame Denise Page, de la ville de Longueuil, district de Montréal, épouse commune en biens de Damase Brissette, entrepreneur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, a instituée une action en séparation de biens contre son dit époux.

PRÉFONTAINE & LAFONTAINE,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 12 février 1884. 527 5

Province of Quebec, }
 District of Montreal, } *Superior Court.*
 No. 1127.
 Dame Anatellie Rancour, Plaintiff ;
 vs.
 Jérémie Bessette, typographer, of Montreal,
 Defendant.
 An action for separation as to property has
 been instituted in this cause.
 D. MESSIER,
 Attorney for Plaintiff.
 Montreal, 13th March, 1884. 788

NOTICE

Is hereby given that Almon Griffin Sweet, Martin Abel Pickle, Amos Russell Sweet, John Gardner Sweet and John Cavey, will apply to the Lieutenant Governor in Council, to confirm the deed of sale executed by Thomas H. Sweet, to them as "The Sweet Cemetery Company", and passed before J. M. Lefebvre, notary, on the 17th January last, 1884, of a certain parcel of land containing one acre in superficies, and forming part of lot number four, in the second range of the township of Brome, to be used as a cemetery forever.

For the Applicants.
 J. M. LEFEBVRE P. N.
 Brome, 4th March, 1884. 714

Notice is hereby given that the hereinafter named persons intend to apply to the Lieutenant Governor in council, for letters patent and incorporation, and that :

1. The proposed corporate name of the company is "The Shefford Agricultural Park Association."

2. The object of the incorporation of the company is to acquire real estate and erect and maintain buildings thereon for agricultural or horticultural fairs or other exhibitions.

3. The operations of said company are to be carried on in the village of Waterloo, in the Province of Quebec.

4. The capital stock of the said company will be four thousand dollars, divided into two hundred shares of twenty dollars each.

5. The names in full and address and calling of each of the applicants are : the Honorable Gardner G. Stevens, a member of the Senate of Canada ; Joseph O. Paquette, hotel keeper ; George H. Allen, trader ; Hezekiah L. Robinson, trader ; and Edward Slack, warden of Shefford county, all of Waterloo aforesaid, and who are to be the first or provisional directors of the said company.

Waterloo, 14th February, 1884. 572

Province of Quebec, }
 District of Saint Francis. } *In the Superior Court.*
 No. 834.

Dame Jane Theresa Morris, wife of Henry George Burrage, of the township of Hatley, in the district of Saint Francis, has instituted this day an action of *séparation de corps et de biens* against her said husband.

HALL, WHITE & CATE,
 Attorneys for Plaintiff.
 Sherbrooke, 12th February, 1884. 704

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 No. 649.

Dame Denise Page, of the town of Longueuil, district of Montreal, wife *commune en biens* of Damase Brissette, contractor, of the same place, duly authorized to *ester en justice*, has instituted an action for separation as to property against her said husband.

PRÉFONTAINE & LAFONTAINE,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 12th February, 1884. 528

Province de Québec,
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*
No. 840.

Aldegonde D'Allaire, de la ville de Coaticooke,
district de Saint-François, épouse de George
Gilmour, du même lieu, manufacturier, et
dûment autorisée par le juge à l'effet des pré-
sentes, Demanderesse ;

vs.

Le dit George Gilmour, Défendeur.
Une action en séparation de biens a, ce jour, été
institué par la Demanderesse contre le Défendeur.

DOAK & BEAULUE,
Avocats de la Demanderesse.
Sherbrooke, 25 février 1884. 683 2

Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1143.

Dame Virginie Adam, de la cité et du district de
Montréal, épouse commune en biens de Stanislas
Gareau, commerçant, du même lieu, dûment
autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Stanislas Gareau, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été insti-
tuée en cette cause.

AUGÉ & LAFORTUNE,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 4 mars 1884. 719 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. } No. 2656.

Dame Pauline Fontaine, du village de Marieville,
dit district, épouse de Joseph Benjamin, du
même lieu, Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Benjamin, Défendeur.
La demanderesse a intenté, ce jour, une action
en séparation de biens contre le défendeur.

TELLIER, DE LABRUERE &
BEAUCHEMIN,
Avocats de la Demanderesse.
Saint-Hyacinthe, 11 février 1884. 515 5

Canada, } *Dans la Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District de Saint-François. } No. 836.

Antoine St. Laurent, du canton de Windsor, dans
le district de Saint-François, journalier, Demandeur ;

vs.

Zoé Paradis, du même lieu, épouse du demandeur
susdit, Demanderesse.
Une action en séparation de corps et de biens
a été, ce jour, intentée par le demandeur contre
la défenderesse.

BELANGER & CAMIRAND,
Procureurs du Demandeur.
Sherbrooke, 20 février 1884. 599 4

Canada, } *Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District de Montréal. } No. 889.

Dame Anna Brindamour, de la cité de Montréal,
dans le district de Montréal, épouse de Joseph
Couture, maître menuisier, du même lieu,
dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Joseph Couture, maître menuisier, de la cité de
Montréal, dans le district de Montréal, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été insti-
tuée en cette cause, le vingtième jour de février
courant.

PAGNUELO, TAILLON & LANCTOT,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 22 février 1884. 627 3

Province of Quebec }
District of Saint Francis. } *Superior Court.*
No. 840.

Aldegonde D'Allaire, of the town of Coaticooke,
district of Saint Francis, wife of George Gil-
mour, of the same place, manufacturer, and
duly authorized by the judge for the purposes
of these presents, Plaintiff ;

vs.

The said George Gilmour, Defendant.
An action to obtain a separation as to property
has been this day instituted by the plaintiff
against the defendant.

DOAK & BEAULUE,
Attorneys for Plaintiff.
Sherbrooke, 2 th February, 1884. 684

Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1143.

Dame Virginie Adam, of the city and district of
Montreal, wife common as to property by
Stanislas Gareau, dealer, of the same place, duly
authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Stanislas Gareau, Defendant.
An action for separation as to property has
been taken in this case.

AUGÉ & LAFORTUNE,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 4th March, 1884. 720

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe. } No. 2656.

Dame Pauline Fontaine, of the village of Marie-
ville, in the said district, wife of Joseph Ben-
jamin, of the same place, Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Benjamin, Defendant.
The Plaintiff has this day, instituted an action
against the defendant for separation as to pro-
perty.

TELLIER, DE LABRUERE &
BEAUCHEMIN,
Attorneys for Plaintiff.
Saint Hyacinthe, 11th Februa y, 1884. 516

Canada, } *In the Superior Court.*
Province of Quebec, }
District of Saint Francis. } No. 836.

Antoine St. Laurent, of the township of Windsor,
in the district of Saint Francis, laborer, Plaintiff ;

vs.

Zoé Paradis, of the same place, wife of the said
Plaintiff, Defendant.
An action en séparation de corps et de biens has
this day, been instituted by plaintiff against
defendant.

BELANGER & CAMIRAND,
Attorneys for Plaintiff.
Sherbrooke, 20th February, 1884. 600

Canada, } *Superior Court.*
Province of Quebec, }
District of Montreal. } No. 889.

Dame Anna Brindamour, of the city and district
of Montreal, wife of Joseph Couture, master
joiner, of the same place, duly authorized to ester
en justice, Plaintiff ;

vs.

Joseph Couture, master joiner, of the city and
district of Montreal, Defendant.
An action for separation as to property has
been instituted in this cause, on the twentieth
day of February instant.

PAGNUELO, TAILLON & LANCTOT,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 22nd February, 1884. 628

Province de Québec, } *Cour Supérieure,*
 District des Trois-Rivières. } No. 49.
 Marie Anne Lacourse, de la paroisse de Bécancour, épouse de Clovis Pré dit Richard, commerçant de machines à coudre, et dûment autorisée par le juge à poursuivre la présente cause,
 Demanderesse.

vs.

Le dit Clovis Pré dit Richard, son époux,
 Défendeur.
 Une action en séparation de biens a, ce jour, été instituée par la demanderesse contre le défendeur.

ARTHUR OLIVIER,
 Procureur de la demanderesse.
 Trois-Rivières, 18 janvier 1884. 519 5

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montmagny. } No. 299.
 Dame Victoria Mercier, épouse de sieur Alfred Lagacé, forgeron, de la paroisse de Sainte-Perpétue, dans le comté de l'Islet,
 Demanderesse ;

vs.

Le dit Alfred Lagacé, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

CASGRAIN & CHOQUETTE,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Montmagny, 9 février 1884. 567 5

Province de Québec, } *Cour Supérieure.—*
 District de Montréal. } *Montréal.*
 No. 816.
 Angèle Handfield, épouse de Hubert Bissonnet, hôtelier, des cité et district de Montréal, a instituée contre son époux une action en séparation de biens.

P. A. ARCHAMBAULT,
 Avocat de la Demanderesse.
 Montréal, 18 février 1884. 655 3

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication de cet avis, demande sera faite à Son Honneur le lieutenant, gouverneur en Conseil, de la Province de Québec, par les personnes ci-après nommées, pour obtenir une chartre d'incorporation par lettres patentes, en vertu de l'acte des compagnies à fonds social, incorporant les requérants et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie proposée comme corps politique et incorporé sous le nom et dans le but suivants, à savoir :

1. Le nom proposé de la compagnie sera "Canada Roofing Company (en commandite).
2. Les objets pour lesquels l'incorporation est demandée sont :
 - a De manufacturer et vendre du zinc.
 - b De manufacturer, poser et vendre toutes espèces de couvertures.
 - c D'employer la calamine, galvaniser, acheter, vendre et faire le commerce de tôles en métaux et matériaux de couvertures de toutes espèces.
3. La principale place d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, en la Province de Québec.
4. Le fonds social de la dite compagnie sera de dix mille piastres (\$10,000.00).
5. Le nombre d'actions sera de deux cents et le montant de chaque action sera de cinquante piastres.
6. Les noms au long, résidences et professions de chacun des requérants sont comme suit : William Mosefuld Knowles, marchand, William Walter Wayne, commis, Frederick Fairman, marchand, Angus Thom, commis, et Robert Earnest Greenshields, commis, tous des cité et district de Montréal.

Les dits William Mosefuld Knowles, William Walter Wynne, Frederick Fairman et Angu-

Province of Québec, } *Superior Court.*
 District of Three Rivers. } No. 49.
 Marie Anne Lacourse, of the parish of Bécancour, wife of Clovis Pré dit Richard, trader in sewing machines, and duly authorized by the judge to proceed in this case,
 Plaintiff ;

vs.

The said Clovis Pré dit Richard, her husband,
 Defendant.
 An action for separation as to property has been, this day, instituted by the plaintiff against the defendant.

ARTHUR OLIVIER,
 Attorney for plaintiff.
 Three Rivers, 18th January, 1884. 520

Canada, }
 Province of Québec, } *Superior Court.*
 District of Montmagny. } No. 299.
 Dame Victoria Mercier, wife of sieur Alfred Lagacé, blacksmith, of the parish of Sainte-Perpétue, in the county of l'Islet,
 Plaintiff ;

vs.

The said Alfred Lagacé, Défendeur.
 An action for separation as to property has been instituted in this cause.

CASGRAIN & CHOQUETTE,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montmagny, 9th February, 1884. 568

Province of Québec, } *Superior Court.—*
 District of Montreal. } *Montreal.*
 No. 816.
 Angèle Handfield, wife of Hubert Bissonnet, hotel keeper, of the city and district of Montreal, has instituted against her husband an action for separation as to property.

P. A. ARCHAMBAULT,
 Attorney for Plaintiff.
 Montreal, 18th February, 1884. 656

Public notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made by the applicants hereinafter named to His Honor the lieutenant governor of the province of Québec, in council for a charter of incorporation by letters patent under the Joints Stock Companies incorporation act, incorporating the applicants and such other persons as may become shareholders in the proposed company, as a body politic and corporate under the name and for the purposes following, that is to say :

1. The proposed corporate name of the company is "Canada Roofing Company (limited.)"
2. The purposes for which incorporation is sought are :
 - a To manufacture and sell metallic shingles.
 - b Generally to manufacture, lay and sell all kinds of roofing.
 - c To calamine and galvanize and buy and sell and trade in sheet metals and roofing material of all kinds.
3. The principal place of business of the said company will be the city of Montreal, in the province of Québec.
4. The capital stock of the said company is to be ten thousand dollars (\$10,000.00).
5. The number of shares is to be two hundred and the amount of each share is fifty dollars.
6. The names in full and the address and calling of each of the applicants are as follows : William Mosefuld Knowles, merchant, William Walter Wayne, clerk, Frederick Fairman, merchant, Angus Tom, clerk, and Robert Earnest Greenshields, clerk, all of the city and district of Montreal.

Whereof the said William Mosefuld Knowles, William Walter Wynne, Frederick Fairman and

Thom, seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la Compagnie.

GREENSHIELDS, McCORKILL & GUERIN,
Soliciteurs des Requérants.
Montréal, 6 février 1884. 477 5

Angus Tom, are to be the first or prov'ional directors of the company.

GREENSHIELDS, McCORKILL & GUERIN,
Attorneys for Applicants
Montreal, 6th February, 1884. 478

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Olivier Blanchard, entrepreneur, de la cité et du district de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le vingt-unième jour d'avril prochain, le failli demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

F. X. CHOQUET,

Procureur *ad litem*
du dit Olivier Blanchard.

Montréal, 5 mars 1884. 805

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re: Louis Payette, entrepreneur, maçon et commerçant, des cité et district de Montréal, failli; et Louis Dupuis, syndic.

Mardi, le quinzième jour d'avril prochain (1884), le soussigné fera application à la dite Cour, pour sa décharge en vertu du dit acte.

LOUIS PAYETTE,

Par LAREAU & ALLARD,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 10 mars 1884. 753

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de "The Canadian Gas Lighting Company, faillie.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objection jusqu'au vingt-sixième jour de mars 1884, après laquelle date les dividendes seront payables.

H. ESSON IRVINE,

Syndic.

Bureau de Geoffrion, Rinfret & Dorion,
24, Rue Saint-Jacques, Montréal. 755

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de "The Pioneer Beetroot Sugar Company," en liquidation.

Avis est par le présent donné que conformément à un ordre de la cour, une assemblée des créanciers de la susdite compagnie, aura lieu, lundi, le dix-septième jour de mars courant, à trois heures de l'après-midi, au bureau de John Fair, le liquidateur de la dite compagnie, No. 115, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, dans le but de recevoir un état de la situation des affaires de la compagnie, de considérer et décider le procédé à suivre au sujet de ses affaires et les moyens à prendre pour recouvrer les réclamations.

JOHN FAIR,

Liquidateur de la

Pioneer Beetroot Sugar Company.

Montréal, 5 mars 1884. 721 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re:—Jean Charles Duckett, commerçant, de Montréal, failli.

Le failli sus nommé fera application à cette cour,

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Olivier Blanchard, contractor, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty first of April next, the insolvent will apply to the court for his discharge under the said act.

F. X. CHOQUET,

Attorney *ad litem*

for the said Olivier Blanchard.

Montreal, 5th March, 1884. 806

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re: Louis Payette, of the city and district of Montreal, mason, trader and contractor, Insolvent; and Louis Dupuy, Assignee.

Tuesday, the fifteenth day of April next, (1884), the undersigned will apply to the said Court for his discharge in conformity with the said act.

LOUIS PAYETTE,

By LAREAU & ALLARD,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 10th March, 1884. 754

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of The Canadian Gas Lighting Company, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty sixth day of March, 1884, after which date dividends will be payable.

H. ESSON IRVINE,

Assignee.

Office of Geoffrion, Rinfret & Dorion,
24, Saint James street, Montreal. 756

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of The Pioneer Beetroot Sugar Company, in liquidation.

Notice is hereby given that pursuant to an order of the court, a meeting of the creditors of the above company will be held, on Monday, the seventeenth day of March instant, at three o'clock in the afternoon, at the office of John Fair, the liquidator of the said company, No. 115, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, for the purpose of receiving a statement of the position of the estate of the company, and of considering and resolving as to what further action shall be taken with respect to the said company's affairs, and what proceedings should be taken to recover claims of the company.

JOHN FAIR,

Liquidator of the

Pioneer Beetroot Sugar Company.

Montreal, 5th March, 1884. 722

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re:—Jean Charles Duckett, of Montreal, trader, an Insolvent.

The above named insolvent will apply to this

le neuvième jour d'avril prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

J. C. DUCKETT.
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs ad litem
Montréal, 1er mars 1884. 685 2

Licitations.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Bedford. }
No. 3154.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Sweetsburg, dans le district de Bedford, le sixième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-quatre, dans une cause où William H. Wright, est Demandeur, et Dame Bridget Grady, *ès-qualité et al.*, sont Défendeurs; ordonnant la vente par licitation d'un certain immeuble décrit comme suit, savoir :

“ La moitié sud d'un morceau et lot de terre situé et étant dans le canton de Farnham, la dite moitié contenant cent acres de terre, et ce qui est habituel loué pour les chemins publics, plus ou moins—ensemble les bâtisses et améliorations dessus faites et érigées.”

L'immeuble ci-dessus décrit sera mis en vente et adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, le QUINZIÈME jour de MAI maintenant prochain, au palais de justice, au dit village de Sweetsburg, au lieu où siège la cour et séance tenante, sujette aux charges, clauses et conditions mentionnées au cahier des charges, déposé au bureau du Prothonotaire de la dite Cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire qui peuvent être faites à la dite licitation, doivent être produites au bureau du prothonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdits pour la vente et adjudication; et les oppositions afin de conserver doivent être produites dans les six jours qui suivront l'adjudication; et toutes parties faisant défaut de produire leurs oppositions dans les délais ci-dessus mentionnées seront forcloses de le faire.

HALL & LEONARD,
P. C. S.

O'HALLORAN & DUFFY,
Procureurs du Demandeur. 767

Province de Québec. }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 549.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant à Montréal, district de Montréal, le dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, dans une cause dans laquelle Dame Emilie Anne Trudeau, de la cité de Montréal, district de Montréal, veuve de feu Joseph Beaudry, écuier, en son vivant, marchand, du même lieu, tant personnellement que comme légataire universelle en usufruit et légataire pour un quart indivis en pleine propriété des biens délaissés par feu Dame Marie Alexina Trudeau, de Montréal susdit, décédée, épouse de J. Godfroy Papineau, écuier, notaire, est la demanderesse; et Toussaint Trudeau, écuier, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, député ministre des chemins de fer et canaux du Canada; Dame Marie Louise Trudeau, de Montréal susdit, épouse de l'honorable Augustin Cyrille Papineau, du même lieu, l'un des juges de la cour supérieure, pour la province de Québec, et le dit honorable

court, on the ninth day of April next, for his discharge under said act.

J. C. DUCKETT.
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys ad litem.
Montreal, 1st March, 1884. 686

Licitations.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Bedford. }
No. 3154.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Sweetsburgh, in the district of Bedford, on the sixth day of March, one thousand eight hundred and eighty four, in a cause in which William H. Wright, is Plaintiff; and Dame Bridget Grady, *ès-qualité et al.*, are Defendants; ordering the sale by licitation of a certain immoveable described as follows, to wit :

“ The southerly half of that tract and lot of land lying and being in the township of Farnham, known and distinguished as lot number nine, in the first range of lots, in the said township of Farnham, the said moiety containing one hundred acres of land and the usual allowance for highways, be the same, more or less—together with all the buildings and improvements erected and made thereon.”

The property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the FIFTEENTH day of MAY now next, sitting the court in the court room of the court house, in the said village of Sweetsburgh; subject to the charges, clauses and conditions mentioned in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication and failing the parties to file such opposition within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

HALL & LEONARD,
P. S. C.

O'HALLORAN & DUFFY,
Attorneys for Plaintiff. 768

Province of Quebec. }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 549.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the superior court, sitting at Montreal, in the district of Montreal, on the eighteenth day of January, one thousand eight hundred and eighty four, in a cause in which Dame Emilie Anne Trudeau, of the city of Montreal, district of Montreal, widow of the late Joseph Beaudry, esquire, in his lifetime, merchant, of the same place, as well personally as universal usufructuary legatee and particular legatee as to property for one undivided fourth of the estate left by the late Dame Marie Alexina Trudeau, of Montreal aforesaid, deceased, wife of J. Godfroy Papineau, esquire, notary, is the plaintiff; and Toussaint Trudeau, esquire, of the city of Ottawa, province of Ontario, deputy of the Minister of railways and canals of Canada; Dame Marie Louise Trudeau, of Montreal aforesaid, wife of the honorable Augustin Cyrille Papineau, of the same place, one of the justices of the superior

Augustin Cyrille Papineau, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes; Dame Corinne Alexina Loranger, de Montréal susdit, épouse d'Henri Archambault, écuyer, avocat, du même lieu, et le dit Henri Archambault, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, les dits Toussaint Trudeau, Marie Louise Trudeau, tant personnellement que comme légataire d'un quart indivis en propriété des biens délaissés par la dite Dame Marie Alexina Trudeau, et la dite Dame Corinne Alexina Loranger, tant personnellement que comme légataire d'un quart indivis en propriété de la dite Dame Marie Alexina Trudeau, et comme représentant sa mère, feu Dame Sara Angélique Trudeau, décédée, épouse de l'honorable Thomas Jean Jacques Loranger; Dame Julie Charlotte Huguet-Latour, de la dite cité de Montréal, veuve de feu Zéphirin Joseph Trudeau, en son vivant, notaire, de Montréal; Adolphe Fisciaux dit Laramée, employé civil, et notaire, de la dite cité d'Ottawa, représentant sa mère feu Dame Marie Emilie Trudeau *alias* Trudeau; Dame Louise Eglauich, de la ville de Boston, dans l'Etat de Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique, épouse de Charles Pierre Payette, teneur de livres, du même lieu, et le dit Charles Pierre Payette, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, et Demoiselle Wilhelmine Eglauich, de Montréal susdit, fille majeure et usant de ses droits; Toussaint Thompson, phonographe, de Montréal susdit, tant personnellement que comme tuteur d'ament élu en justice à Demoiselle Florence Ida Thompson, fille mineure issue du mariage de feu Casimir Thompson, avec Dame Georgiana Cunningham; Dame Catherine Zéphyrine Thompson, de Montréal susdit, épouse de l'honorable Louis Antoine Dessaulles, et le dit Louis Antoine Dessaulles, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes; Napoléon Thompson, imprimeur, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique; la révérende Zénaïde Thompson, religieuse chez les sœurs de la Providence de Montréal, résidant au Sault au Récollet, district de Montréal, Dame Emma Thompson, de la dite cité d'Ottawa, épouse de Toussaint Gédéon Coursolles, traducteur du même lieu, et le dit Toussaint Gédéon Coursolles, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes et en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu demoiselle Anne Marie Désanges Trudeau; Jacques Marcotte, marchand, de Montréal susdit, en sa qualité d'exécuteur testamentaire à la dite A. M. Désanges Trudeau; Narcisse Oswald Coursolles, cultivateur du township de Ponsonby, comté et district d'Outaouais; Dame Marie Henriette Coursolles, de Sainte-Anne de la Pérade, district des Trois-Rivières, épouse de Pierre Georges Beaudry, notaire, du même lieu, et le dit Pierre Georges Beaudry, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes; Dame Séraphine Coursolles, de Montréal susdit, épouse de Grégoire Clément, marchand, du même lieu, et le dit Grégoire Clément, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes; Dame Victoire Philomène Coursolles de Montréal susdit, épouse de Giuseppe Sala, du même lieu, et le dit Giuseppe Sala, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes; Dame Marie Louise Coursolles, de Montréal susdit, épouse de Joseph Olympe Labelle, peintre, du même lieu, et le dit Joseph Olympe Labelle, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes; Dame Marie Louise Débigaré, d'Arthabaska station, district d'Arthabaska, épouse d'Homère Guay, marchand, du même lieu, et le dit Homère Guay pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes; Joseph Débigaré, fils, commis marchand, de la ville de Saint Louis, état du Missouri, l'un des Etats-Unis d'Amérique, Gédéon Coursolles, menuisier, Jean Casimir Coursolles, menuisier, tous deux de Montréal; Dame Adélaïde Coursolles, de Montréal susdit, épouse de Narcisse Labonne, conducteur de voitures, du même endroit, et le

court of the province of Quebec, and the said Hon. Augustin Cyrille Papineau, to authorize his said wife for the purposes hereof; Dame Corinne Alexina Loranger, of Montreal aforesaid, wife of Henri Archambault, esquire, of the same place, a-llocate, and the said Henri Archambault, to authorize his said wife for the purposes hereof, the said Toussaint Trudeau and Marie Louise Trudeau, as well personally as particular legatees as to property, for one undivided fourth of the estate left by the said Dame Marie Alexina Trudeau, and the said Dame Corinne Alexina Loranger, as well personally as particular legatee as to property for one undivided fourth of the property left by the said Dame Marie Alexina Trudeau, and as representing her mother, the late Dame Sara Angélique Trudeau, deceased, wife of the honorable Thomas Jean Jacques Loranger; Dame Julie Charlotte Huguet-Latour, of the said city of Montreal, widow of the late Zéphirin Joseph Trudeau, in his life time, notary, of Montreal; Adolphe Fisciaux dit Laramée, of the said city of Ottawa, member of the civil service and notary, as representing his mother, the late Dame Marie Emilie Trudeau *alias* Trudeau; Dame Louise Eglauich, of the city of Boston, in the State of Massachusetts, one of the United States of America, wife of Charles Pierre Payette, of the same place, book keeper, and the said Charles Pierre Payette to authorize his said wife for the purposes hereof, and Wilhelmine Eglauich, of Montreal aforesaid, spinster, *fille majeure et usant de ses droits*; Toussaint Thompson, of Montreal aforesaid, stenographer, as well personally as in his quality of tutor duly appointed in law to Demoiselle Florence Ida Thompson, minor daughter, issue of the marriage of the late Casimir Thompson with Dame Georgiana Cunningham; Dame Catherine Zéphyrine Thompson, of Montreal aforesaid, wife of the honorable Louis Antoine Dessaulles, and the said Louis Antoine Dessaulles to authorize his said wife for the purposes hereof; Napoléon Thompson, of the city of New-York, in the State of New-York, one of the United States of America, printer; the reverend Zénaïde Thompson, *religieuse chez les sœurs de la Providence de Montréal*, residing at the Sault-au-Récollet, district of Montreal; Dame Emma Thompson, of the said city of Ottawa, wife of Toussaint Gédéon Coursolles, of the same place, translator, and the said Toussaint Gédéon Coursolles, as well personally as to authorize his said wife for the purposes hereof and in his quality of testamentary executor of the late Miss Anne Marie Desanges Trudeau; Jacques Marcotte, of Montreal aforesaid, merchant, in his quality of testamentary executor of the said A. M. Desanges Trudeau; Narcisse Oswald Coursolles, of the township of Ponsonby, county and district of Ottawa, farmer; Dame Marie Henriette Coursolles, of Sainte-Anne de la Pérade, district of Three Rivers, wife of Pierre Georges Beaudry, of the same place, notary, and the said Pierre Georges Beaudry, to authorize his said wife for the purposes hereof; Dame Séraphine Coursolles, of Montreal aforesaid, wife of Grégoire Clément, of the same place, merchant, and the said Grégoire Clément, to authorize his said wife for the purposes hereof; Dame Victoire Philomène Coursolles, of Montreal aforesaid, wife of Giuseppe Sala, of the same place, and the said Giuseppe Sala, to authorize his said wife for the purposes hereof; Dame Marie Louise Coursolles, of Montreal aforesaid, wife of Joseph Olympe Labelle, of the same place, painter, and the said Joseph Olympe Labelle, to authorize his said wife for the purposes hereof; Dame Marie Louise Débigaré, of Arthabaska station, district of Arthabaska, wife of Homère Guay, of the same place, merchant, and the said Homère Guay, to authorize his said wife for the purposes hereof; Joseph Débigaré, the younger, merchant's clerk, of the city of Saint Louis, in the State of Missouri, one of the United States of America; Gédéon Cour-

dit Narcisse Labonne, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes ; Joseph Coursolles, agent de brevets d'invention, de la dite cité d'Ottawa ; Cléophas Coursolles, bûcheron, Onésime Coursolles, ouvrier, Demoiselle Ezilda Coursolles, fille majeure et usant de ses droits, tous trois de Montréal susdit, et Dame Elmire Lamoureux, de Montréal susdit, veuve de feu Jean Casimir Coursolles, en son vivant, architecte, de Montréal susdit, en sa qualité de tutrice dâment élue en justice à Sylva Coursolles et Edmond Coursolles, enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit Jean Casimir Coursolles, sont Défendeurs, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir :

1. Le lot ou emplacement formant aujourd'hui la portion sud-est du lot de terre portant le numéro cinq, sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du cadastre du quartier Saint Louis, de la cité de Montréal, contenant cinquante-cinq toises de front sur la rue Bonsecours, sur environ trente-huit pieds de profondeur—avec une maison en bois dessus construite.

2. Une rente constituée de quarante-huit livres, ancien cours, au capital de huit cents livres, ancien cours, autrefois due par Charles Dupuis, et maintenant due par Sieur Joseph Payette, épicier, de Montréal susdit, à la sûreté du paiement de laquelle est affecté l'immeuble portant le numéro trois cent quatre-vingt deux (No. 382), du cadastre d'enregistrement du quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal.

3. Une autre rente constituée de quarante-huit livres au capital de huit cent livres, ancien cours, autrefois due par Adélaïde Brazeau, veuve Charbonneau, et maintenant par la société financière connue sous le nom de "The Provincial Loan Company," à la sûreté du paiement de laquelle est affecté et hypothéqué l'immeuble portant le numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit, du cadastre du quartier Sainte-Marie, dite cité de Montréal.

Les immeubles ci-dessus désignés, seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, VENDREDI, le QUATRIÈME jour d'AVRIL prochain (1884), dans la salle d'audience de la Cour Supérieure (troisième division), au palais de justice de la dite cité de Montréal ; sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

AUG. S. MACKAY,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 21 janvier 1884. 361 3
[Première publication, 26 janvier 1884.]

Ventes par le Shérif—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas, toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de

solles, joiner ; Jean Casimir Coursolles, joiner, both of Montreal ; Dame Adélaïde Coursolles, of Montreal aforesaid, wife of Narcisse Labonne, of the same place, driver, and the said Narcisse Labonne, to authorize his said wife for the purposes hereof ; Joseph Coursolles, of the said city of Ottawa, solicitor of patents ; Cléophas Coursolles, wood cutter, Onésime Coursolles, workman, Miss Ezilda Coursolles, spinster, *fille majeure et usant de ses droits*, all three of Montreal aforesaid, and Dame Elmire Lamoureux, of Montreal aforesaid, widow of the late Jean Casimir Coursolles, in his lifetime, architect, of Montreal aforesaid, in her quality or tutrix duly appointed in law to Sylva Coursolles and Edmond Coursolles, minor children, issue of her marriage with the said Jean Casimir Coursolles, are Defendants, ordering the licitation of certain immoveables described, as follows :

1. The lot or emplacement now forming the south east part of the lot of land bearing the number five, upon the official plan and book of reference for the Saint Louis ward, of the city of Montreal, measuring fifty five feet in front on Bonsecours street, on about thirty eight feet in depth—with a wooden house thereon erected.

2. A constituted rent of forty eight livres, old currency, constituted to the capital of eight hundred livres, old currency, heretofore due by Charles Dupuis, and now due by Mr. Joseph Payette, of Montreal aforesaid, grocer, and for the surety of the payment of which the immoveable property, bearing the number three hundred and eighty two (382), upon the official plan and book of reference for the Saint Louis ward, of the said city of Montreal, is affected and hypothecated.

3. Another constituted rent of forty eight livres, constituted to the capital of eight hundred livres, heretofore due by Adélaïde Brazeau, widow Charbonneau, and now due by the financial society, known under the name of "The Provincial Loan Company," for the surety of the payment of which the immoveable property, bearing the number two hundred and ninety eight (298), upon the official plan and book of reference for the Saint Mary ward, of the said city of Montreal, is affected and hypothecated.

The property above described, will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on FRIDAY, the FOURTH day of the month of APRIL next, (1884), sitting the court, in the court room of the Superior Court (third division), at the court house, in the said city of Montreal ; subject to the charges, clauses and conditions in the list of charges deposited in the office of the protonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the said protonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication and failing the parties to file such opposition within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

AUG. S. MACKAY,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 21st January, 1884. 362
[First published, 26th January, 1884.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, un-

mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être opposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

District of Arthabaska.—Cour Supérieure.
Arthabaska, à savoir: } THOMAS CROSS,
No. 4. } Requérent; vs. JAMES SEALY, Intimé.

No. 1. Le lot numéro trois cent quarante-sept, du plan du cadastre et livre de renvoi officiels pour le canton de Ireland, contenant 18 chaînes et 21 chaînons de front sur 51 chaînes et 50 chaînons de profondeur, contenant cent acres, plus ou moins. La dite terre ci-devant connue comme la moitié ouest du lot quatorze dans le sixième rang du canton de Ireland.

No. 2. Le lot numéro deux cent quatre-vingt-quatorze, du plan du cadastre et livre de renvoi officiel pour le canton de Ireland, mesurant 14 chaînes de front sur 75 chaînes de profondeur, formant une superficie de cent acres, plus ou moins. Le dit lot ci-devant connu comme la moitié nord-ouest du lot numéro douze, dans le cinquième rang du canton de Ireland.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

AUGUSTE QUESNEL, JR.,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 30 janvier 1884. 437 2
[Première publication, 2 février 1884.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District of Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } A BANQUE D'HOCHE,
No. 65. } CHELAGA, Demanderesse; contre EDOUARD PICHÉ *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à P. L. Tousignant :

1. Un emplacement situé dans le village d'Arthabaskaville, faisant partie du lot de terre numéro cinq du troisième rang du canton d'Arthabaska, de soixante pieds de front sur cent pieds de profondeur; borné en front, au chemin qui conduit à la station, en arrière, à Antoine Gagnon, au sud-est, à Charles James Powell, et, au nord-ouest, à Pierre Lasanté,—avec une maison, étable et autres bâties dessus construites.

A la charge d'une rente foncière annuelle de quatorze piastres payable à Antoine Gagnon, éc., le premier mai chaque année.

2. Un emplacement faisant partie du lot de terre numéro cinq du quatrième rang du canton d'Arthabaska, dans le village d'Arthabaskaville, contenant un quart d'arpent de front sur un demi arpent de profondeur; borné au sud-ouest, au chemin qui conduit au palais de Justice, en arrière et au sud-est, à Bernard Croteau, et, au nord-ouest, à Cyrille Beauchêne—avec une maison dessus construite.

Pour être vendus en mon bureau, au palais de justice, à Arthabaskaville, le DOUZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, le 23 janvier 1884. 357 3
[Première publication, 9 février 1884.]

der article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District of Arthabaska.—Superior Court.
Arthabaska, to wit: } THOMAS CROSS, Requérent;
No. 4. } rant; vs. JAMES SEALY, Intimé.

No. 1. The lot number three hundred and forty seven, of the official cadastral plan and book of eference for the township of Ireland, containing 18 chains and 21 links in front by 51 chains and 50 links in depth, containing one hundred acres, more or less. The said land heretofore known as the south west half of lot fourteen in the sixth range of the township of Ireland.

No. 2. The lot number two hundred and ninety four, of the official cadastral plan and book of reference for the township of Ireland measuring 14 chains in front by 75 chains in depth: forming a superficies of one hundred acres more or less. The said lot heretofore known as the north west half of lot number twelve in the fifth range of the township of Ireland.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the THIRD day of APRIL next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of April next.

AUGUSTE QUESNEL, JR.,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 30th January, 1884. 438.
[First published, 2nd February, 1884.]

ALIAS FIERI FACIAS

Superior Court.—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } A BANQUE D'HOCHE-
No. 65. } LAGA, Plaintiff; against EDOUARD PICHÉ *et al.*, Defendants.

As belonging to P. L. Tousignant :

1. An emplacement situate in the village of Arthabaskaville, forming part of lot of land number five in the third range of the township of Arthabaska, measuring sixty feet in front by one hundred feet in depth; bounded in front by the road leading to the Station, in rear, by Antoine Gagnon, to the south east, by Charles James Powell, and, to the north west by Pierre Lasanté,—with a house, stable and other buildings thereon erected.

Subject to an annual ground rent of fourteen dollars payable to Antoine Gagnon, esq., on the first day of May each year.

2. An emplacement forming part of lot of land number five in the fourth range of the township of Arthabaska, in the village of Arthabaskaville, containing one quarter of an arpent in front by one half arpent in depth; bounded to the south west by the road leading to the Court House, in rear and to the south east, by Bernard Croteau and to the north west, by Cyrille Beauchêne—with a house thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, at Arthabaskaville, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 23rd January, 1884.
[First published, 9th February, 1884.] 358 *

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } THOMAS F. DAY *et al.*,
No. 295. } Demandeurs ; contre
ISIDORE TRIAL, Défendeur.

Quatre-vingts arpents de terre en superficie, formant partie du lot numéro vingt-trois du troisième rang du canton de Nelson, sur la profondeur du lot, d'un cordon à l'autre; borné, d'un côté, au nord-est, à Louis Honoré Simoneau, et, de l'autre côté, à un propriétaire inconnu—avec bâtisses dessus érigées. Le dit immeuble étant désigné au plan et livre de renvoi officiels (cadastre) du comté de Mégantic, comme étant le No. 23 B du troisième rang du canton de Nelson.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, le 23 janvier 1884. 355 3
[Première publication, 26 janvier 1884.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } FRANÇOIS-XAVIER
No. 14. } DARCHE, Deman-
deur ; contre OCTAVE PAQUETTE, Défendeur.

Un certain morceau ou lopin de terre situé dans le dixième rang du canton de Tingwick, faisant partie du lot de terre numéro vingt-cinq, contenant soixante et cinq acres de terre en superficie, plus ou moins; borné, par un bout, vers le sud-est, aux terres du onzième rang, et, par l'autre bout, vers le nord-ouest, sur le haut bord et cime d'une certaine côte, en suivant les sinuosités d'icelle, côté qui se trouve près d'un ruisseau passant à vingt et un arpents, plus ou moins, au nord-ouest, du cordon divisant les terres du dit dixième rang du dit onzième rang; joignant, d'un côté, vers le sud-ouest, à Thomas Donaghue, et, de l'autre côté, vers le nord-est, à une route qui s'y trouve—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans aucune réserve.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, le 16 janvier 1884. 265 3
[Première publication, 19 janvier 1884.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Québec.
Arthabaska, à savoir : } LA BANQUE NATIO-
No. 969. } NALE, Demande-
resse ; contre ET. DUSSAULT *et al.*, Défendeurs.
Comme appartenant à Et. Dussault :

Un emplacement de quatre-vingt pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise, faisant partie du lot numéro huit dans le huitième rang du canton de Somerset, désigné sous le numéro (335) trois cent trente-cinq du cadastre officiel pour la municipalité de Somerset Nord—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

A la charge d'une rente foncière annuelle de seize piastres payable à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Julie de Somerset, dans les huit premiers jours de mai chaque année.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } THOMAS F. DAY *et al.*,
No. 295. } Plaintiffs ; against
ISIDORE TRIAL, Defendant.

Eighty arpents of land in superficies, forming part of lot number twenty three of the third range of the township of Nelson, by the depth of the lot from one range to the other; bounded on one side, to the east, to Louis Honoré Simoneau, and, on the other side, to an unknown owner—with buildings thereon erected. The said immoveable being designated on the official plan and book of reference (cadastre) of the county of Megantic, as being No. 23 B of the third range of the township of Nelson.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 23rd January, 1884. 356
[First published, 26th January, 1884.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } FRANÇOIS XAVIER
No. 14. } DARCHE, Plaintiff ;
against OCTAVE PAQUETTE, Defendant.

A certain piece or parcel of land situate in the tenth range of the township of Tingwick, forming part of the lot of land number twenty five, containing sixty five acres of land in superficies, more or less; bounded, at one end, towards the south east by the lands of the eleventh range, and, at the other end, towards the north west, by the top edge and summit of a certain hill, following the sinuosités of the same which are found near a stream running at twenty one arpents therefrom, more or less, to the north west, by the line dividing the lands of the said tenth range from the said eleventh range, adjoining, on one side, towards the south west, by Thomas Donaghue, and, on the other side, towards the north east, by a road which is there found—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, without reserve.

To be sold at the registration office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 16th January, 1884. 266
[First published, 19th January, 1884.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Québec.
Arthabaska, to wit : } LA BANQUE NATIO-
No. 969. } NALE, Plaintiffs ;
against ET. DUSSAULT *et al.*, Defendants.

As belonging to Et. Dussault :
An emplacement of eighty feet in front by ninety feet in depth, more or less, english measurement, forming part of lot number eight in the eighth range of the township of Somerset, designated under number (335) three hundred and thirty five of the official cadastre for the municipality of North Somerset—with a house and other buildings thereon erected.

To the charge of an annual ground rent of sixteen dollars payable to the *Fabrique* of the parish of Sainte-Julie of Somerset, within the first eight days of April each year.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TEN of the clock in the

l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député Shérif.
Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, 1er février 1884. 513 2
[Première publication, 16 février 1884.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Saint-François
Arthabaska, à savoir : } FRANÇOIS - XAVIER
No. 535. } D'ARCHE, Deman-
dèur; contre DOLPHICE MARCHAND, Défendeur.

Toute cette partie du lot numéro vingt-cinq dans le onzième rang du canton de Tingwick; bornée d'un côté par le lot numéro vingt-quatre, de l'autre côté, partie par le lot numéro vingt-six, joignant Wotton, et, le reste par le lac, d'un bout, au sud-est, par le canton de Wotton, et, de l'autre bout, au nord-ouest par le lot numéro vingt-cinq, dans le dixième rang de Tingwick, contenant cent cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins—avec toutes les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député Shérif.
Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, le 13 février 1884. 557 2
[Première publication, 16 février 1884.]

Ventes par le Shérif.—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.—District de Montréal.

Province de Québec, } **THE HERITABLE**
Montréal, à savoir : } **SECURITIES AND**
No. 1618. } **MORTGAGE INVEST-**
MENT ASSOCIATION (en commandite), de Edimbourg, en Ecosse, corps dûment incorporé suivant les lois du Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et autorisée à faire des affaires en la Puissance du Canada, et y ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, Demanderesse; contre JOHN McKINNON, du canton de Dundee, en le district de Beauharnois, cultivateur, Défendeur, et John McKinnon, opposant.

Tous les droits provenant d'un certain bail fait le vingt-deuxième jour de novembre mil huit cent dix-neuf, dans et sur cette étendue de terre et terrains mentionnés et décrits plus au long dans une cédule marquée A, annexée au dit bref, à savoir:

Une terre, la moitié ouest du lot numéro quatre, et le lot numéro cinq, dans le deuxième rang du dit canton de Dundee, en le comté de Huntingdon, en le district de Beauharnois, contenant neuf

forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office,
Arthabaskaville, 1st February, 1884. 514
[First published, 16th February, 1884.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Saint Francis.
Arthabaska, to wit : } FRANÇOIS - XAVIER
No. 535. } D'ARCHE, Plaintiff;
against DOLPHICE MARCHAND, Defendant.

All that part of lot number twenty five in the eleventh range of the township of Tingwick; bounded on one side, by lot number twenty four, on the other side, partly by lot number twenty six, adjoining Wotton, and, the remainder by the lake, at one end, to the south east, by the township of Wotton, and, at the other end, to the north west, by lot number twenty five, in the tenth range of Tingwick, containing one hundred and fifty acres of land in superficies, more or less—with all the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office,
Arthabaskaville, February 13th, 1884. 558
[First published, 16th February, 1884.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court for Lower Canada.—District of Montreal.

Province of Québec, } **THE HERITABLE**
Montreal, to wit : } **SECURITIES AND**
No. 1618. } **MONTGAGE INVEST-**
MENT ASSOCIATION (limited), of Edimburgh, in Scotland, a body corporate duly incorporated under the laws of Parliament of Great Britain and Ireland, and authorized to carry on business with the Dominion of Canada, and having their chief place of business therein at the city of Montreal, Plaintiff; against JOHN McKINNON, of the township of Dundee, in the district of Beauharnois, yeoman, Defendant, and John McKinnon, opposant.

All the rights arising of a certain lease made on the twenty second day of November, one thousand eight hundred and nineteen, in and to all that certain tract of land and premises mentioned and morefully described in a schedule marked A, annexed to the writ, to viz:

A land, the west half of lot number four, and lot number five, in the second range of the said township of Dundee, in the county of Huntingdon, in the district of Beauharnois, containing nine

arpents de largeur sur seize arpents et deux tiers de profondeur, plus ou moins; borné en front au sud-est par un chemin de front public, en arrière au nord-ouest par Norman McPhee, partie par William Stirrat et partie par Murdock Murchinson, du côté nord-est par le dit William Stirrat, et du côté sud-ouest par Alexander McRea—avec une maison, remise en bois, granges et étables sus-érigées.

Provenant de ce certain bail, comme susdit, fait le vingt-deuxième jour de novembre dix-huit cent dix-neuf, entre les principaux chefs loyaux anglais de la tribu indienne de Saint-Régis, et Donald McKinnon et Dougald McKinnon, pour 99 ans, avec le droit de renouveler à l'expiration d'icelui pour un autre terme de 99 ans, et ainsi jusqu'à mil ans soient complétés; la vente devant être faite, sujette à une rente annuelle de trois louis et quinze schellings, égal à quinze piastres courant, payable aux dits chefs de la tribu indienne de Saint-Régis ou au gouvernement, le premier jour de février de chaque année.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, au village de Huntingdon, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le trente-unième jour de mars aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Beauharnois, le 29 février 1884. Shérif.
[Première publication, 8 mars 1884.] 669 2

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } THE DUNDEE MORT-
No. 252. } GAGE AND TRUST

INVESTMENT COMPANY (en commandite), de Dundee, en Ecosse, corps dûment incorporé suivant les lois du Parlement de la Grande Bretagne et d'Irlande, et autorisé à faire des affaires en la Puissance du Canada, ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Montréal, Demanderesse; contre JOSEPH LONG, de Saint-Agnès de Dundee, en le canton de Dundee, en le district de Beauharnois, cultivateur, Défendeur; et Joseph Long, opposant.

Tous les droits dans et sur cette étendue de terre et dépendances mentionnées et plus clairement décrites dans la cédule marquée A, annexée au bref, provenant d'un certain bail fait le quinzième jour d'octobre 1819, à savoir:

Toute cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Dundee, contenant suivant mesure cent arpents de terre, plus ou moins, étant le lot numéro dix, dans le quatrième rang ou concession du dit canton de Dundee; bornée comme suit, à savoir: au sud par le chemin public, à l'est par les terres de John McAuley ou représentants, à l'ouest par les terres de David McCarthy ou ses représentants, et au nord par les terres de John McMillan ou ses représentants, provenant, comme susdit, d'un certain bail fait le quinzième jour d'octobre de l'année mil huit cent dix-neuf, entre les principaux chefs loyaux anglais de la tribu indienne de Saint-Régis, et Francis Logan, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, avec le droit de renouveler à l'expiration d'icelui, pour un autre terme de 99 ans et ainsi de suite jusqu'à mil ans soient complétés, la vente devant être faite sujette à une rente annuelle d'un louis et cinq chelings (£1 5 0), égal à cinq piastres courant, payable aux dits chefs de la Tribu Indienne de Saint-Régis ou au gouvernement, le premier jour de février de chaque année.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, au village de Huntingdon, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Bref rapportable le trente et unième jour de mars aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Beauharnois, 29 février 1884. Shérif.
[Première publication, 8 mars 1884.] 667 2

arpents in width by sixteen arpents and two thirds in length, more or less: and bounded in front to the south east by a public front road, in rear to the north west partly by Norman McPhee, partly by William Stirrat and partly by Murdock Murchinson, on the north east side by the said William Stirrat, and on the south west side by Alexander McRae with a house, woodshed, barns and stables thereon erected.

Arising out of that certain lease, as aforesaid, made the twenty second day of November eighteen hundred and nineteen (1819), between the principal Loyal British chiefs of the Saint Regis Tribe of Indians, and Donald McKinnon and Dougald McKinnon, for 99 years, with the rights of renewal at the expiration thereof for a further term of 99 years, and so on until a thousand years shall have been completed the sale to be made, subject to the annual rent of three pounds and fifteen shillings, equal to fifteen dollars currency, payable to the said chiefs of Saint Regis Tribe of Indians or to the government, on the first day of February on each year.

To be sold at the registry office, in the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at TEN o'clock before noon. The writ returnable the thirty first day of March also next.

PHILEMON LABERGE,

Beauharnois, 29th February, 1884. Sheriff.
[First published, 8th March, 1884.] 670

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE DUNDEE MORT-
No. 252. } GAGE AND TRUST

INVESTMENT COMPANY (limited), of Dundee, in Scotland, a body corporate duly incorporated under the laws of the Parliament of Great Britain and Ireland, and authorized to carry on business within the Dominion of Canada, and having their chief place of business therein at the city and district of Montreal, Plaintiffs; against JOSEPH LONG, of Saint Agnès de Dundee, in the township of Dundee, in the district of Beauharnois, farmer, Defendant; and Joseph Long, opposant.

All the rights in and to all that certain tract of land and premises mentioned and more fully described in the schedule marked A, to the writ annexed arising of a certain lease made on the fifteenth day of October, 1819, to wit:

All that certain parcel or tract of land and premises situate lying and being in the said township of Dundee, containing by admeasurement one hundred arpents of land, be the same more or less, being lot number ten, in the fourth range or concession of the said township of Dundee; bounded as follows, to wit: on the south by the public highway, on the east by the lands of John McAuley or representatives, on the west by the lands of David McCarthy or his representatives, and on the north by the lands of John McMillan or his representatives, arising out, as aforesaid, of that certain lease made in fifteen day of October of the year one thousand eight hundred and nineteen, between the principal Loyal British chiefs of the Saint-Régis Tribe of Indians, and Francis Logan, for ninety nine years, with the right of renewal at the expiration thereof, for a further term of 99 years and so on until a thousand years shall have been completed, the sale to be made subject to the annual rent of one pound and five schillings (£1 5 0), equal to five dollars currency, payable to the said chiefs of the Saint-Régis Tribe of Indians or to the Government, on the first February in each year.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock before noon. The writ returnable the thirty first day of March also next.

PHILEMON LABERGE,

Beauharnois, 29th February, 1884. Sheriff.
[First published, 8th March, 1884.] 668

Ventes par le Shérif—Bedford.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés sont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Bedford.
Bedford, à savoir: } DAME MARY JANE
No. 1328. } McCORKILL, Demande-
resse; contre les terres et tenements de REMI GALIPEAU, Défendeur.

Ce lot à bâtir ou emplacement étant une partie du lot numéro quarante-trois, dans le quatrième rang des lots du dit canton de Farnham, et situé en la ville de Farnham, en le district de Bedford, sur la rue Saint-Charles, en la dite ville, mesurant cinquante pieds de front sur toute la profondeur du lot entre la dite rue et la propriété de l'Eglise Episcopale; borné en front par la dite rue Saint-Charles, en arrière par la propriété de l'Eglise Episcopale, d'un côté au nord par la propriété de la dite Dame Mary J. McCorkill, occupé par Charles Gauthier, et de l'autre côté au sud par Antoine Henrichon, père, ou représentants — ensemble avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, en le canton de Stanbridge et district de Bedford, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de mai prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 10 mars 1884. 771
[Première publication, 15 mars 1884.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Canada—District de Montréal.

Bedford, à savoir: } PIERRE CLAUDE, Deman-
No. 16. } deur; contre les terres et
tenements de JOSEPH COUTURE, Défendeur.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Ignace de Stanbridge, et étant connu comme lot numéro vingt-six, dans le sixième rang des lots du canton de Stanbridge, et contenant deux cents acres de terres en superficie, plus ou moins; borné en front par le chemin public, conduisant de Bedford à Farnham Ouest, en arrière à l'est par le cinquième rang du dit canton de Stanbridge, d'un côté au sud par le lot numéro vingt-cinq, et au nord par le lot numéro vingt-sept, dans le dit sixième rang, (à distraire d'icelui cent acres vendus à un nommé David Phaneuf, cinquante acres vendus à un nommé Jean B. Poirier, et vingt-cinq acres vendus à un nommé Israël Thibault), ayant vingt-cinq acres en superficie, plus ou moins.

2. Une autre étendue de terre située en la paroisse de Notre-Dame-des-Anges de Stanbridge, formant partie du lot de terre numéro dix-neuf, dans le neuvième rang des lots du canton de Stanbridge, contenant environ un demi acre en superficie, plus ou moins; borné en front au nord par le chemin public du village de Notre-Dame-des-Anges de Stanbridge, en arrière au sud par la rivière Pike, d'un côté à l'est par la terre de Jean

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the district of Bedford.
Bedford, to wit: } DAME MARY JANE
No. 1328. } McCORKILL, Plaintiff;
against the lands and tenements of REMI GALIPEAU, Defendant.

That certain building lot or emplacement being a part of lot number forty three, in the fourth range of lots of the township of Farnham, and situate in the town of Farnham, in the district of Bedford, on Saint Charles street, in said town, measuring fifty feet in front by the full depth of the lot between said street and the Episcopal Church property; and bounded in front by said Saint Charles street, in rear by the Episcopal Church property, on one side to the north by the said Dame Mary J. McCorkill, occupied by Charles Gauthier, and on the other side to the south by Antoine Henrichon, senior, or representatives— together with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on the FIFTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of May next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 10th March, 1884. 772
[First published, 15th March, 1884.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Montréal.

Bedford, to wit: } PIERRE CLAUDE, Plaintiff;
No. 16. } against the lands and tenements of JOSEPH COUTURE, Defendant.

1. A lot of land situated in the parish of Saint Ignace de Stanbridge, and being known by lot number twenty six, in the sixth range of lots in the township of Stanbridge, and containing two hundred acres of land in superficies, more or less; bounded in front by the public road, leading from Bedford to West Farnham, in rear towards the east by the fifth range of said Stanbridge, on one side towards the south by lot number twenty five, and towards the north by lot number twenty seven, in said sixth range, (save and except there from one hundred acres sold to one David Phaneuf, fifty acres sold to one Jean B. Poirier, and twenty five acres sold to one Israël Thibault), being twenty five acres in superficies, more or less.

2. Another tract of land situated in the parish of Notre Dame des Anges de Stanbridge, and forming part of the lot of land number nineteen, in the ninth range of lots in the township of Stanbridge, containing about one half acre in superficies, more or less; bounded in front towards the north by the public road of the village of Notre Dame des Anges de Stanbridge, in rear towards the south by Pike River, on one side

B. Depelteau et Israël Thibault, et à l'ouest par la Fabrique de Tricot de Stanbridge, sur laquelle est érigée une manufacture de laine—ensemble avec le pouvoir d'eau.

3. Une autre étendue de terre ou emplacement situé en la dite paroisse de Notre-Dame-des-Anges de Stanbridge, contenant deux arpents en superficie, plus ou moins, formant aussi partie du lot numéro dix-neuf, dans le dit neuvième rang des lots du canton de Stanbridge; borné au sud par la susdite rivière Pike, au nord par le dit chemin public, à l'est par la terre d'un nommé I. Dion, et à l'ouest par une rue—avec un bloc de maisons en pierre et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, en le canton de Stanbridge et district de Bedford, le QUINZIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER, Bureau du Shérif, Shérif. Sweetsburgh, 10 mars 1884. 773 [Première publication, 15 mars 1884.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford à savoir: } ELIJAH E. SPENCER, No. 3075. } Demandeur; contre les terres et tenements de HORATIO N. CURRIE, Défendeur.

Les immeubles mentionnés et décrits dans la Cédule marquée A, et annexé au dit bref comme suit, à savoir:

1. Les soixante et six indivis, cent douzième lot de terre situé en le canton de Stanbridge, formant la moitié est du lot numéro dix-sept, dans le quatrième rang des lots du dit canton, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins; borné à l'est par la ligne entre les quatrième et troisième rangs, à l'ouest par l'autre moitié du dit lot numéro dix-sept, au nord par le dit lot numéro dix-huit, et au sud par le numéro seize—avec les bâtisses sus-érigées, et

2. Un morceau de terre situé en le canton de Stanbridge, connu et désigné comme le quart est du lot numéro seize, dans le quatrième rang des lots du dit canton, contenant environ cinquante acres en superficie—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, en le canton de Stanbridge et district de Bedford, le NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER, Bureau du Shérif, Shérif. Sweetsburgh, 10 mars 1884. 769 [Première publication, 15 mars 1884.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Saint-Hyacinthe.

Bedford, à savoir: } LA BANQUE DE SAINT-HYACINTHE, Demanderesse; contre les terres et tenements de ISIDORE AUGER, Défendeur.

1. Un emplacement situé dans le township de Granby, contenant cent cinquante pieds de front sur soixante pieds de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en profondeur à Louis Vadenais, du côté sud au dit Vadenais, et du côté nord au chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly—avec maison, magasin et autres bâtisses dessus construites.

2. Un lopin de terre sis et situé au township

towards the east by land of Jean B. Depelteau and Israël Thibault, and towards the west by the "Fabrique de Tricot de Stanbridge," upon which is erected a woollen manufactory—together with the water privilege.

3. Another tract of land or emplacement situated in the said parish of Notre Dame des Anges de Stanbridge, and containing two arpents in superficies, more or less, forming also part of lot number nineteen, in the said ninth range of lots in the township of Stanbridge; and bounded towards the south by Pike River aforesaid, towards the north by the said public highway, towards the east by the land of one I. Dion, and towards the west by a street—with a stone block [and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on the FIFTEENTH day of MAY next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of May next.

SAMUEL WILLARD FOSTER, Sheriff's Office, Sheriff. Sweetsburgh, 10th March, 1884. 774 [First published, 15th March, 1884.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } ELIJAH E. SPENCER, Plain-No. 3075. } tiff; against the lands and tenements of HORATIO N. CURRIE, Defendant.

The immoveables mentioned and described in the schedule marked "A." and annexed to the said writ as follows, to wit:

1. The sixty six undivided one hundred and twelfths of a certain lot of land situate in the township of Stanbridge, forming the east half of lot number seventeen, in the fourth range of lots of said township, containing one hundred acres of land in superficies, more or less; bounded on the east by the line between the fourth and third ranges, on the west by the other half of said lot number seventeen, on the north by the said lot number eighteen, and on the south by the lot number sixteen—with the buildings thereon erected, and

2. A certain piece of land situate in the township of Stanbridge, known and designated as the east quarter of lot number sixteen, in the fourth range of lots of said township, containing about fifty acres in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on the NINTH day of APRIL next, at the hour of ELEVEN of the o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of April next.

SAMUEL WILLARD FOSTER, Sheriff's Office, Sheriff. Sweetsburgh, 10th March, 1884. 770 [First published, 15th March, 1884.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the district of Saint-Hyacinthe.

Bedford, to wit: } THE BANK OF SAINT-HYACINTHE, Plaintiff; against the lands and tenements of ISIDORE AUGER, Defendant.

1. An emplacement situate in the township of Granby, containing one hundred and fifty feet in front by sixty feet in depth; bounded in front by the Queen's road, in depth by Louis Vadenais, on the south side by the said Vadenais, and on the north side by the Stanstead, Shefford and Chambly railway—with house, shop and other buildings thereon erected.

2. A lot of land situate and being in the town-

de Granby, étant partie du lot numéro vingt-cinq, du deuxième rang du dit township de Granby, contenant trois acres de terre en superficie, plus ou moins; borné au nord par le chemin du Roi, au sud et à l'est par le terrain de la Veuve Choquette, et à l'ouest par Narcisse Lacroix—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, en le canton de Shefford et district de Bedford, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 10 mars 1884. 775.
[Première publication, 15^e mars 1884.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } ELLIJAH E. SPENCER,
No. 3075. } Demandeur; contre les
terres et tenements de HORATIO N. CURRIE,
Défendeur.

1. Un lot de terre situé en le canton de Stanbridge, formant la moitié est du lot numéro dix-sept, dans le quatrième rang des lots du dit canton, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins; borné à l'est par la ligne entre les quatrième et troisième rangs, à l'ouest par l'autre moitié du dit lot numéro dix-sept, au nord par le dit lot numéro dix-huit, et au sud par le numéro seize—avec les bâtisses sus-érigées.

2. Un morceau de terre situé en le canton de Stanbridge, connu et désigné comme le quart est du lot numéro seize, dans le quatrième rang des lots du dit canton, contenant environ cinquante acres en superficie—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, en le canton de Stanbridge et district de Bedford, le NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 26 janvier 1884. 393 3
[Première publication, 2 février 1884.]

Ventes par le Shérif—Gaspé.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bre

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Comté de Gaspé.

Percé, à savoir : } WILLIAM O'CONNOR, de
No. 203. } l'endroit appelé Pabos, en
la paroisse de l'Assomption de Notre-Dame de la
Grande Rivière, en les comté et district de Gaspé,

ship of Granby, being part of lot number twenty five, of the second range of the said township of Granby, containing three acres of land in superficies, more or less; bounded to the north by the Kings road, to the south and to the east by the land belonging to widow Choquette, and to the west by Narcisse Lacroix—without buildings.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on the SIXTEENTH day of MAY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of May next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 10th March, 1884. 776
[First published, 15th March, 1884.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } ELIJAH E. SPENCER,
No. 3075. } Plaintiff; against the lands
and tenements of HORATIO N. CURRIE, Defend-
ant.

1. A certain lot of land situate in the township of Stanbridge, forming the east half of lot number seventeen, in the fourth range of lots of said township, containing one hundred acres of land in superficies, more or less; bounded on the east by the line between the fourth and third ranges on the west by the other half of said lot number seventeen, on the north by the said lot number eighteen, and on the south by the lot number sixteen—with the buildings thereon erected.

2. A certain piece of land situate in the township of Stanbridge, known and designated as the east quarter of lot number sixteen, in the fourth, range of lots of said township, containing about fifty acres in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on the NINTH day of APRIL next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of April next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 26th January, 1884. 394
[First published, 2nd February, 1884.]

Sheriff's Sales—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—County of Gaspé.

Percé, to wit : } WILLIAM O'CONNOR, of the
No. 203. } place called Pabos, in the
parish of l'Assomption de Notre Dame de la
Grande Rivière, in the county and district of

marchand, Demandeur ; contre JAMES GARRETT, du même lieu, pêcheur et cultivateur, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé au Petit Pabos, en les susdits comté et district, le dit lot ayant un front d'un acre et demi ou environ ; borné en front par la mer, en arrière par les terres de la couronne, à l'ouest par la terre occupée par William Garrett ou ses représentants, et à l'est par la terre occupée par John Sutton ou ses représentants. Le dit lot ci-dessus mentionné étant le No. 18, dans la cédule de la seigneurie de Pabos—ensemble avec une maison et grange sus-érigées, circonstances et dépendances.

A distraire d'icelui les deux morceaux de terres ci-après décrits :

1. Ce morceau de terre maintenant en la possession d'Emile Becu, de L'Anse au Gascon, en le comté de Bonaventure, contenant quatre-vingt-dix pieds de front sur quarante de profondeur.

2. Ce morceau de terre ou poste de pêche, situé au Petit Pabos ; borné du côté sud par la mer, du côté nord ou en arrière par le chemin de la Reine, à l'est par une ruelle conduisant au bord de la mer, à l'ouest par le dit James Garrette, ayant un front de cent quarante pieds sur quatre-vingt-quatre pieds de profondeur.

Pour être vendus au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Gaspé, à Percé, VENDREDI, le VINGT-HUITIEME (28) jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de mars 1884.

JAS. T. TUZO,
Député Shérif.
Bureau du Shérif,
Percé, 21 janvier 1884. 363 3
[Première publication, 26 janvier 1884.]

Gaspé, merchant, Plaintiff; against JAMES GARRETTE, of the same place, fisherman and farmer, Defendant.

A certain lot of land situate and being at Little Pabos, in the county and district aforesaid, the said lot having a frontage of one acre and one half or thereabouts ; bounded in front by the sea, in rear by crown lands, to the west by land occupied by William Garrette or his representatives, and to the east by land occupied by John Sutton or his representatives. The said above mentioned lot being No. 18, in the schedule of the seigniori of Pabos—together with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

Reserving and excepting there from the following two pieces or parcel of land hereinafter described :

1. That piece or parcel of land now in possession of Emile Becu, of l'Anse au Gascon, in the county of Bonaventure, containing ninety feet of front by forty in depth.

2. That certain piece or parcel of land or fishing stand, situate at Little Pabos ; bounded on the south side by the sea, on the north side or rear by the Queen highway, on the east by a lane leading to the sea side, on the west by the said James Garrette, having a front of one hundred and forty feet and eighty four feet in depth.

To be sold at the registry office of the registration division of Gaspé, at Percé, FRIDAY, the TWENTY EIGHTH (28th) day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty ninth day of March, 1884.

JAS. T. TUZO,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office,
Percé, 21st January, 1884. 364
[First published, 26th January, 1884.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Brei.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } DAME MARIE ASILDA
No. 243. } POULIN, Demande-
resse ; contre PIERRE MASSÉ, Défendeur, et
Ambroise L. Kent *et al.*, Tiers-saisis.

Un emplacement situé au village de la paroisse de Saint-Gregoire-le-Grand, dans le district d'Iberville, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le No. 289—avec une maison et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Gregoire, le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.
Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 8 février 1884. 507 2
[Première publication, 16 février 1884.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint John's to wit : } DAME MARIE ASILDA
No. 243. } POULIN, Plaintiff ;
against PIERRE MASSÉ, Defendant, and Am-
broise L. Kent *et al.*, Tiers-saisis.

An emplacement situated at the village of the parish of Saint Gregoire-le-Grand, in the district of Iberville, known on the official plan and book of reference of the said parish, under No. 289—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Gregoire aforesaid, on the EIGHTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixth day of May next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.
Sheriff's Office,
Saint Johns, 8th February, 1884. 508
[First published, 16th February, 1884.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toute opposition fin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : PHILIP S. ROSS, No. 408, marchand à commission et comptable, WILLIAM T. FISH, agent d'assurance, et GEORGE H. DUMESNIL, agent, tous trois de la cité de Montréal, district de Montréal, en leur qualité de co-syndics et receveurs à la compagnie d'assurance agricole du Canada, ci-devant corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, insolvable, Demandeurs; contre GASPARD ALFRED DOUCET, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte, Défendeur, c'est à savoir :

1. Une terre sise et située au premier rang des concessions de la paroisse de l'Isle-Verte, de forme irrégulière étant le No. 103, du plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la dite paroisse de l'Isle-Verte; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud aux terres du deuxième rang, joignant au nord-est à Adolphe Charon, et au sud-ouest partie à François Dumas, et partie au lot ci-après décrit, contenant une superficie de cinquante-neuf arpents soixante-cinq perches—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

2. Une autre terre sise et située au même endroit, étant le No. 105, du dit plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la dite paroisse de l'Isle-Verte, aussi de forme irrégulière; bornée au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud aux terres du deuxième rang, joignant au nord-est partie à François Dumas, et partie au lot en premier lieu décrit, et au sud-ouest à Antoine Dion, contenant une superficie de quarante-deux arpents soixante-dix perches—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte, JEUDI, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures avant-midi. Bref rapportable le huitième jour d'avril prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Fraserville, le 23 janvier 1884. 347 3

[Première publication, 26 janvier 1884.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days, next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit : PHILIP S. ROSS, com- No. 408. { mission merchant and accountant, WILLIAM T. FISH, insurance agent, and GEORGE H. DUMESNIL, agent, all three of the city and district of Montreal, in their quality of joint assignees and receivers of the Agricultural Insurance Company of Canada, formerly a body politic and incorporate, having its chief business office in the city of Montreal, insolvents, Plaintiffs; against GASPARD ALFRED DOUCET, of the parish of Saint Jean Baptiste of Ile Verte, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the first range of concession of the parish of Ile Verte, of irregular out line, being No. 103, on the official plan and book of reference of the cadastre for the said parish of Ile Verte; bounded to the north by the river Saint Lawrence, to the south by the lands of the second range, adjoining on the north east to Adolphe Charon, and on the south west partly to François Dumas, and partly to the lot herein-after described, containing in superficies fifty nine arpents sixty five perches—with a house, a barn and other buildings thereon erected.

2. Another land situate and being in the same place, being No. 105, on said official plan and book of reference of the cadastre for the said parish of Ile Verte, also of irregular outline; bounded to the north by the river Saint Lawrence, to the south by the lands of the second range, adjoining on the north east partly to François Dumas, and partly to the lot first described, and on the south west to Antoine Dion, containing in superficies forty two arpents seventy perches—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Jean Baptiste of Ile Verte, on THURSDAY, the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of April also next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
Fraserville, 23rd January, 1884. 348

[First published, 26th January, 1884.]

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them

Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Verdictioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } JEAN FRANÇOIS
No. 236. } GIASSON, marchand, de la paroisse de l'Islet; contre COME CLOUTIER, père, autrefois du Cap Saint-Ignace, maintenant absent de la province de Québec, journalier, savoir :

1. Un lot de terre situé au troisième rang de la paroisse du Cap Saint-Ignace, contenant un arpent de front sur deux arpents de profondeur; borné au sud-ouest à Achille Cloutier, au nord-est à Narcisse Morin, par le nord au chemin du Roi, et par le sud à Narcisse Morin—avec les bâties dessus construites.

2. Un lot de terre situé en le quatrième rang de la dite paroisse, contenant un arpent et demie de front sur vingt-deux à vingt-quatre arpents de profondeur, en bois debout; borné au sud-ouest à Noël Cloutier, au nord-est à Anicet Auriche Bernier, par le nord par la montagne, et par le sud par le chemin du Roi du cinquième rang.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse du Cap Saint-Ignace, VENDREDI, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de mai prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif,
Montmagny, 8 mars 1884.

Shérif.
746.

[Première publication, 15 mars 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit du comté de l'Islet.

District de Montmagny, } JEAN-BAPTISTE
No. 415. } PROTEAU, mécanicien et meunier, de la paroisse de Saint-Aubert, et maintenant de la ville de Montmagny; contre PIERRE FORTIN, de la paroisse de Saint-Pamphile, cultivateur, savoir :

Une terre située au rang lettre A, du township Casgrain, dans le comté de l'Islet, contenant deux acres de front sur vingt-cinq acres de profondeur, étant la partie ou moitié nord-ouest du lot No. 24, du dit rang A, du township Casgrain; bornée au sud-est à Arsène Anctil, au nord-ouest à Herménigilde Gauthier dit Larouche, au nord-est à la route Elgin, et au sud-ouest au bout de la profondeur du dit rang—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, en la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli, JEUDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'avril prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif,
Montmagny, 9 février 1884.

Shérif.
505 2

[Première publication, 16 février 1884.]

Ventes par le Shérif—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des

known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Verdictioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale. Oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } JEAN FRANÇOIS
No. 236. } GIASSON, merchant, of the parish of l'Islet; against COME CLOUTIER, senior, formerly of Cap Saint Ignace, and now absent from the province of Quebec, laborer, to wit :

1. A lot situate and being in the third range of the parish of Cap Saint Ignace, containing one arpent in front by two arpents in depth; bounded on the south west by Achille Cloutier, on the north east by Narcisse Morin, on the north by the King's road, and on the south by Narcisse Morin—with buildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the fourth range of the said parish, containing one arpent and a half in front by twenty two to twenty four arpents in depth, in standing timber; bounded on the south west by Noel Cloutier, on the north east by Anicet Auriche Bernier, on the north by the mountain, and on the south by the King's road of the fifth range.

To be sold at the church door of the parish of Cap Saint Ignace, on FRIDAY, the SIXTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of May next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office,
Montmagny, 8th March, 1884.

Sheriff.
750

[First published, 15th March, 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court of the county of l'Islet.

District of Montmagny, } JEAN BAPTISTE
No. 415. } PROTEAU, machinist and miller, of the parish of Saint Aubert, and now of the town of Montmagny; against PIERRE FORTIN, of the parish of Saint Pamphile, farmer, to wit :

A land situate in range A, of the township Casgrain, in the county of l'Islet, containing two acres in front by twenty five acres in depth, being the north west portion or half of lot No. 24, of the said range A, of the township Casgrain; bounded to the south east by Arsène Anctil, to the north west by Herménigilde Gauthier dit Larouche, to the north east by the Elgin road, and to the south west by the end of the depth of said range—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of l'Islet, in the parish of Saint Jean Port Joli, on THURSDAY, the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock of the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of April next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office,

Montmagny, 9th February, 1884.

Sheriff.

506

[First published, 16th February, 1884.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not

réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE TRUST AND LOAN**
No. 306. } **COMPANY OF CAN-**
NADA, corporation légalement constituée par acte public du Parlement, ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et ténements de **GEORGE W. CRAIG**, des cité et district de Montréal, écuyer, Défendeur.

Un lot de terre situé en le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, en la paroisse de Notre Dame de Montréal, connu et désigné comme lot de subdivision numéro trois (3), du lot du cadastre numéro neuf cent quarante-trois (943), aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Louis; borné en front par la rue Cadieux—avec une maison en briques et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 12 mars 1884. Shérif. 791
[Première publication, 15 mars 1884.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE CANADA MUTUAL**
No. 560. } **BUILDING SOCIETY**
OF MONTREAL, corps politique et dâment incorporé, ayant son principal bureau et place d'affaires en les cité et district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et ténements de **THOMAS CRAIG**, des cité et district de Montréal, banquier, Défendeur.

Tout ce lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Laurent, en la cité de Montréal, faisant front sur la rue Lagauchetière ou rue du Palais, connu comme lot numéro cinq cent soixante et neuf (569), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, mesurant environ quatre-vingt-seize (96) pieds de largeur sur environ cent cinquante pieds (150) de profondeur, le tout plus ou moins—ensemble avec une bâtisse en pierre à trois étages et autres bâtisses sus-érigées, avec l'engin, bouilloire, machines et tout le mécanisme en dedans et aux environs d'icelle.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 12 mars 1884. Shérif. 793
[Première publication, 15 mars 1884.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LEONARD OVIDE**
No. 1552. } **HETU**, écuyer, notaire, des cité et district de Montréal, agissant en sa qualité d'exécuteur testamentaire et administrateur des biens de feu Dame Maria Burke, veuve de feu Laurent Auguste Moreau, écuyer, notaire, en leur vivant, des paroisse et district de Mont-

bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE TRUST AND LOAN**
No. 306. } **COMPANY OF CANADA**, a corporation legally constituted by public act of Parliament, having its principal place of business for the province of Quebec, in the city of Montreal. Plaintiff; against the lands and tenements of **GEORGE W. CRAIG**, of the city and district of Montreal, esquire, Defendant.

A lot of land situate in the Saint Louis ward, of the city of Montreal, in the parish of Notre Dame de Montreal, known and designated as subdivision lot number three (3), of the cadastral lot number nine hundred and forty three (943), on the official plan and in the book of reference for the said Saint Louis ward; bounded in front by Cadieux street—with a brick house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of MAY next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 12th March, 1884. Sheriff. 791
[First published, 15th March, 1884.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE CANADA MUTUAL**
No. 560. } **BUILDING SOCIETY OF**
MONTREAL, a body politic and corporate duly incorporated, and having their chief office and place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of **THOMAS CRAIG**, of the city and district of Montreal, banker, Defendant.

All that certain lot of land lying being and situate in the Saint Lawrence ward, in the city of Montreal, fronting on Lagauchetière or Palace street, known as lot number five hundred and sixty nine (569), on the official plan and book of reference of the said ward, measuring about ninety six feet (96) in width by about one hundred and fifty feet (150) in depth, the whole more or less—together with a three story stone building and other buildings erected thereon, with the engine, boiler, machinery and plant in and about the same.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 12th March, 1884. Sheriff. 794
[First published, 15th March, 1884.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **LEONARD OVIDE HETU**,
No. 1552. } **esquire, notary, of the city and district of Montreal, acting in his quality of executor and administrator of the last will and testament of the late Dame Maria Burke, widow of the late Laurent Auguste Moreau, esquire, notary, in their lifetime, of the parish and district**

réal, Demandeur, *de-qualité*; contre les terres et tenements de JOSEPH LOISELLE, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, commerçant et manufacturier, Défendeur.

1. Un lot de terre situé dans la ville de Saint-Henri, dans le district de Montréal, connu et désigné sous le numéro deux mille douze (2012), au plan et sur le livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, contenant trente-sept pieds et six pouces de largeur sur quatre-vingt-quatre pieds et quatre pouces de profondeur, mesure française; borné en front par la rue Bourget, en profondeur par le numéro deux mille vingt-neuf (2029), d'un côté par le numéro deux mille treize (2013), et de l'autre côté par la rue Sainte-Amélie—sans bâtisses.

2. Un lot de terre situé dans la ville de Saint-Henri, dans le district de Montréal, connu et désigné sous le numéro deux mille quatre-vingt-seize (2096), au plan et sur le livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, contenant trente-sept pieds et six pouces de largeur sur quatre-vingt-quatre pieds et quatre pouces de profondeur, mesure française; borné en front par la rue Bousquet, en profondeur par le numéro deux mille cent un (2101), d'un côté par le numéro deux mille quatre-vingt-quinze (2095), et de l'autre côté par le numéro deux mille quatre-vingt-dix-sept (2097) — avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 12 mars 1884. 799
[Première publication, 15 mars 1884.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **A** MBROSE L. KENT et
No. 2. } **A** LPHONSE TUR-
COTTE, tous deux de la cité et du district de
Montréal, comptables, y faisant comme tels affaires
ensemble en société sous la raison sociale de
Kent & Turcotte, Demandeurs; contre les terres
et tenements de THOMAS SMITH, de Trois Pisto-
les, dans le comté de Témiscouata, dans le dis-
trict de Kamouraska, momentanément en la cité
de Montréal, et M. C. MULLIN, de la cité et du
district de Montréal, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à M. C. Mullin, l'un
des dits Défendeurs en cette cause, l'immeuble
suivant, comme suit, savoir:

Un lot de terre sis et situé dans le quartier
Sainte-Anne, de la cité de Montréal, connu et
désigné aux plan et livre de renvoi officiels du
dit quartier Sainte-Anne, sous le numéro seize
cent dix (1610), formant l'encoignure des rues
Wellington et Prince—avec une maison à trois
étages en pierre de taille et autres bâtisses y
érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à
DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le vingt-sixième jour de mai pro-
chain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 12 mars 1884. 797
[Première publication, 15 mars 1884.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **A** MBROSE L. KENT et
No. 94. } **A** LPHONSE TUR-
COTTE, tous deux comptables, des cité et district
de Montréal, y faisant comme tels affaires ensemble
en société sous la raison sociale de Kent &
Turcotte, Demandeurs; contre les terres et tene-
ments de THOMAS SMITH et M. C. MULLIN,

of Montreal, Plaintiff, *de-quality*; against the
lands and tenements of JOSEPH LOISELLE, of
the town of Saint Henri, district of Montreal,
trader and manufacturer, Defendant.

1. A lot of land situate in the town of Saint
Henri, in the district of Montreal, known and
designated under number two thousand and
twelve (2012), on the official plan and book of
reference of the municipality of the parish of
Montreal, containing thirty seven feet and six
inches in width by eighty four feet and four
inches in depth, french measure; bounded in
front by Bourget street, in depth by number two
thousand and twenty nine (2029), on one side by
number two thousand and thirteen (2013), and
on the other side by Sainte Amélie street—with-
out buildings.

2. A lot of land situate in the town of Saint
Henri, in the district of Montreal, known and
designated under number two thousand and ninety
six (2096), on the official plan and book of refer-
ence of the municipality of the parish of Mon-
treal, containing thirty seven feet and six inches
in width by eighty four feet and four inches in
depth, french measure; bounded in front by
Bousquet street, in depth by number two thousand
one hundred and one (2101), on one side by num-
ber two thousand and ninety five (2095), and on
the other side by number two thousand and ninety
seven (2097)—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the FIFTEENTH day of MAY next, at TEN
o'clock in the forenoon. The said writ returnable
on the fifteenth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 12th March, 1884. 800.
[First published, 15th March, 1884.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, to wit: } **A** MBROSE L. KENT AND
No. 2. } **A** LPHONSE TURCOTTE,
both of the city and district of Montreal, account-
ants, therein doing business as such together in
partnership, under the name and firm of Kent &
Turcotte, Plaintiffs; against the lands and tene-
ments belonging to THOMAS SMITH, of Trois
Pistoles, in the county of Témiscouata, in the dis-
trict of Kamouraska, for the present in the city
of Montreal, and M. C. MULLIN, of the city and
district of Montreal, Defendants.

Seized as belonging to M. C. Mullin, one of the
Defendants in this cause, the following immovable
property, to wit:

A lot of land situate and being in Saint Ann's
ward, of the city of Montreal, known and design-
ated on the official plan and book of reference of
said Saint Ann's ward, under number sixteen
hundred and ten (1610), forming the corner of
Wellington and Prince street—with a three story
cut stone house and other buildings thereon
erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the SIXTEENTH day of MAY next, at HALF
PAST TEN o'clock in the forenoon. The said
writ returnable on the twenty sixth day of May
next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 12th March, 1884. 798
[First published, 15th March, 1884.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, to wit: } **A** MBROSE L. KENT AND
No. 94. } **A** LPHONSE TURCOTTE,
both accountants, of the city and district of
Montreal, therein doing business as such together
in partnership, under the name and firm of Kent
& Turcotte, Plaintiffs; against the lands and
tenements belonging to THOMAS SMITH AND

tous deux des cité et district de Montréal, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à M. C. Mullin, l'un des dits défendeurs en cette cause, l'immeuble suivant, comme suit, savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé au coin des rues Dalhousie et Common, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Sainte-Anne, sous le numéro quinze cent trois (1503)—avec deux maisons ou magasins et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 12 mars 1884. 795
[Première publication, 15 mars 1884.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } L'HONORABLE SIR
No. 2309. } ALEXANDER T. GALT,
Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, l'Honorable JAMES FERRIER, membre du Sénat du Canada, l'Honorable FREDERICK W. TORRANCE, juge de la Cour Supérieure, tous de la cité de Montréal, en leur qualité de Syndics et exécuteurs testamentaires de feu John Torrance, de Montréal, écuyer, Demandeurs, es-qualité; contre les terres et ténements de EUCLIDE ROY, des cité et district de Montréal, avocat, Défendeur.

Un certain lot de terre situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, au sud du chemin de fer de Lachine, et à l'est de la rue Lusignan, contenant une superficie d'environ 6980 six mille neuf cent quatre-vingt pieds, plus ou moins, de mesure anglaise, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Saint-Antoine, sous le numéro quatre cent soixante et seize (476).

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-UNIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 17 janvier 1884. 279 3
[Première publication, 19 janvier 1884.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITE DE MONTREAL,
No. 1390. } Le corps politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et ténements de PHILIPPE GAREAU, de Curran, en le comté de Prescott, en la province d'Ontario, absent de la province de Québec, mais y ayant une propriété, Défendeur.

Saisi comme appartenant au dit défendeur, la jouissance et usufruit pendant sa vie durant de l'immeuble ci-après décrit :

Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, connu et désigné comme lot numéro mille trois cent quatre (1304), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, préparés pour les fins d'enregistrement; borné en front par la rue Notre-Dame ouest, ci-devant appelée rue Saint-Joseph—avec une maison en bois et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi.

M. C. MULLIN, both of the city and district of Montréal, Defendants.

Seized as belonging to M. C. Mullin, one of the said defendants in this cause, the following immovable property, to wit :

A lot of land or emplacement situate on the corner of Dalhousie and Common streets, in the city and district of Montreal, being known and designated on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Saint Ann's ward, under number fifteen hundred and three (1503) — with two houses or shops and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff's Office,
Montreal, 12th March, 1884. 796
[First published, 15th March, 1884.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE HONORABLE SIR
No. 2309 } ALEXANDER T. GALT,
Knight of the order of Saint Michael and Saint George, the Honorable JAMES FERRIER, member of the Senate of Canada, the Honorable FREDERICK W. TORRANCE, justice of the Superior Court, all of the said city of Montreal, in their capacities of trustees and executors under the last will and testament of the late John Torrance, of Montreal, esquire, Plaintiffs, *es-qualité*; against the lands and tenements of EUCLIDE ROY, of the city and district of Montreal, advocate, Defendant.

A certain lot of land situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, to the south of the Lachine Railway, and to the east of Lusignan street, containing in superficies about 6980 six thousand nine hundred and eighty feet, more or less, english measure, being known and designated on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Saint Antoine ward, under number four hundred and seventy six (476).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff's Office,
Montreal, 17th January, 1884. 280
[First published, 19th January, 1884.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MONTREAL,
No. 1390. } A body politic and corporate duly incorporated, having their chief place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of PHILIPPE GAREAU, of Curran, in the county of Prescott, in the province of Ontario, an absentee from the province of Quebec, but having property therein, Defendant.

Seized as belonging to the said defendant, the enjoyment and usufruct during his lifetime of the immovable hereafter described :

A certain lot of land or emplacement situated in the Saint Ann's ward, of the city of Montreal, being known and designated as lot number one thousand three hundred and four (1304), of the official plan and book of reference of said Sainte Ann's ward, prepared for registration purposes; bounded in front by Notre-Dame street west, formerly called Saint Joseph street—with a wooden house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTIETH day of MARCH next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The

Le dit bref rapportable le trente-unième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 janvier 1884. 249 3
[Première publication, 19 janvier 1884.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA BANQUE VILLE-**
No. 1028. } **MARIE**, corps politique
et dûment incorporé, faisant affaires et ayant son
bureau d'affaires à Montréal, dans le district de
Montréal, Demanderesse; contre les terres et
tenements de P. A. O. ARCHAMBAULT, écuyer,
avocat, et T. ARCHAMBAULT, gentilhomme, tous
deux de la paroisse de l'Assomption, district de
Joliette, Défendeurs.

Saisi comme appartenant aux dits défendeurs,
chacun pour un sixième indivis du lot de terre
ci-après décrit:

Un lot de terre ou emplacement situé en la
paroisse de Notre-Dame, dans la cité de Montréal,
dans le district de Montréal, le dit lot de terre
connu et désigné aux plan et livre de renvoi
officiels du quartier Ouest, sous le numéro cent
soixante et seize (No. 176); borné en front par
la rue Saint-Jacques—avec une maison en pierre
de taille à quatre étages dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le VINGTIÈME jour de MARS pro-
chain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref
rapportable le trente et unième jour de mars pro-
chain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 janvier 1884. 251 3
[Première publication, 19 janvier 1884.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **MARY LOUISE EMMIE**
No. 1081. } **ADELE SILLS**, des
cité et district de Montréal, fille majeure et usant
de ses droits, Demanderesse; contre les terres
et tenements de HENRY LAVENDER, de la
municipalité du village de la Côte Saint-Antoine,
en le district de Montréal, tailleur, Défendeur.

1. Un lot de terre situé en la cité de Montréal,
dans le district de Montréal, formant partie du
lot numéro treize cent soixante et quatre (1364),
des plan et livre de renvoi officiels de la cité de
Montréal, quartier Sainte-Anne; borné en front
par la rue McCord, en arrière par l'autre partie
du dit lot, contenant quatre-vingt quatorze pieds
de large sur le front et sur l'arrière, sur une pro-
fondeur de soixante-dix pieds, mesure française
—avec cinq maisons en brique à deux étages et
autres bâtisses sus-érigées.

2. Un lot de terre situé dans la paroisse de
Notre-Dame de Grâces, faisant ci-devant partie
de la paroisse de Montréal, Côte Saint-Antoine,
étant les numéros neuf, dix, onze, douze, treize,
quatorze, quinze et seize, de la subdivision du lot
numéro deux cent vingt-sept, des plan et livre de
renvoi officiels de la paroisse de Montréal, Côte
Saint-Antoine (227-9, 227-10, 227-11, 227-12,
227-13, 227-14, 227-15 et 227-16), faisant front
les dits lots sur l'Avenue Belmont—sans
bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de
Montréal, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL pro-
chain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref
rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 13 février 1884. 553 2
[Première publication, 16 février 1884.]

said writ returnable on the thirty first day of
March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th January, 1884. 260
[First published, 19th January, 1884.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **LA BANQUE VILLE-**
No. 1028. } **MARIE**, a body politic and
duly incorporated, doing business and having its
chief business office at Montreal, in the district
of Montreal, Plaintiff; against the lands and tene-
ments of P. A. O. ARCHAMBAULT, esquire,
advocate, and T. ARCHAMBAULT, gentlemen,
both of the parish of l'Assomption, district of
Joliette, Defendants.

Seized as belonging to the said Defendants,
each one for an undivided sixth of the lot of land
hereinafter described:

A lot of land or emplacement situate in the
parish of Notre-Dame, in the city of Montreal,
in the district of Montreal, the said lot of land
known and designated on the official plan and
book of reference of the west ward, under num-
ber one hundred and seventy six (176); bounded
in front by Saint Jacques street—with a four
story stone house thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the TWENTIETH day of MARCH next, at
TEN o'clock in the forenoon. The said writ
returnable on the thirty first day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th January, 1884. 252
[First published, 19th January, 1884.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **MARY LOUISE EMMIE**
No. 1081. } **ADELE SILLS**, of
the city and district of Montreal, *fille majeure et usant*
de ses droits, Plaintiff; against the lands and
tenements of HENRY LAVENDER, of the muni-
cipality of the village of Côte Saint-Antoine,
in the district of Montreal, tailor, Defendant.

1. A lot of land situate in the city and district
of Montreal, forming a portion of lot number
thirteen hundred and sixty four (1364), of the
official plan and book of reference of the city of
Montreal, Sainte Anne ward; bounded in front
by McCord street, in rear by the other portion
of the said lot, containing ninety four feet in
width, in front and in rear, by a depth of seventy feet,
french measure—with five two story brick houses
and other buildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the parish of Notre-
Dame de Grâces, forming heretofore a portion
of the parish of Montreal, Côte Saint-Antoine,
being numbers nine, ten, eleven, twelve, thirteen, four-
teen, fifteen and sixteen, of the subdivision of lot
number two hundred and twenty seven, of the
official plan and book of reference of the parish
of Montreal, Côte Sainte Antoine, (227-9, 227-10,
227-11, 227-12, 227-13, 227-14, 227-15 and 227-16),
the said lots fronting on Belmont Avenue—
without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at
TEN o'clock in the forenoon. The said writ
returnable on the twentieth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 13th February, 1884. 554
[First published, 16th February, 1884.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THOMAS EDMOND
No. 235. } DODET D'ORSENNENS, écuyer, médecin, en sa qualité de tuteur à Charles Caty, Julie Caty et Paul Henry Caty, enfants mineurs issus du mariage de Téléphore Caty avec Marie Josephine Dodet D'Orsennens, et le dit TELESPHORE CATY, commerçant, tous deux des cité et district de Montréal, Demandeurs ; contre les terres et tenements de ALPHONSE CHRISTIN, des cité et district de Montréal, écuyer, avocat, Défendeur.

1. Un terrain situé dans la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, sous le numéro trois cent trente (No. 330), contenant quarante-trois pieds de front sur cent cinquante-six pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rue Saint-Laurent, et en arrière par la rue Saint-Charles Borromée—avec quatre maisons en bois et autres bâties dessus érigées.

2. Un terrain sis et situé dans la dite cité de Montréal, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, sous le numéro cinq cent vingt-huit (No. 528), contenant quarante-deux pieds de front sur soixante et huit pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rue Saint-Christophe—avec une maison en bois à deux étages et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 23 janvier 1884. [Première publication, 26 janvier 1884.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITE DE MONTREAL,
No. 1115. } Le corps politique et dûment incorporé, ayant sa place d'affaires en la cité et le district de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de MARIE MALVINA TOUCHETTE, fille majeure et usant de ses droits, des cité et district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro trois (3) ; borné en front par la rue du Bord de l'eau—avec une maison en bois y érigée portant le numéro quatre-vingt-un (81), de la dite rue du Bord de l'eau.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 13 février 1884. [Première publication, 16 février 1884.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA BANQUE DU PEU-
No. 1024. } PLE, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de L. L. MAILLET, de la cité et du district de Montréal, Défendeur.

Un morceau de terre ou emplacement situé en la municipalité du village incorporé d'Hochelaga, maintenant annexé à la cité de Montréal, et connu comme quartier Hochelaga, dans la paroisse de la Nativité de la Sainte Vierge, dans le district

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THOMAS EDMOND DODET
No. 235. } D'ORSENNENS, esquire, physician, in his quality of tutor to Charles Caty, Julie Caty and Paul Henry Caty, minor children, issue of the marriage of Telesphore Caty with Marie Josephine Dodet d'Orsennens, and the said TELESPHORE CATY, trader (négociant), both of the city and district of Montreal, Plaintiffs ; against the lands and tenements of ALPHONSE CHRISTIN, of the city and district of Montreal, esquire, advocate, Defendant.

1. A land situate in the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of Saint Laurent ward, of the city of Montreal, under number three hundred and thirty (330), containing forty three feet in front by one hundred and fifty six feet in depth, more or less ; bounded in front by Saint Laurent street, and in rear by Saint Charles Borromée street—with four wooden houses and other buildings thereon erected.

2. A land situate and being in the said city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of Saint Jacques ward, of the city of Montreal, under number five hundred and twenty eight (No. 528), containing forty two feet in front by sixty eight feet in depth, more or less ; bounded in front by Saint Christophe street—with a two story wooden house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,

Sheriff's Office, Montréal, 23rd January, 1884. [First published, 26th January, 1884.]

FIERI FACIAS

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MONTREAL,
No. 1115. } A body politic and duly incorporated, having its place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of MARIE MALVINA TOUCHETTE, spinster and enjoying her rights, of the city and district of Montreal, Defendant.

A lot of land or emplacement situate in Sainte Marie ward, in the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference for the said Sainte Marie ward, under number three (3) ; bounded in front by Bord de l'eau street—with a wooden house thereon erected, under number eighty one (81), of said Bord de l'eau street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of APRIL instant, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,

Sheriff's Office, Montréal, 13th February, 1884. [First published, 16th February, 1884.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA BANQUE DU PEUPLE,
No. 1024. } A body politic and incorporate, having its chief business office in the city of Montréal, in the district of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of L. L. MAILLET, of the city and district of Montreal, Defendant.

A parcel of land or emplacement situate in the municipality of the incorporated village of Hochelaga, now annexed to the city of Montreal, and known as Hochelaga ward, in the parish of La Nativité de la Sainte Vierge, in the district of

de Montréal, faisant partie [du lot numéro quatre-vingt (80), des plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé d'Hochelaga, comprenant cent cinquante pieds de large par cent soixante et quinze pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rue Moreau, en profondeur par partie du numéro cent quarante-huit (148), des dits plan et livre de renvoi officiels, d'un côté par le numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197), de la subdivision officielle du dit lot numéro quatre-vingt (80), et du côté nord-ouest, par le numéro cent quatre-vingt-quinze (195), de la dite subdivision officielle du dit lot numéro quatre-vingt (80), sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-et-unième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 23 janvier 1884.
[Première publication, 26 janvier 1884.] 329 3

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LOUIS BOIVIN, du village No. 276. } de Richelieu, contre-maitre, Demandeur; contre les terres et tenements de JOHN YULE, de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, en le district de Montréal, manufacturier, Défendeur.

1. Trois lots de terre situés en le village du canton de Chambly, étant les numéros huit (8), neuf (9) et dix (10), de la subdivision officielle du lot numéro un (No. 1), des plan et livre de renvoi officiels du village de Chambly Canton; bornés en front par la rue Pontchartrain—sans bâtisses.

2. Trois lots de terre situés en le village de Chambly Canton, étant numéros cent deux, cent quatre et cent cinq, de la subdivision officielle du lot numéro un, des plan et livre de renvoi officiels du village de Chambly Canton; bornés en front par la rue Langevin—sans bâtisses.

3. Un lot de terre situé en le village de Chambly Bassin, étant le numéro cent quarante-huit, de la subdivision officielle du lot numéro cent trente, des plan et livre de renvoi officiels du village de Chambly Bassin; borné en front par le chemin à barrière qui conduit de Chambly à Longueuil—sans bâtisses.

4. Un lot de terre situé en le village de Chambly Bassin, étant la moitié sud du lot numéro cent quarante-neuf, de la subdivision officielle du lot numéro cent trente, des plan et livre de renvoi officiels du village de Chambly Bassin; borné en front par le chemin à barrière qui conduit de Chambly à Longueuil, ayant un front de soixante et quinze pieds; borné d'un côté par le lot 148, de la subdivision du lot No. 130, du dit village, et de l'autre côté par le résidu du dit lot vendu à un nommé Boivin—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, le VINGTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 janvier 1884. 253 3
[Première publication, 19 janvier 1884.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LOUIS ROY, de la paroisse No. 829. } de Saint-Antoine, dit district de Montréal, menuisier, Demandeur; contre les terres et tenements de DAME SARAH BOULE, veuve de feu Joseph St-Roch, de la paroisse de Saint-Antoine, en le district de Mont-

Montreal, forming part of lot number eighty (80), on the official plan and book of reference of the said incorporated village of Hochelaga, comprising one hundred and fifty feet in width by one hundred and seventy five feet in depth, more or less; bounded in front by Moreau street, in depth by a part of the lot number one hundred and forty eight (148), on the said official plan and book of reference, on one side by number one hundred and ninety seven (197), of the official subdivision of said lot number eighty (80), and on the north-west side by number one hundred and ninety five (195), of the official subdivision of said lot number eighty (80)—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-SIXTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 23rd January, 1884. 330
[First published, 26th January, 1884.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } LOUIS BOIVIN, of the No. 276. } village of Richelieu, foreman, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN YULE, of the parish of Saint Joseph de Chambly, in the district of Montreal, manufacturer, Defendant.

1. Three lots of land situate in the village of Chambly Canton, being numbers eight (8), nine (9) and ten (10), of the official subdivision of lot number one (No. 1), of the official plan and book of reference of the village of Chambly Canton; bounded in front by Pontchartrain street—without buildings.

2. Three lots of land situate in the village of Chambly Canton, being numbers one hundred and two, one hundred and four and one hundred and five, of the official subdivision of lot number one, of the official plan and book of reference of the village of Chambly Canton; bounded in front by Langevin street—without buildings.

3. A lot of land situate in the village of Chambly Basin, being number one hundred and forty eight, of the official subdivision of lot number one hundred and thirty, of the official plan and book of reference of the village of Chambly Basin; bounded in front by the Turnpike Road from Chambly to Longueuil—without buildings.

4. A lot of land situate in the village of Chambly Basin, being the south half of lot number one hundred and forty nine, of the official subdivision of lot number one hundred and thirty, of the official plan and book of reference of the village of Chambly Basin; bounded in front by the Turnpike Road from Chambly to Longueuil, having a frontage thereon of seventy five feet; bounded on one side by lot 148, of the subdivision of lot No. 130, of said village, and on the other side by the remainder of said lot sold to one Boivin—without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joseph of Chambly, on the TWENTY-TH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th January, 1884. 254
[First published, 19th January, 1884.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } LOUIS ROY, of the parish No. 829. } of Saint Antoine, said district of Montreal, carpenter, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME SARAH BOULÉ, widow of the late Joseph St. Roch, of the parish of Saint Antoine, in the district of

réal, Défendeur, mentionné et décrit dans la cédule marquée A, annexée au bref, maintenant entre les mains de George H. Kernick, écuyer, des cité et district de Montréal, député protonotaire, curateur dûment nommé au délaissement fait en cette cause par le dit Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement situé sur la première concession de la paroisse de Saint-Antoine, dans le district de Montréal, faisant partie du lot quatre-vingt-dix-sept (97), des plans et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Antoine, de forme irrégulière, contenant la largeur qu'il y a à partir de la ligne de division entre le dit emplacement et l'emplacement appartenant à Mathias Courtemanche, à aller jusqu'à une perche plus large que l'ancienne ligne de division existant entre le dit emplacement et la terre de Charles Marsan dit Lapierre, sur la profondeur qu'il y a à partir de la rivière Chambly, à aller en droite ligne jusqu'à la profondeur du dit emplacement; tenant devant à la côte qui borde la rivière Chambly, du côté sud-est du chemin de front, derrière et du côté nord-est à Charles Marsan dit Lapierre et ses représentants, et du côté sud-ouest au dit Mathias Courtemanche et du terrain ci-après désigné—avec une maison, un moulin à vent avec tous ses agrès sus-érigés.

2. Un terrain situé au même lieu, faisant partie du lot numéro quatre-vingt-quatorze (94), des plans et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Antoine, aussi de forme irrégulière, contenant à l'extrémité sud-est deux pagées de clôture de largeur, à l'extrémité nord-ouest cinq pagées et demie de clôture de largeur, sur une profondeur de vingt-cinq pagées de clôture ou environ, formant une superficie d'environ un quart d'arpent, sans garantie de mesure précise; tenant au sud-est à l'emplacement de Paschal Archambault, derrière à Roch Dansereau, à un petit fossé de travers, du côté nord-est à l'emplacement ci-dessus désigné, et du côté sud-ouest au dit Roch Dansereau.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Antoine, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 23 janvier 1884. Shérif, 331 3
[Première publication, 26 janvier 1884.]

Montreal, Defendant, mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ, now in the hands of George H. Kernick, esquire, of the city and district of Montreal, deputy protonotary, *curateur* duly named to the *délaissement* made in this cause by the said Defendant.

1. A lot of land or emplacement situate in the first concession of the parish of Saint Antoine, in the district of Montreal, forming part of lot ninety seven (97), on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Antoine, of irregular outline, containing the actual width, starting from the line of division between the said emplacement and the emplacement belonging to Mathias Courtemanche, and extending one perch wider than the old division line existing between the said emplacement and the land belonging to Charles Marsan dit Lapierre, by the actual depth starting from the river Chambly and extending in a straight line to the depth of the said emplacement; bounded in front by the hill which borders the river Chambly, on the south east side of the front road, in rear and to the north east side by Charles Marsan dit Lapierre and his representative, and on the south west side by the said Mathias Courtemanche and the land hereinafter designated—with a house, wind mill with all its fixings thereon erected.

2. A land situate at the same place, forming part of lot number ninety four (94), on the said official plan and book of reference of the said parish of Saint Antoine, also of irregular outline, containing at the south east extremity two lengths of fence rails *pagées de clôture* in width, at the north west extremity five and a half lengths of fence rails *pagées de clôture* in width, by a depth of about twenty five lengths of fence rails *pagées de clôture*, forming in superficies about a quarter of an arpent, without warranty as to precise measurement; bounded to the south east by the emplacement belonging to Paschal Archambault, in rear by Roch Dansereau, crossing a ditch on the north east side the emplacement hereinabove designated, and on the south west side by the said Roch Dansereau.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Antoine, on the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 23rd January, 1884. Sheriff, 332
[First published, 26th January, 1884.]

Ventes par le Shérif—Outaouais.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

De la Cour Supérieure—Ottawa.

Province de Québec, } PATRICK BASKER-
 District d'Outaouais, } VILLE, GEORGE
 No. 489. } HENRY BASKERVILLE

ET WILLIAM JOSEPH BASKERVILLE, chacun et tous de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, et province d'Ontario, commerçants et associés, faisant affaires comme tels en la cité d'Ottawa, sous les nom et raison de P. Baskerville & Bros., Demandeurs; contre les terres et tenements de la compagnie dite THE OTTAWA IRON AND STEEL MANUFACTURING COMPANY, limitée, un corps incorporé et politique, ayant sa principale place d'affaires en la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, et province d'Ontario, Défenderesse; et W. R. Kenny, avocat des demandeurs, demandeur par distraction de frais, à savoir: pour et au compte de la Banque Ontario, un corps politique et incorporée, ayant son principal bureau d'affaire dans la ville de Bowmanville, dans le comté de Durham, dans la province d'Ontario, dont le bref a été annoté sur le writ plus haut mentionné.

1. Tout ce certain lot de terre sis et situé dans le canton de Hull, dans les comté et district d'Outaouais, et composé de la moitié nord du lot numéro un, dans le onzième rang de Hull susdit, étant connu maintenant comme le lot numéro un A, dans le dit onzième rang, suivant le plan officiel et le livre de renvoi du dit canton de Hull, contenant cent acres, plus ou moins, avec les membres et appartenances qui y appartiennent.

2. La moitié sud du lot numéro vingt-huit, dans le sixième rang du canton de Templeton, dans les comté et district d'Outaouais, contenant cent acres plus ou moins, la dite moitié de lot étant maintenant désignée sur le plan officiel et le livre de renvoi du dit canton de Templeton comme le lot No. 28 B, dans le dit sixième rang — avec les membres et appartenances qui y appartiennent.

3. La moitié nord du lot numéro vingt-huit, dans le sixième rang du canton de Templeton, dans le district d'Outaouais, le dit demi lot étant maintenant désigné sur le plan officiel et le livre de renvoi du dit canton de Templeton, comme lot No. 28 A, dans le dit sixième rang, contenant cent acres, plus ou moins, avec les membres et appartenances qui y appartiennent.

4. La moitié sud du lot numéro vingt-sept, dans le sixième rang du lot numéro vingt-sept, du canton de Templeton, dans le district d'Outaouais. Le dit demi lot étant maintenant désigné sur le plan officiel et le livre de renvoi du dit canton de Templeton, comme le lot No. 27 B, dans le dit sixième rang, contenant cent acres, plus ou moins — avec les membres et appartenances qui y appartiennent; sujet le dit lot dernièrement mentionné à certains droits miniers en faveur de James Alexander Grant, de la cité d'Ottawa, docteur en médecine, ses heirs et ayant cause tels que transporté au dit James Alexander Grant par Farrell McGovern, par contrat passé sous seing privé à la dite cité d'Ottawa, le vingt-huitième jour d'octobre dix-huit cent soixante et douze, dans lequel les dits droits sont mentionnés comme suit: "Tous les droits miniers dans et sur la moitié sud du lot numéro vingt-sept, dans le sixième rang du canton de Templeton, avec pleine licence et autorité au dit James Alexander Grant, ses exécuteurs, administrateurs et ayant cause, et ses ou leurs ouvriers, serviteurs et agents, d'entrer sur, de prendre possession de la dite partie du dit lot pour l'objet susdit, de creuser, d'y faire des puits pour extraire et procurer tous minéraux trouvés après exploration d'exister sur le dit lot, et d'opérer en aucune manière jugée la plus avantageuse par le dit James Alexander Grant, toute mine en fer ou autres substances minérales existant sur le dit lot, et de faire toutes choses nécessaires pour l'exploitation efficiente de telles mines, et pour trans-

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

From the Superior Court.—Ottawa.

Province of Québec, } PATRICK BASKER-
 District of Ottawa, } VILLE, GEORGE
 No. 489. } HENRY BASKERVILLE

AND WILLIAM JOSEPH BASKERVILLE, each and all of the city of Ottawa, in the county of Carleton, and province of Ontario, traders and co-partners, carrying on business as such at the city of Ottawa, under the name, style and firm of P. Baskerville & Bros., Plaintiffs; against the lands and tenements of THE OTTAWA IRON AND STEEL MANUFACTURING COMPANY, limited, a body corporate and politic, having its principal place of business at the city of Ottawa, in the county of Carleton, and province of Ontario, Defendant; and W. R. Kenny, plaintiffs' attorney, plaintiff *par distraction de frais*, to wit: for and on behalf of the Ontario Bank, a body politic and corporate having its chief place of business in the town of Bowmanville, in the county of Durham, in the province of Ontario, whose writ has been noted on the said last mentioned writ.

1. All that certain lot of land situate, lying and being in the township of Hull, in the county and district of Ottawa, and being composed of the north half of lot number one, in the eleventh range of Hull aforesaid, being now known as lot number one A, in the said eleventh range, according to the official plan and book of reference of the said township of Hull, containing one hundred acres, more or less—with the members and appurtenances thereto belonging.

2. The south half of lot number twenty eight, in the sixth range of the township of Templeton, in the county and district of Ottawa, the said half lot being now designated on the official plan and book of reference of the said township of Templeton, as lot No. 28 B, in the said sixth range, containing one hundred acres, more or less—with the members and appurtenances thereto belonging.

3. The north half of lot number twenty eight, in the sixth range of the township of Templeton, in the district of Ottawa, the said half lot being now designated on the official plan and book of reference of the said township of Templeton, as lot No. 28 A, in the said sixth range, containing one hundred acres, more or less—with the members and appurtenances thereto belonging.

4. The south half of lot number twenty seven, in the sixth range of the township of Templeton, in the district of Ottawa, the said half lot being now designated on the official plan and book of reference of the said township of Templeton, as lot 27 B, in the said sixth range, containing one hundred acres, more or less—with the members and appurtenances thereto belonging; subject the last mentioned lot to certain mining rights in favor of James Alexander Grant, of the city Ottawa, doctor of medicine, his heirs or assigns, as conveyed to the said James Alexander Grant by Farrell McGovern, by deed passed *sous seing privé*, at the said city of Ottawa, the twenty eighth day of October, eighteen hundred and seventy two, in which the said rights are set forth as follows: "All the mining rights in and upon the south half of lot number twenty seven, in the sixth range of the township of Templeton, with full license and authority to the said James Alexander Grant, his executors, administrators and assigns, and his and their workmen, servants and agents, to enter upon and take possession of the said part of the said lot for the purposes aforesaid, to dig and sink shafts for the raising and procuring of any minerals found on exploration to exist on the said lot and to work in any manner deemed most advantageous by the said James Alexander Grant, any mine of iron or other mineral substances on said lot existing, and to do all things which may be necessary for the proper and efficient working of such mines, and for the carrying away the produce

porter les produits des dites mines aux lieux de livraison, et aussi avec pleine licence et liberté d'ériger et de placer sur la dite partie du dit lot tels moulins, engins, fourneaux, maisons, établis qui seront requis et convenables pour l'exploitation des dites mines, et pour placer les ateliers et maisons des ouvriers pour exploiter les dites mines, et toutes les mines et minéraux existant sur la dite moitié sud, ou qui peuvent par la suite être découverts dans, sur ou dessous, ou appartenant à aucune partie de la dite moitié sud du dit lot."

5. Tous ces certains morceaux ou lopins de terre composés de parties du lot vingt-sept, dans le sixième rang du canton de Templeton, le dit lot numéro vingt-sept étant maintenant désigné sur le plan officiel et le livre de renvoi du dit canton de Templeton, comme lots numéros vingt-sept A et vingt-sept B, dans le dit sixième rang, dans le district d'Outaouais, et le lot numéro vingt-huit, et le dit lot numéro vingt-huit, étant désigné sur le plan et livre officiel et le livre de renvoi du dit canton de Templeton, comme lots 28 A et 28 B, dans le dit cinquième rang du dit canton de Templeton, les dits morceaux de terre consistant en une lièvre de terre de trente pieds de large sur le dit lot, à telle place ou portion du dit lot qui a été choisi et trouvé nécessaire pour la construction d'un chemin de fer ou *tramroad* des mines situées sur la moitié sud du dit lot numéro vingt-huit, dans le sixième rang du dit canton de Templeton.

6. Tout et chaque le droit de passage de quarante pieds de large sur la ligne de division entre les cantons de Hull et de Templeton, prenant vingt pieds sur chaque côté de la dite ligne, et portant à sept cent pieds au nord de la dite ligne de concession entre les quatrième et cinquième concessions de Templeton susdit, et alors courant au sud jusqu'à la rivière Gatineau, le tout tel qu'accordé par le conseil municipal du comté d'Outaouais au dit Edward Haycock.

7. Tous et chaque ces certains morceaux ou lopins de terre et dépendances sis et situés dans le canton de Hull, dans le comté et district d'Outaouais, contenant par mesurement, neuf acres, trois roods et douze perches et trois quarts, composée de partie du lot numéro trois, dans le sixième rang du dit canton de Hull, et décrits comme suit: 1. Commencant à un point où la limite sud d'un certain chemin public, mieux connu comme étant le chemin Lauzier, intersecte les limites est du dit lot, et à une distance de six chaînes et quarante-neuf chaînons (*links*) et demi, ou environ, sur un cours sud magnétiquement de l'angle nord-est du dit lot; de là à l'ouest suivant les limites sud du dit chemin, treize chaînes et quatre-vingt-neuf chaînons (*links*) et un quart, plus ou moins, aux limites est du grand chemin public le long de la rive est de la Rivière Gatineau; de là au sud suivant les limites est du grand chemin public huit chaînes et quatre-vingt-quatorze chaînons (*links*) et demi plus ou moins, à en deçà de vingt pieds de la ligne du côté nord de la maison de Gabriel Lauzier, produite; de là à l'ouest jusqu'à la limite est du dit grand chemin dernièrement mentionné; de là vers l'est et parallèle à la ligne du côté nord de la dite maison six chaînes et vingt chaînons (*links*), plus ou moins, à la limite est du dit lot; de là au nord magnétiquement suivant la limite est du dit lot huit chaînes et vingt et un chaînons (*links*) et demi, plus ou moins, au lieu de commencement, aussi commençant à un point où la limite nord du chemin Lauzier, comme susdite produite intersecte le côté est du dit grand chemin public; de là vers l'ouest suivant la limite nord du dit chemin produite à l'ouest une chaîne et quatre-vingt-treize chaînons (*links*) et demi, plus ou moins, au bord de l'eau de la rivière Gatineau, (côté est); de là vers le sud suivant le bord de l'eau de la rivière Gatineau, avec le courant deux chaînes, plus ou moins, à vingt-deux pieds des

of said mines to the places of delivery, and also with full license and liberty to erect and set upon said part of said lot, such mills engines, furnaces, houses, stables, as shall be needful and convenient for the working of said mines, and for the placing of the workmen's work gear and houses, and in working each mines and all the mines and minerals on the south half of said lot existing or which may hereafter be discovered within, upon or under, or belonging to any part of said south half of said lot."

5. All those certain parcels and tracts of land being composed of parts of lot twenty seven, in the sixth range of the township of Templeton, in the district of Ottawa, the said lot twenty seven, being now designated on the official plan and book of reference of the said township of Templeton, as lots numbers twenty seven A and twenty seven B, in the said sixth range, and lot twenty eight. The said lot number twenty eight, being designated on the official plan and book of reference of the said township of Templeton, as 28 A and 28 B, in the said fifth range, in the fifth range of said township of Templeton, said parcels of land to consist of a strip of land thirty feet wide on or over said lots on such place or portion of said lots as has been selected and found necessary to build a tram or railroad to and from the mines situated on the south half of lot number twenty eight, in the sixth range of the said township of Templeton.

6. All and singular the right of way forty feet wide on the division line between the township of Hull and the township of Templeton, taking twenty feet on each side of said line, and starting seven hundred feet north from the concession line between the fourth and fifth concessions of Templeton aforesaid, and then running towards the south to the river Gatineau, the whole as granted by the municipal council of the county of Ottawa to the said Edward Haycock.

7. All and singular those certain parcels or tracts of land and premises situated lying and being in the township of Hull, in the county and district of Ottawa, containing by admeasurement, nine acres, three roods and twelve and three quarters poles, being composed of part of lot number three, in the sixth range of the said township of Hull, and described as follows: 1st commencing at the point where the southerly limit of a certain public road better known as Lauziers road, intersects the easterly limits of said lot, and at a distance of six chains and forty nine and one half links or thereabouts, in a course south magnetically from the north east angle of said lot; thence westerly following the southerly limits of said road, thirteen chains and eighty nine and one quarter links, more or less, to the easterly limits of the public highway along the eastern bank of the Gatineau river; thence southerly following the eastern limits of said public highway, eight chains and ninety four and a half links, more or less, to within twenty feet of the line of the northerly side of Gabriel Lauziers house produced; thence westerly to the eastern limits of the said last mentioned highway; thence easterly and parallel to the line of the northerly side of the said dwelling house, six chains twenty links, more or less, to the eastern limit of said lot; thence north magnetically following the eastern limit of said lot, eight chains twenty one and one half links, more or less, to the place of beginning, also commencing at the point where the northerly limit of Lauziers road as aforesaid, produced intersects the eastern side of said public highway; thence westerly following the said northerly limit of said road produced westerly one chain ninety three and one half links, more or less, to the waters edge of the river Gatineau (eastern side); thence southerly following the waters edge of the river Gatineau, with the stream two chains, more or less, to within twenty feet of the lands of one Narcisse Roy, in said lot; thence easterly and

terres d'un certain Narcisse Roy, sur le dit lot ; de là à l'est et parallèle à la limite nord de la terre du dit Narcisse Roy, trois chaînes et un chaînon (*link*), plus ou moins, à la limite ouest du dit chemin public ; de là au nord suivant la limite ouest du dit grand chemin public dix chaînes et trente-un chaînons (*links*) et demi, plus ou moins, au lieu de départ, désigné sur le plan officiel et le livre de renvoi du dit canton de Hull, comme lot No. 3 B 1, dans le dit sixième rang de lots—avec tous les membres et appartenances qui y appartiennent. Exceptant de cette partie en dernier lieu particulièrement décrite, un quart d'acre vendu par Gabriel Lauzier à David Parent, et décrit comme suit : Tout ce morceau ou parcel de terre faisant partie du lot numéro trois, dans le sixième rang du canton de Hull, borné comme suit : au nord par le chemin qui mène à la Pointe Gatineau, au sud par la rivière Gatineau, à l'est par la propriété de Jérémie Bergeron, et à l'ouest par la propriété de Jérémie Bergeron, le dit morceau de terre un quart d'acre ; et aussi un quart d'acre vendu par Gabriel Lauzier à un Jérémie Bergeron, et décrit comme suit : Tout ce morceau de terre faisant partie du lot numéro trois, dans le sixième rang du canton de Hull, contenant un quart d'acre, plus ou moins ; borné au nord par le grand chemin de la Reine menant à la Pointe Gatineau, au sud par la rivière Gatineau, à l'est par David Parent, et à l'ouest par le dit Gabriel Lauzier.

8. Tout et chacun le droit de passage sur le chemin du dit Lauzier ci-devant mentionné, accordé par le conseil municipal du canton de Hull à Edward Haycock. Le dit droit de passage commençant là où le dit chemin frappe la seconde concession du dit canton de Templeton, et continuant de là à la rivière Gatineau—ensemble avec le chemin de fer (*tramway*) de la dite mine sur le lot numéro vingt-huit, dans le sixième rang du dit canton de Templeton, au terminus du dit *tramway*, et aussi le roulant et les appartenances qui appartiennent au dit *tramway*, avec les bâtisses, forges, fourneaux sur les dits différents lots érigés, et les machines et appareils qui y appartiennent.

9. Le terrain occupé par le chemin sur la moitié nord du dit lot numéro vingt-sept, dans le cinquième rang du canton de Templeton, la dite moitié nord du lot numéro vingt-sept, dans le dit cinquième rang du canton de Templeton, étant maintenant désigné sur le plan officiel et le livre de renvoi du dit canton, comme lot vingt-sept A, dans le dit cinquième rang, dans le dit district, tel qu'acquis par le dit Edward Haycock, d'un certain Michael McNulty, par instrument fait par écrit, portant la date du troisième jour d'avril mil huit cent soixante et trois, et dûment enregistré au bureau de registration pour le comté d'Outaouais.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le DIX-SEPTIEME jour de MARS courant, à QUINZE heures de l'avant-midi. Et qu'en conformité à l'ordre de la Cour à ce sujet, il sera requis, à la dite vente, de tout enchérisseur un dépôt d'une somme d'argent égale aux dépens alors dus à la dite partie intervenante. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de mars courant.

LOUIS M. COUTLEE,

Bureau du Shérif,
Aylmer, 1er mars, 1884.

Shérif.
743 2

[Première publication, 8 mars 1884.]

Ventes par le Shérif—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés.

parallel to the northerly limit of the said Narcisse Roy's land, three chains one link, more or less, to the westerly limit of said public highway, designated on the official plan and book of reference of the said township of Hull, as lot No. 3 B 1, in the said sixth range of lots ; thence northerly following the western limit of said public highway, ten chains, thirty one and a half links, more or less, to the place of beginning—with all and every the members and appurtenances thereto belonging ; excepting therefrom and there (of off that part last particularly described, one quarter of an acre sold by Gabriel Lauzier to David Parent, and described as follows : All that piece or parcel of land forming part of lot number three, in the sixth range of the township of Hull ; bounded as follows : towards the north by the road leading to the Gatineau Point, towards the south by the Gatineau river, towards the east by the property of the said Gabriel Lauzier, and towards the west by the property of Jeremie Bergeron, the said piece containing one quarter of an acre ; and also one quarter of an acre sold by the said Gabriel Lauzier to one Jeremie Bergeron, and described as follows : all that piece of land forming part of lot number three, in the sixth range of the township of Hull, containing one fourth of an acre, more or less ; bounded on the north by the Queen's highway leading to Gatineau Point, on the south by the river Gatineau, on the east by David Parent, and on the west by the said Gabriel Lauzier.

8. All and singular the right of way, on the said Lauzier's road hereinbefore mentioned granted by the municipality of the township of Hull to Edward Haycock. The said right of way beginning where the said road strikes the second concession of the said township of Templeton, and continuing thence to the river Gatineau—together with the tramway from the said mine on lot twenty eight, in the sixth range of the said township of Templeton, to the terminus of said tramway, and also the rolling stock and appurtenances appertaining to the said tramway, with all the buildings, forges, furnaces on the said several lots erected, and the machinery and apparatus thereto belonging.

9. The land occupied by the road over the north half of lot number twenty seven, in the fifth range of the township of Templeton, the said north half of lot number twenty seven, in the said fifth range of the said township of Templeton, being now designated on the official plan and book of reference of the said township, as lot number twenty seven A, in the said fifth range, in said district, as acquired by the said Edward Haycock, from one Michael McNulty by agreement in writing, bearing date the third day of April, one thousand eight hundred and seventy three, and duly enregistered in the registry office for the county of Ottawa.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the SEVENTEENTH day of MARCH instant, at ELEVEN o'clock in the forenoon, and that in accordance with the order of the court on that behalf it shall be required at the said sale from every bidder a deposit to be made of a sum of money equal to the costs which shall at that time be due to the said intervening party. The said writ returnable on the twenty fourth day of March instant, 1884.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office,
Aylmer, 1st March, 1884.

Sheriff.
744

[First published, 8th March, 1884.]

Sheriff's Sales—Québec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS

nés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir: } LOUIS BOURGET, de la
No. 304. } Cité de Québec, marchand;
contre ARTHUR BLANCHARD ET EUGENE
BLANCHARD, tous deux de la cité de Québec,
hôteliers et restaurateurs, et comme tels faisant
affaires en la cité de Québec, en société sous le
nom de A. & E. Blanchard, solidairement, à savoir:

Les deux tiers indivis du lot No. 2145, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec—avec les deux tiers indivis des bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Distraction étant d'abord faite de cette partie réclamée et mentionnées dans l'opposition afin de distraire de A. Blanchard *et al.*, et le jugement maintenant icelle.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

J. B. AMYOT,

Québec, 12 mars 1884. Député Shérif.
[Première publication, 15 mars 1884.] 777

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.

Québec, à savoir: } ARTHUR DAVIDSON
No. 631. } ROSS, de la paroisse de
Saint-Patrice de Beauvillage, seigneur; contre
WILLIAM M. BARNARD, du lieu appelé Franklin,
dans l'Etat de New-Hampshire, à savoir:

Le No. 135, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Patrice de Beauvillage, étant une terre portant le numéro neuf, de la concession Saint-Charles, de quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur; borné en front par la rivière Beauvillage, en arrière par la profondeur, à droite par le numéro huit, et à gauche par le numéro dix, de la dite concession.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Patrice de Beauvillage, le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

J. B. AMYOT,

Québec, 12 mars 1884. Député Shérif.
[Première publication, 15 mars 1884.] 779

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } JOSEPH EDOUARD BÉ-
No. 954. } DARD, avocat, de la pa-
roisse de Beauport; contre MARCEL FERLAND,
du même lieu, maçon, à savoir:

1° Le No. 1159 A du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant une terre à bois située en la concession Sainte-Marie.

2° Le No. 1161 du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant une terre à bois située en la concession Sainte-Marie.

3° Le No. 1027 du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant une terre à bois située en la concession Saint-Ignace.

4° Le No. 1023 du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant une terre à bois située en la concession Saint-Ignace.

have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Quebec, to wit: } LOUIS BOURGET, of the city
No. 304. } of Quebec, merchant; against
ARTHUR BLANCHARD AND EUGENE BLAN-
CHARD, both of the city of Quebec, hotel and
restaurant keepers, and as such doing business in
the city of Quebec, in partnership, under the style
and firm of A. & E. Blanchard, jointly and severally, to wit:

The undivided two thirds of lot No. 2145, on the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Quebec—with the undivided two thirds of the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Distraction being first made of that part claimed and mentioned in the opposition *afin de distraire* of A. Blanchard *et al.*, and in the judgment maintained the same.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the EIGHTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of May next.

J. B. AMYOT,

Quebec, 12th March, 1884. Deputy Sheriff.
[First published, 15th March, 1884.] 778

FIERI FACIAS.

Circuit Court.

Quebec, to wit: } ARTHUR DAVIDSON
No. 631. } ROSS, of the parish of
Saint Patrice de Beauvillage, seigneur; against
WILLIAM M. BARNARD, of the place called
Franklin, in the State of New Hampshire, to wit:

No. 135, of the official cadastre of the parish of Saint Patrice de Beauvillage, being a land under number nine, of the concession Saint Charles, of four arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the river Beauvillage, in rear by the depth, to the right by number eight, and to the left by number ten, of the said concession.

To be sold at the parochial church door of Saint Patrice de Beauvillage, on the SEVENTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of June next.

J. B. AMYOT,

Quebec, 12th March, 1884. Deputy Sheriff.
[First published, 15th March, 1884.] 780

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } JOSEPH EDOUARD
No. 954. } BEDARD, advocate, of the
parish of Beauport; against MARCEL FERLAND,
of the same place, mason, to wit:

1° No. 1159 A of the official cadastre of the parish of Beauport, being a woodland, situate in the concession Sainte Marie.

2° No. 1161 of the official cadastre of the parish of Beauport, being a woodland situate in the concession Sainte Marie.

3° No. 1027 of the official cadastre of the parish of Beauport, being a woodland situate in the concession Saint Ignace.

4° No. 1023 of the official cadastre of the parish of Beauport, being a woodland situate in the concession Saint Ignace.

5° Le No. 447 du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant un lopin de terre située au premier rang des terres de la dite paroisse.

6° Le No. 453 du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant un lopin de terre situé au premier rang des terres de la dite paroisse.

7° Le No. 451 du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant un lopin de terre situé au premier rang de la dite paroisse.

8° Le No. 456 du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, étant un lopin de terre situé au premier rang de la dite paroisse.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Beauport, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt unième jour de mai prochain.

J. B. AMYOT, Député Shérif.
Québec, 12 mars 1884. [Première publication, 15 mars 1884.] 781

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } EDOUARD LACROIX, de la No. 2014. } paroisse de Saint-Jérôme de Matane, dans le district de Rimouski, écuyer, bourgeois ; contre DAME ADELE HANLEY, épouse séparée quant aux biens de François Régis Lepage, et le dit FRANÇOIS REGIS LEPAGE, tant personnellement que pour assister sa dite épouse, et CHARLES GENOIS ALIAS JANOIS, tous trois de la cité de Québec, à savoir :

Saisi comme appartenant au dit Charles Genois alias Janois.

Le No. 4279, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un terrain de quarante pieds de front sur soixante-trois pieds de profondeur ; borné en front par la rue Saint Michel, joignant vers le nord à James O'Donnell, représentant Hopper, et vers le sud à Dame Daniel Droy—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

J. B. AMYOT, Député Shérif.
Québec, 12 mars 1884. [Première publication, 15 mars 1884.] 783

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA No. 1467. } LCITE DE QUEBEC ; contre ADELE HANLEY, épouse de François Régis Lepage, de la cité de Québec, en le district de Québec, et dument séparée de biens de son dit mari, et le dit FRANÇOIS REGIS LEPAGE, mis en cause, afin d'assister sa dite épouse, à savoir :

1° Le No. 4308, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un terrain de trente-cinq pieds de front sur quarante-quatre pieds et neuf pouces de profondeur ; borné en front au nord par la rue Artillery, au nord-est à Joseph Darveau, et au sud-ouest à Eugène Duval—avec les bâtisses dessus construites, circonstances.

2° Le No. 3967, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un lot de terrain de trente-cinq pieds de front sur cinquante et un pieds de profondeur ; borné en front par la rue Lachevrotière, avec mitoyenneté de mur du côté du terrain des héritiers Proulx ; et borné au sud à Louis Déry—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet à une rente foncière de cinq piastres par année, payable aux héritiers Berthelot.

3° Le No. 3966, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement de quarante-cinq pieds de front sur cinquante pieds de profondeur ; borné en front à l'est par la rue Saint-Michel—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet à une rente foncière de cinq piastres, payable aux héritiers Berthelot.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de

5° No. 447 of the official cadastre of the parish of Beauport, being a lot of land situate in the first range of the lands of the said parish.

6° No. 453 of the official cadastre of the parish of Beauport, being a lot of land situate in the first range of the lands of the said parish.

7° No. 451 of the official cadastre of the parish of Beauport, being a lot of land situate in the first range of the said parish.

8° No. 456 of the official cadastre of the parish of Beauport, being a lot of land situate in the first range of the said parish.

To be sold at the parochial church door of Beauport, on the SIXTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of May next.

J. B. AMYOT, Deputy Sheriff.
Québec, 12th March, 1884. [First published, 15th March, 1884.] 782

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } EDOUARD LACROIX, of the No. 2014. } parish of Saint Jérôme de Matane, in the district of Rimouski, esquire, gentleman ; against DAME ADELE HANLEY, wife separated as to property from François Régis Lepage, and the said FRANÇOIS REGIS LEPAGE, as well personally as to assist his said wife, and CHARLES GENOIS ALIAS JANOIS, all three of the city of Quebec, to wit :

Seized as belonging to the said Charles Genois alias Janois.

No. 4279, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Quebec, being a land of forty feet in front by sixty three feet in depth ; bounded in front by Saint Michel street, adjoining towards the north to James O'Donnell, representing Hopper, and towards the south to Dame Daniel Droy—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the SIXTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of June next.

J. B. AMYOT, Deputy Sheriff.
Québec, 12th March, 1884. [First published, 15th March, 1884.] 784

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF No. 1467. } THE CITY OF QUEBEC ; against ADELE HANLEY, wife of François Régis Lepage, of the city of Quebec, in the district of Québec, and from her said husband duly separated as to property ; and the said FRANÇOIS REGIS LEPAGE, mis en cause, to assist his said wife, to wit :

1° No. 4308, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Quebec, being a land of thirty five feet in front by forty four feet nine inches in depth ; bounded in front to the north by Artillery street, to the north east by Joseph Darveau, and to the south west by Eugène Duval—with the buildings thereon erected, circumstances.

2° No. 3967, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Quebec, being a lot of land, thirty five feet in front by fifty one feet in depth ; bounded in front by Lachevrotière street, with a wall in common on the side next the heirs Proulx ; and bounded to the south by Louis Déry—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to a ground rent of five dollars per annum, payable to the heirs Berthelot.

3° No. 3966, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Quebec, being an emplacement of forty five feet in front by fifty feet in depth ; bounded in front to the east by Saint Michel street—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to a ground rent of five dollars, payable to the heirs Berthelot.

To be sold at my office, in the city of Quebec,

Québec, le SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'avril prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 16 janvier 1884. Député Shérif.
[Première publication, 19 janvier 1884.] 239 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**AMASE BOURGAULT, de
No. 2314. } la paroisse de Saint-
Patrice de Beauvillage ; contre MAXIMIN RE-
MILLARD, de la paroisse de Saint-Patrice de
Beauvillage, à savoir :

Le numéro 177, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Patrice de Beauvillage, étant un emplacement détaché du lot numéro cinq, de la concession des Chûtes, situé dans la seigneurie de Saint-Giles de Beauvillage, contenant un arpent en profondeur sur un arpent et demi en largeur, du côté sud du chemin Royal, traversant le dit lot numéro cinq, conduisant au chemin Craig, en arrière au bout de la dite profondeur par un fossé et clôture entre le dit emplacement et Didace Fortier, d'un côté par la ligne de division entre les lots numéro cinq et six, de la dite concession, et de l'autre côté à la distance d'un arpent et demi par Didace Fortier—avec la maison et autre bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de Beauvillage, le VINGTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de mars prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 16 janvier 1884. Député Shérif.
[Première publication, 19 janvier 1884.] 235 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**EMOISELLE HEN-
No. 1696. } RIETTE BUTLER,
MARY LOUISA OCTAVIA BUTLER, toutes deux
filles majeures et usant de leurs droits, JAMES
S. BUTLER, courtier, et DAME EMELINA
BUTLER, épouse séparée contractuellement quant
aux biens de Edouard Duggan, mesureur de bois,
et le dit EDOUARD DUGGAN, pour autoriser et
assister sa dite épouse aux fins des présentes,
tous de la cité de Québec ; contre ALFRED L.
LAURENT dit LORTIE, de la cité de Québec,
tonnelier, à savoir :

1° La partie du No. 2193, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt-sept peds et neuf poudes de front sur le côté ouest de la rue Sault-au-Matelot ; borné à l'est à la dite rue Sault-au-Matelot, à l'ouest au mur d'enceinte, au nord à l'autre partie du dit No. 2192, et au sud à l'autre partie No. 2193, du dit cadastre—avec bâtisses.

2° La partie sud du No. 2193, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt peds de front sur le côté ouest de la rue Sault-au-Matelot ; borné à l'est à la dite rue Sault au Matelot, à l'ouest au mur d'enceinte, au nord à l'autre partie du dit No. 2193, et au sud au No. 2194 du dit cadastre—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT ET UNIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour d'avril prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 16 janvier 1884. Député Shérif.
[Première publication, 19 janvier 1884.] 237 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **P**ATRICK MONAGHAN,
No. 1548. } cultivateur, et ANN TRA-
VERS, son épouse, ci-devant de la paroisse de
Saint-Sylvestre, en le comté de Lotbinière, mais
maintenant du comté de Cheboygan, en l'Etat du

on the SEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of April next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 16th January, 1884. Deputy Sheriff.
[First published, 19th January, 1884.] 240

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **D**AMASE BOURGAULT, of
No. 2314. } the parish of Saint Patrice
de Beauvillage ; against MAXIMIN REMILLARD,
of the parish of Saint Patrice de Beauvillage, to
wit :

Number 177, of the official cadastre of the parish of Saint Patrice de Beauvillage, being an emplacement detached from lot number five, of the concession des Chûtes, situate in the seigniory of Saint Giles de Beauvillage, containing one arpent in depth by one and a half arpent in width, on the south side of the Queen's road, crossing the said lot number five, leading to the Craig road, in rear at the end of the said depth by a ditch and fence between the said emplacement and Didace Fortier, on one side by the line of division between lots number five, and six of the said concession, and on the other side at a distance of one an a half arpent by Didace Fortier—with the house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrice de Beauvillage, on the TWENTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of March next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 16th January, 1884. Deputy Sheriff.
[First published, 19th January 1884.] 236

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **M**ISS HENRIETTE BUTLER,
No. 1696. } MARY LOUISA OCTA-
VIA BUTLER, both spinsters and using and enjoy-
ing their rights, JAMES S. BUTLER, broker, and
DAME EMELINA BUTLER, wife separated by
marriage contract as to property from Edouard
Duggan, timber measurer, and the said EDOUARD
DUGGAN, to authorize and assist his said wife, for
the purposes of these presents, all of the city of
Quebec ; against ALFRED L. LAURENT dit
LORTIE, of the city of Quebec, cooper, to wit :

1° That portion of lot No. 2193, of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Quebec, being an emplacement of twenty seven feet and nine inches in front on the west side of Sault-au-Matelot street ; bounded to the east by the said Sault-au-Matelot street, to the west by the enclosure wall, to the north by No. 2192, and to the south by the other portion of the said No. 2193, of said cadastre—with buildings.

2° The south portion of No. 2193, of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Quebec, being an emplacement of twenty feet in front on the west side of Sault-au-Matelot street ; bounded to the east by the said Sault-au-Matelot street, to the west by the enclosure wall, to the north by the other portion of the said No. 2193, and to the south by No. 2194 of said cadastre—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY FIRST day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of April next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 16th January, 1884. Deputy Sheriff.
[First published, 19th January, 1884.] 238

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **P**ATRICK MONAGHAN, far
No. 1548. } mer, and ANN TRAVERS
his wife, both late of the parish of Saint Sylvester
in the county of Lotbinière, but now of Cheboygan
county, in the State of Michigan, one of the United

Michigan, un des Etats-Unis de l'Amérique; contre PATRICK MAGUIRE, de la paroisse de Saint-Sylvestre, cultivateur, à savoir :

Lot No. 42, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sylvestre, en la seigneurie de Saint-Giles de Beauvillage, de quatre-vingt-dix arpents en superficie, plus ou moins, étant le lot de terre numéro dix-neuf, en la concession Saint-Jean; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la concession Saint-Jacques, du côté nord par le lot numéro dix-huit, de la dite concession, et du côté sud par le lot No. 20, de la dite concession—avec une maison, grange, étable et autres bâties sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Sylvestre, le VINGT-DEUXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

Québec, 17 janvier 1884. J. B. AMYOT, Député Shérif.
[Première publication, 19 janvier 1884.] 269 3

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **N** AZAIRE LETELLIER, No. 3067. } de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, cultivateur; contre JEAN LECLERC, FRANÇOIS XAVIER LECLERC et PHILEAS LETELLIER, tous trois journaliers, cidevant de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, maintenant d'endroits inconnus, à savoir :

Le No. 219, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, étant une terre de deux arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, située au premier rang de la dite paroisse; borné au nord à Jean-Baptiste Moreau ou ses représentants, au sud à la concession Saint-Eustache, au nord-est à Pierre (chel) Beaudet, et au sud-ouest à François Hamel ou ses représentants—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Louis de Lotbinière, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour d'avril prochain.

Québec, 13 février 1884. J. B. AMYOT, Député Shérif.
[Première publication, 16 février 1884.] 521

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **T**HOMAS BUTTHER- No. 1865. } **W**ORTH PRISSICK, de la ville de Slingsby, dans Yorkshire, Angleterre, gentilhomme; contre MAJOR FREEMAN, de la cité de Montréal, commis, à savoir :

1° La moitié indivise du No. 584, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, en le comté de Québec, étant la moitié indivise d'un lot de terre et bâties sus-érigées, situé dans la seigneurie de Saint-Gabriel, à l'endroit appelé l'Ormière, contenant treize arpents en superficie; borné à l'ouest par le chemin de l'Ormière, à l'est par un ruisseau, au nord par le No. 585, et au sud par le No. 583, du dit cadastre.

2° La moitié indivise du No. 594, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, en le comté de Québec, étant la moitié indivise d'un lot de terre et bâtisse sus-érigée, situé dans la seigneurie de Saint-Gabriel, à l'endroit appelé l'Ormière, contenant cent seize arpents et quatre-vingt-dix perches en superficie; borné à l'est et au sud par la rivière Saint-Charles, à l'ouest par un ruisseau, et au nord par les Nos. 595 et 596, du dit cadastre.

Les dits deux lots sujets à l'usufruit de Richard Freeman, de la dite paroisse de Saint-Ambroise, esquier, sa vie durant.

Pour être vendues à la porte de l'église de la

States of America; against PATRICK MAGUIRE of the parish of Saint Sylvester, farmer, to wit :

Lot No. 42, of the official cadastre of the parish of Saint Sylvester, in the Seigniorie of Saint Giles de Beauvillage, of ninety arpents in superficies, more or less, being lot of land number nineteen, in the concession Saint John; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the concession Saint James, on the northerly side by lot number eighteen, of the said concession, and on the southerly side by lot No. 20, of the said concession—with a dwelling house, barn, stable and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Sylvester, the TWENTY SECOND day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of April next.

Québec, 17 January, 1884. J. B. AMYOT, Deputy Sheriff.
[First published, 19th January, 1884.] 270

FIERI FACIAS.

Circuit of Québec.

Québec, to wit : } **N** AZAIRE LETELLIER, of No. 3067. } the parish of Saint Louis de Lotbinière, farmer; against JEAN LECLERC, FRANCOIS XAVIER LECLERC and PHILEAS LETELLIER, all three laborers, formerly of the parish of Saint Louis de Lotbinière, now of parts unknown, to wit :

No. 219, of the official cadastre of the parish of Saint Louis de Lotbinière, being a land of about two arpents in front by about thirty arpents in depth, situate in the first range of the said parish bounded to the north by Jean Baptiste Moreau or his representatives, to the south by the concession Saint Eustache, to the north east by Pierre (chel) Beaudet, and to the south west by François Hamel or his representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint Louis de Lotbinière, on the SEVENTENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of April next.

Québec, 13th February, 1884. J. B. AMYOT, Deputy Sheriff.
[First published, 16th February, 1884.] 522

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **T**HOMAS BUTTERWORTH No. 1865. } **W**ORTH PRISSICK, of the town of Slingsby, in Yorkshire, England, gentleman; against MAJOR FREEMAN, of the city of Montreal, clerk, to wit :

1° The undivided half of No. 584, of the official cadastre of the parish of Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, in the county of Québec, being the undivided half of a lot of land and buildings thereon erected, situate in the seigniorie of Saint-Gabriel, at the place called l'Ormière, containing thirteen arpents in superficies; bounded to the west by l'Ormière road, to the east by a Ruisseau, to the north by No. 585, and to the south by No. 583, of said cadastre.

2° The undivided half of No. 594, of the official cadastre of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, in the county of Québec, being the undivided half of a lot of land and building thereon erected, situate in the seigniorie of Saint Gabriel, at the place called l'Ormière, containing one hundred and sixteen arpents and ninety perches in superficies; bounded to the east and south by the river Saint Charles, to the west by a Ruisseau, and to the north by Nos. 595 and 596 of said cadastre.

Subject the above two lots to the usufruct of Richard Freeman, of the said parish of Saint Ambroise, esquire, during his life.

To be sold at the church door of the parish of

paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, le SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril prochain.

J. B. AMYOT,
Député Shérif.
Québec, 14 février 1884.
[Première publication, 16 février, 1884.] 563 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**ANS une cause où
No. 1107. } **T**HOMAS BUTTER-
WORTH PRISSICK, de la cité de York, en Angle-
terre, gentilhomme, était Demandeur; et AGNES
FREEMAN, de la cité de Québec, fille majeure, et
MAJOR FREEMAN, de la cité de Montréal, commis,
étaient Défendeurs.

Le dit demandeur Thomas Butterworth Prissick
contre la dite Agnès Freeman, à savoir :

1° La moitié indivise du No. 584, du cadastre
officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la
Jeune Lorette, en le comté de Québec, étant la
moitié indivise d'un lot de terre et bâtisses sus-
érigées, situé dans la seigneurie de Saint-Gabriel,
à l'endroit appelé L'Ormière, contenant treize
arpents en superficie; borné à l'ouest par le che-
min de L'Ormière, à l'est par un ruisseau, au nord
par le No. 585, et au sud par le No. 583, du dit
cadastre.

2° La moitié indivise du No. 594, du cadastre
officielle de la paroisse de Saint-Ambroise de la
Jeune Lorette, en le comté de Québec, étant la
moitié indivise d'un lot de terre, avec bâtisse sus-
érigée, situé dans la seigneurie Saint-Gabriel, à
l'endroit appelé L'Ormière, contenant cent seize
arpents et quatre-vingt-dix perches en superficie;
borné à l'est et au sud par la rivière Saint-Charles,
à l'ouest par un ruisseau, et au nord par les Nos.
595 et 596, du dit cadastre. Les dit deux lots sujets
à l'usufruit de Richard Freeman, de la dite
paroisse de Saint-Ambroise, écuyer, sa vie durant.

Pour être vendues à la porte de l'église de la
paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, le
SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures
de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième
jour d'avril prochain.

J. B. AMYOT,
Député Shérif.
Québec, 14 février 1884.
[Première publication, 16 février 1884.] 561 2

Ventes par le Shérif—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les
TERRES et HERITAGES sous-mentionnés
ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux
respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes
personnes ayant à exercer à cet égard des récla-
mations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-
ticle 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada, sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du sousigné avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.
Sorel, à savoir : } **Z**EPHIRIN MOUSSEAU,
No. 2710. } écuyer, bourgeois, de la
paroisse de Berthier, dans le district de Richelieu,
Demandeur; contre OVIDE CORNEILLER dit
GRANDCHAMPS, commerçant, et DAME JULIE
DACIER, veuve de feu François Corneiller dit
Grandchamps, tous deux de la ville de Berthier,
dans le district de Richelieu, Défendeurs.

Saint Ambroise de la Jeune Lorette, the SIX-
TEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in
the forenoon. The said writ returnable the twenty
eighth day of April next.

J. B. AMYOT,
Deputy Sherif.
Quebec, 14th February, 1884.
[First published, 16th February, 1884.] 564

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **I**N a cause wherein THOMAS
No. 1107. } BUTTERWORTH PRISSICK,
of the city of York, in England, gentleman, was
Plaintiff; and AGNES FREEMAN, of the city of
Québec, spinster, and MAJOR FREEMAN, of the
city of Montreal, clerk, were Defendants.

The said plaintiff Thomas Butterworth Prissick
against the said Agnès Freeman, to wit :

1° The undivided half of No. 584, of the official
cadastre of the parish of Sainte Ambroise de la
Jeune Lorette, in the county of Quebec, being
the undivided half of a lot of land and buildings
thereon erected, situate in the seigniory of Saint
Gabriel, at the place called L'Ormière, containing
thirteen arpents in superficies; bounded to the
west by L'Ormière road, to the east by a *Ruisseau*,
to the north by No. 585, and to the south by
No. 583, of said cadastre.

2° The undivided half of No. 594, of the official
cadastre of the parish of Saint Ambroise de la
Jeune Lorette, in the county of Quebec, being
the undivided half of a lot of land, with building
thereon erected, situate in the seigniory of Saint
Gabriel, at the place called L'Ormière, containing
one hundred and sixteen arpents and ninety
perches in superficies; bounded to the east and
south by the river Saint Charles, to the west by a
Ruisseau, and to the north by No. 595 and 596, of
said cadastre. Subject the above two lots to the
usufruit of Richard Freeman, of the said parish
of Saint Ambroise, esquire, during his life.

To be sold at the church door of the parish
of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, on the
SIXTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock
in the forenoon. The said writ returnable the
sixteenth day of April next.

J. B. AMYOT,
Deputy Sherif.
Quebec, 14th February, 1884.
[First published, 16th February, 1884.] 562

Sheriff's Sales—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the
undermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons
having claims on the same which the Registrar is
not bound to include in his certificate under ar-
ticle 700 of the Code of Civil Procedure of Lower
Canada, are hereby required to make them known
according to law. All oppositions *afin d'annuler*,
afin de distraire afin de charge or other oppositions
to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*,
are requested to be filed with the undersigned, at
his office, previous to the fifteen days next pro-
ceeding the day of sale; oppositions *afin de con-
server* may be filed at any time within six days
next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court of the district of Richelieu.
Sorel, to wit : } **Z**EPHIRIN MOUSSEAU,
No. 2710. } esquire, gentleman, of the
parish of Berthier, in the district of Richelieu,
Plaintiff; against OVIDE CORNEILLER dit
GRANDCHAMPS, trader, and DAME JULIE
DACIER, widow of the late François Corneiller
dit Grandchamps, both of the town of Berthier,
in the district of Richelieu, Defendants.

Un terrain situé en la ville de Berthier, au nord de la rue William, contenant quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur; tenant devant à la dite rue, en profondeur au terrain de l'Union Sucrière Franco-Canadienne, d'un côté au nord-est à Prosper Lafontaine, et d'autre côté au sud-ouest à Alfred Coutu—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées; le dit terrain est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Berthier, sous le No. 156.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Berthier, le VINGT-UNIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 17 janvier 1884. 275 3
[Première publication, 19 janvier 1884.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir: } A DELARD MAHER, mar-
No. 2693. } A chand, de la paroisse de
Saint-Guillaume d'Upton, dans le district de
Richelieu, Demandeur; contre SERAPHIN BOUR-
QUE, menuisier et manufacturier, de la paroisse
de Saint-Guillaume d'Upton, dans le district de
Richelieu, Défendeur, et Antoine Lafleur *et al.*,
tiers-saisis.

Comme appartenant au dit défendeur.

Un morceau de terre situé dans le comté d'Yamaska, dans le village de la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, sur le côté nord-est de la route de communication entre le chemin du rang de l'église et celui de la sixième rangée du canton d'Upton, de la contenance de cent quarante pieds de largeur sur un arpent de profondeur; tenant devant à la route sus-mentionnée, derrière et du côté sud-est au terrain de Louis Lafleur, et du côté nord-ouest au terrain de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton—avec une maison, une manufacture à deux étages, un engin à vapeur avec ses accessoires, un moulin à bardeaux, une machine à blanchir et embouffeter le bois (*planer*), une scie à ruban et un tour à bois.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le VINGTIEME jour du mois de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour du mois de mars prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 15 janvier 1884. 261 3
[Première publication, 19 janvier 1884.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, ann de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

A land situate in the town of Berthier, to the north of William street, containing forty five feet in front by eighty five feet in depth; bounded in front by the said street, in depth by a land belonging to *l'Union Sucrière Franco-Canadienne*, on one side to the north-east by Prosper Lafontaine, and on the other side to the south west by Alfred Coutu—with a house and other buildings thereon erected; the said land known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Berthier, under number 156.

To be sold at the parochial church door of the parish of Berthier, on the TWENTY FIRST day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 17th January, 1884. 276
[First published, 19th January, 1884.]

FIERI FACIAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit: } A DELARD MAHER, merchant,
No. 2693. } A of the parish of Saint-Guil-
laume d'Upton, in the district of Richelieu,
Plaintiff; against SERAPHIN BOURQUE, joiner
and manufacturer, of the parish of Saint-Guil-
laume d'Upton, in the district of Richelieu, Defendant,
and Antoine Lafleur *et al.*, garnishee.

As belonging to the said defendant.

A parcel of land situate in the county of Yamaska, in the village of the parish of Saint-Guillaume d'Upton, on the north east side of the by-road communicating between the road of the church range and that of the sixth range of the township of Upton, containing one hundred and forty feet in width by one arpent in depth; bounded in front by the by-road above mentioned, in rear and on the south east side by the land of Louis Lafleur, and on the north west side by the land of l'Œuvre et Fabrique of the parish of Saint-Guillaume d'Upton—with a house, a two story factory, a steam engine, its accessories, a shingle mill, a planer, a band or scroll saw and a turning lathe.

To be sold at the registry office of the county of Yamaska, in the parish of Saint-François du Lac, on the TWENTIETH day of the month of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of the month of March next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 15th January, 1884. 262
[First published, 19th January, 1884.]

Sheriff's Sales—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit.

Canada, Province de Québec, District de Rimouski, No. 416 (C. C. 1479.) } **J E A N - B A P T I S T E L A - M O N T A G N E**, juge de paix, et ci-devant marchand, de la paroisse de Sainte-Flavie, Demandeur; contre **C H A R L E S T O U S S A I N T C O T E**, marchand, du lieu appelé "La Canardière," dans la paroisse de Saint-Roch de Québec, dans la Banlieue de Québec, Défendeur, savoir :

Une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur, sise et située au premier rang de la paroisse de Sainte-Flavie, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse, sous le numéro cent dix-sept (117)—avec ensemble les bâties sus-construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Flavie, le **V I N G T - H U I T I E M E** jour de **M A R S** mil huit cent quatre vingt-quatre, à **D I X** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de mars aussi prochain (1884).

C. F. LAPOINTE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 22 janvier 1884. 317 3
[Première publication, 26 janvier 1884.]

FIERI FACIAS.
Circuit Court.

Canada, Province de Québec, District de Rimouski, No. 416 (C. C. 1479.) } **J E A N B A P T I S T E L A - M O N T A G N E**, justice of the peace, and formerly merchant, of the parish of Sainte Flavie, Plaintiff; against **C H A R L E S T O U S S A I N T C O T E**, merchant, of the place called "La Canardière", in the parish of Saint Roch of Quebec, in the Banlieue of Quebec, Defendant, to wit:

A land of three arpents in front by forty arpents in depth, situate and being in the first range of the parish of Sainte Flavie, known and designated on the official plan and book of reference for the said parish, under number one hundred and seventeen (117)—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Flavie, on the **T W E N T Y E I G H T H** day of **M A R C H**, one thousand eighth hundred and eighty four, at **T E N** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of March also next, (1884).

C. F. LAPOINTE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Rimouski, 22nd January, 1884. 318
[First published, 26th January, 1884.]

Ventes par le shérif.—St-François

A V I S P U B L I C est par le présent donné que les **T E R R E S** et **H É R I T A G E S** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Cour Supérieure.—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **D A M E E L I Z A B E T H H A R R I E T S C O T T**, de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, veuve de leu John Dickson, en son vivant, du village maintenant ville de Richmond, en le dit district, gentilhomme, Demanderesse; contre les terres et tenements de **S A M U E L W R I G H T**, ci-devant des cité et district de Montréal, maintenant de Somers, dans le comté de Chester Ouest, en l'Etat de New-York, un des Etats-Unis de l'Amérique, gentilhomme, Défendeur, à savoir :

Tous ces morceaux ou lot de terre sis et situés dans le canton d'Orford, en le district de Saint-François, connus et désignés comme lots numéros seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt six et vingt-sept, dans le neuvième rang du canton d'Orford.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la dite cité de Sherbrooke, le **T R E N T E - U N I E M E** jour de **M A R S** prochain, à **O N Z E** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 23 janvier 1884. 353 3
[Première publication, 26 janvier 1884.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

P U B L I C N O T I C E is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Superior Court.—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **D A M E E L I Z A B E T H H A R R I E T S C O T T**, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, widow of the late John Dickson, in his lifetime, of the then village now town of Richmond, in said district, gentleman, Plaintiff; against the lands and tenements of **S A M U E L W R I G H T**, heretofore of the city and district of Montreal, now of Somers, in West Chester county, in the State of New-York, one of the United States of America, gentleman, Defendant, to wit :

All those parcels or lots of land situated and being in the township of Orford, in said district of Saint Francis, known and distinguished as the lots numbers sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one, twenty two, twenty three, twenty four, twenty five, twenty six and twenty seven, in the ninth range of the said township of Orford.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the said city of Sherbrooke, on the **T H I R T Y F I R S T** day of **M A R C H** next, at **E L E V E N** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of April next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 23rd January, 1884. 354
[First published, 26th January, 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } ISIDORE MARCOUX,
No. 504. } commerçant, et JOHN
MURPHY, commerçant, tous deux du village de
Marieville, en le district de Saint-Hyacinthe,
faisant ci-devant affaires ensemble à Marieville
susdit, sous les nom et raison de Marcoux et
Murphy, Demandeurs ; contre les terres et téné-
ments de A. SOREL MAYNARD, du canton de
Stratford, en le district de Saint-François, Défen-
deur, à savoir :
Tous les droits et prétentions que peut avoir le
défendeur sur

1. La partie nord du lot numéro dix, du dou-
zième rang du canton de Stratford, comté de
Wolfe, borné comme suit : au sud-est par le grand
chemin de Lambton, au nord-ouest par la rivière
Saint-François, au nord-est par Alexandre Gagnon,
au sud-ouest à Charles Gagnon, contenant la dite
partie quatre acres de largeur sur dix acres, plus
ou moins, de profondeur.

2. La partie nord du lot de terre numéro onze,
du douzième rang de Stratford susdit, contenant
quatre acres de front sur douze acres, plus ou
moins de profondeur ; borné au sud-est par le
grand chemin de Lambton, au nord-ouest par la
rivière Saint-François, d'un côté au nord-est par
le numéro dix, et de l'autre côté au sud-ouest par
le lot numéro douze.

3. La moitié nord du lot numéro douze, du
douzième rang du dit township de Stratford, comté
susdit, contenant deux acres de terre de front sur
treize acres de profondeur, plus ou moins ; borné
comme suit : au sud-est par le grand chemin de
Lambton, au nord-ouest par la rivière Saint-Fran-
çois, d'un côté au sud-ouest par le lot numéro onze,
et de l'autre côté au nord-est par Cyprien Gosselin
—sans bâtisses dessus construites, mais du reste
avec les appartenances et dépendances des dits
lots ; réserve le dit lot Hospice Lemieux, en
faveur de Charles Gagnon, trois arpents de terre
de front sur un arpent de profondeur, à prendre
deux arpents de terre de front sur le lot numéro
douze, sur un arpent de profondeur et un arpent
sur le lot numéro onze de front sur un de profon-
deur, joignant le grand chemin de Lambton.

Pour être vendus au bureau du registra-
teur pour la division d'enregistrement du comté de
Wolfe, à Ham Sud, en le dit district de Saint-
François, le VINGT-NEUVIÈME jour de MARS
prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le quatrième jour d'avril pro-
chain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif. Shérif.
Sherbrooke, 22 janvier 1884. 339 3
[Première publication, 26 janvier 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } LA BANQUE DES
No. 472. } BANQUERS DE
L'EST, corps politique et incorporé, ayant son
principal bureau et place d'affaires en la cité de
Sherbrooke, en le district de Saint-François,
Demanderesse ; contre les terres et ténements de
DAME ANN McLAUGHLIN, de la cité de Sher-
brooke, veuve de feu Wright Chamberlin, en son
vivant, de Sherbrooke susdit, hôtelier, maintenant
décédé, tant en son propre nom et personnelle-
ment comme ayant été commune en biens avec
son dit feu mari, qu'en sa qualité d'exécutrice
testamentaire conjointe du dit Wright Chamberlin
et autres, Défendeurs, à savoir :

Les lots numéros douze cent cinquante-six
(1256), douze cent cinquante-sept (1257), douze
cent cinquante-huit (1258), douze cent cinquante-

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } ISIDORE MARCOUX,
No. 504. } trader, and JOHN
MURPHY, trader, both of the village of Marie-
ville, in the district of Saint Hyacinthe, hereto-
fore doing business together at Marieville afore-
said, under the name and firm of "Marcoux &
Murphy," Plaintiffs ; against the lands and tene-
ments of A. SOREL MAYNARD, of the township of
Stratford, in the district of Saint Francis, Defen-
dant, to wit :

All the rights and pretentions which said
defendant may have in the following parcels of
land.

1. The north part of lot number ten, in the
twelfth range of the township of Stratford ;
bounded south easterly by the Lambton Main
road, north westerly by the river Saint Francis,
north easterly by land of Alexandre Gagnon,
south westerly by the land of Charles Gagnon,
said piece of land containing four acres in width
and ten acres in depth, more or less.

2. The north part of lot number eleven, in the
twelfth range of Stratford aforesaid, containing four
acres in width and twelve acres in depth, more or
less ; and bounded south easterly by the Lambton
Main Road, north westerly by the river Saint
Francis, north easterly by lot number ten, south
westerly by lot number twelve.

3. The north half of lot number twelve, in the
twelfth range of Stratford aforesaid, containing two
acres of land in width and thirteen acres in depth,
more or less ; bounded south easterly by the
Lambton Main Road, north westerly by the river
Saint Francis, south westerly by lot number
eleven, north easterly by the land of Cyprien
Gosselin—with the appurtenances thereto belong-
ing, deduction being made in favor of said Charles
Gagnon, of three arpents of land in width by a
depth of one acre, said deduction to be made as
follows : two arpents in width and one arpent in
depth out of lot number twelve aforesaid, and
one arpent in width and one arpent in depth, out
of lot number eleven aforesaid, adjoining the
Lambton Main Road.

To be sold at the registry office of the registra-
tion division of the county of Wolfe, at South Ham,
in said district of Saint Francis, on the TWENTY
NINTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock
in the forenoon. The said writ returnable on the
fourth day of April next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 22nd January, 1884. 340
[First published, 26th January, 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } THE EASTERN TOWN-
No. 472. } SHIPS BANK, a body
politic and corporate, having its principal office
and place of business in the city of Sherbrooke, in
the district of Saint Francis, Plaintiffs ; against the
lands and tenements of DAME ANN McLAUGH-
LIN, of the city of Sherbrooke, widow of the late
Wright Chamberlin, in his lifetime, of Sherbrooke
aforesaid, hotel keeper, now deceased, as well in
her own name and personally as having been
commune en biens with her said late husband, as
in her quality as joint executrix of the last will
and testament of the said Wright Chamberlin
and others, Defendants, to wit :

The lots numbers twelve hundred and fifty six
(1256), twelve hundred and fifty seven (1257),
twelve hundred and fifty eight (1258), twelve

neuf (1259), douze cent soixante (1260), douze cent soixante et un (1261), douze cent soixante et deux (1262) et douze cent soixante et trois (1263), des plan et livre de renvoi pour le quartier sud de la dite cité de Sherbrooke—avec un hôtel et autres bâtisses sus-érigés.

Pour être vendus en mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 21 janvier 1884. 337. 3
[Première publication, 26 janvier 1884.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir: } JAMES EDWARD
No. 742. } MULLIN, des cité
et district de Montréal, commerçant, et y faisant
affaires comme tel sous les nom et raison de J. E.
Mullin & Cie., Demandeur; contre les terres et
ténements de DAME ANN McLAUGHLIN, de
la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-
François, veuve de feu Wright Chamberlin, en
son vivant, de Sherbrooke susdit, hôtelier, tant
personnellement qu'en sa qualité d'exécutrice
testamentaire conjointe du dit feu Wright Cham-
berlin et autres, Défendeurs, à savoir:

1. Le lot numéro huit cent quatre-vingt-seize (896), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le quartier est de la dite cité de Sherbrooke; borné en front par le chemin public.

2. Les cent trente acres ouest du lot numéro dix-huit, dans le cinquième rang, et les soixante-et-deux acres est du lot numéro dix-huit, dans le sixième rang des lots du canton d'Ascot. Les dits deux morceaux de terre étant bornés comme suit: au nord et au sud par les lignes de côté des dits lots, à l'ouest par le résidu du lot numéro dix-huit, dans le sixième rang, et à l'est par les autres soixante et dix acres du lot numéro dix-huit, dans le troisième rang.

Le morceau de terre en premier lieu décrit pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et les morceaux de terre en dernier lieu décrits pour être vendus au bureau du registra-
teur pour la division d'enregistrement de Sher-
brooke, en la dite cité de Sherbrooke, le MEME
JOUR, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 17 janvier 1884. 341 3
[Première publication, 26 janvier 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } JOSEPH LEE TER-
No. 696. } RILL, du canton de
Stanstead, en le district de Saint-François, avocat,
Demandeur; contre les terres et ténements de
DAVID BARRY, du même lieu, cultivateur, De-
fendeur, à savoir:

Les trois dixièmes indivis de ces étendues de terre appartenant au dit David Barry, sise et situées dans le dit canton de Stanstead, plus particulièrement connues et désignées.

Premièrement.—Comme les cinquante acres de terre en superficie à distraire du bout est de la juste moitié ouest ou moitié du lot numéro sept,

hundred and fifty nine (1259), twelve hundred and sixty (1260), twelve hundred and sixty one (1261), twelve hundred and sixty two (1262) and twelve hundred and sixty three (1263), on the cadastral plan and book of reference for the south ward of the said city of Sherbrooke—with the hotel and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of April next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 21st January, 1884. 338
[First published, 26th January, 1884.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } JAMES EDWARD MUL
No. 742. } LIN, of the city and
district of Montreal, trader, and as such doing
business there under the name, style and firm of
J. E. Mullin & Co., Plaintiff; against the lands
and tenements of DAME ANN McLAUGHLIN, of
the city of Sherbrooke, in the district of Saint
Francis, widow of the late Wright Chamberlin, in
his lifetime, of Sherbrooke aforesaid, hotel keeper,
as well personally as in her quality of joint execu-
trix of the last will and testament of the said late
Wright Chamberlin and others, Defendants, to
wit:

1. The lot number eight hundred and ninty six (896), on the cadastral plan and book of reference for the east ward of the said city of Sherbrooke; bounded in front by the highway.

2. The westerly one hundred and thirty acres of the lot number eighteen, in the fifth range, and the easterly sixty two acres of the lot number eighteen, in the sixth range of lots in the town-
ship of Ascot. The said two parcels of land being
bounded as follows: northerly and southerly by
the side lines of said lots, westerly by the remainder
of lot number eighteen, in the sixth range, and
easterly by the remaining seventy acres of lot
number eighteen, in the third range.

The parcel of land firstly described, to be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon; and the parcels of land lastly described, to be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in said city of Sherbrooke, on the SAME DAY, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of April next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 17th January, 1884, 342
[First published, 26th January, 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit: } JOSEPH LEE TERRIL,
No. 696. } of the township of
Stanstead, in the district of Saint Francis, advoc-
ate, Plaintiff; against the lauds and tenements of
DAVID BARRY, of the same place, farmer,
Defendant, to wit:

The undivided three tenths of those certain tracts or parcels of land belonging to the said David Barry, situate and being in the said town-
ship of Stanstead, more particularly known and
distinguished.

Firstly.—As the east fifty superficial acres of land, to be taken off the east end of the equal west half or moiety of the lot number seven, in

dans le neuvième rang du dit canton de Stanstead.

Deuxièmement.—Comme les dix acres en superficie à distraire de la moitié ouest du lot numéro huit, dans le neuvième rang de Stanstead susdit, décrits et mesurés comme suit, à savoir : commençant au milieu de la ligne de bornage sud du dit lot ; de là ouest sur la dite ligne s'étendant vingt-sept perches et huit chaînons jusqu'à un poteau ; de là nord-est à travers le dit lot au milieu de la ligne de bornage nord d'icelui ; de là sud parallèle avec le bout de la ligne du dit lot au milieu de la susdite ligne de bornage sud d'icelui, le point de départ ci-dessus mentionné—avec les bâtisses érigées et améliorations faites sur les dits morceaux de terre.

Troisièmement.—Cette étendue de terre appartenant au dit David Barry, sise et situé dans le dit canton de Stanstead, connue comme quarante acres de terre en superficie et l'allocation pour chemins publics, à distraire du bout ouest de la moitié est du lot numéro huit, dans le neuvième rang du dit canton de Stanstead, décrite comme suit : commençant au milieu de la ligne côté sud du lot ; et de là courant est sur la dite ligne de côté sud, à quatre pieds du coin d'un mur en pierre jusqu'à un poteau ; de là nord-est sur une ligne courant entre les maisons du dit David Barry et de feu Ebenezer Barry, et rencontrant la ligne de côté nord du dit lot, à une telle distance du centre de la ligne de côté nord du dit lot de manière à contenir en-dedans des bornes ci-dessus mentionnées la dite quantité de quarante acres de terre en superficie et l'allocation pour chemins publics—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le VINGT-UNIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 16 janvier 1884.
[Première publication, 19 janvier 1884.]

G. F. BOWEN,
Shérif.
263 3

the ninth range of the said township of Stanstead.

Secondly.—As ten superficial acres to be taken off the west half of the lot number eight, in the ninth range of Stanstead aforesaid, described and measured as follows, to wit : Beginning at the center of the southerly boundary line of said lot ; thence west on the said line to extend twenty seven rods and eight links to a stake ; thence north easterly across the said lot to the center of the northerly boundary line thereof ; thence southerly parallel with the end lines of said lot to the center of the aforesaid southerly boundary line thereof, the place of beginning above mentioned—with the buildings and improvements on the said parcels of lands erected and made.

Thirdly.—That certain tract or parcel of land belonging to said David Barry, situate and being in the said township of Stanstead, known as forty superficial acres of land and allowance for highways, to be taken off of the west end of the east half of the lot number eight, in the ninth range of the said township of Stanstead, described as follows : commencing at the center of the south side line of the lot ; and thence running east on the said south side line to within four feet of the corner of a stone wall thereon to a stake ; thence north easterly on a line running between the dwelling houses of said David Barry, and the late Ebenezer Barry, and to strike the north side line of the said lot, at such a distance from the center of the north side line of the lot so as to contain within the above mentioned limits, the said quantity of forty superficial acres of land and allowance for highways—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the TWENTY FIRST day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of April next.

Sheriff's Office.
Sherbrooke, 16th January, 1884.
[First published, 19th January, 1884.] 264

G. F. BOWEN,
Sheriff.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure.—District de Montréal.

Saint-François, à savoir : } JOHN TAYLOR ET
No. 2591. } HOMER TAYLOR,

tous deux des cité et district de Montréal, marchands et associés, faisant affaires à Montréal, en société, sous les nom et raison de John Taylor et Frères, et Messieurs Hatton et Nicolls, de Montréal, avocats, sur distraction de frais, Demandeurs ; contre les terres et tenements de ALEXANDER R. BROWN, des cité et district de Montréal, marchand, y faisant affaires sous le nom de A. R. Brown et Compagnie, Défendeur, à savoir :

La moitié indivise de cette étendue de terre sise et située en la dite cité de Sherbrooke, connue et désignée comme lot numéro neuf cent soixante et dix (970), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le quartier nord de la dite cité de Sherbrooke, (cependant à distraire d'icelle une listère de terre de trente pieds de largeur ; bornée en front ou à l'ouest par la rue Commerciale, au nord par le lot numéro neuf cent soixante et neuf (969), sur le dit plan, en arrière par la continuation en ligne droite de la ligne en arrière ou ligne est du dit lot numéro neuf cent soixante et neuf, et au sud par une ligne parallèle et à la dite distance de trente pieds de la dite borne nord de la présente terre réservée), tel que le résidu du dit lot numéro neuf cent soixante et dix se poursuit et comporte—avec la bâtisse employée

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court—District of Montreal.

Saint Francis, to wit : } JOHN TAYLOR AND
No. 2591. } HOMER TAYLOR,

both of the city and district of Montreal, merchants and co-partners, carrying on business at Montreal, in co-partnership, under the name and firm of "John Taylor and Brother," and Messrs. Hatton and Nicolls, of Montreal, advocates, sur distraction de frais, Plaintiffs ; against the lands and tenements of ALEXANDER R. BROWN, of the city and district of Montreal, merchant, there carrying on business under the name of A. R. Brown and Company, Defendant, to wit :

The undivided half of that certain tract or parcel of land situate, lying and being in the said city of Sherbrooke, and known and designated as the lot number nine hundred and seventy (970), on the cadastral plan and book of reference for the north ward of the said city of Sherbrooke, (less however and reserving therefrom a strip of land of thirty feet in width ; bounded in front or westerly by Commercial street, northerly by the lot number nine hundred and sixty nine (969), on said plan, in rear by a continuation in direct line of the rear or easterly line of said lot number nine hundred and sixty nine, and southerly by a line parallel with and at the said distance of thirty feet from the said northerly boundary of the hereby reserved land,) as the residue of the said lot number nine hundred and seventy is and

comme hotel, et connue comme "Magog House" a bâtie en arrière d'icelle et faisant front sur la rue Water, et autres bâtisses érigées et améliorations faites sur la dite étendue de terre.

Pour être vendue en mon bureau, au Palais de Justice, en la dite cité de Sherbrooke, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Sherif.
531 2
Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 12 février 1884.
[Première publication, 16 février 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—District de Québec.
Saint-François, à savoir : { URBAIN LECLERC,
No. 2254. { Urentier, et JOSEPH ALPHONSE LETELLIER, épiciers, tous deux de la cité de Québec, ci-devant associés comme épiciers, à Québec susdit, sous les nom et raison de Leclerc et Letellier, Demandeurs ; contre les terres et ténements d'HONORÉ MORIN, père, et HONORÉ MORIN, fils, tous deux d'Israëli Station, en le district de Saint-François, associés, faisant affaires ensemble comme tels, sous les nom et raison de Morin et Fils, conjointement et individuellement, Défendeurs, à savoir :

1. Le lot numéro vingt-neuf, dans le sixième rang du canton de Garthby, en le district de Saint-François, à distraire d'icelui les lots à bâtir ou emplacements vendus à Dame Joséphine Lapierre, épouse d'Onésime Roy, à Charles Gagnon, à Joseph Marceau, à Alfred Grégoire, à Alfred Hallé, à Picart et à Miquelon et autres.

2. Les lots numéro vingt neuf et trente, dans le cinquième rang de Garthby susdit, à l'exception du droit de passage du chemin de fer Québec Central à travers les dits lots.

Pour être vendus au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham-Sud, en le dit district de Saint-François, le VINGT-NEUVIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,
Sherif.
309 3
Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 21 janvier 1884.
[Première publication, 26 janvier 1884.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Brief.

extends—with the building used as a hotel, and known as the "Magog House," the building or dwelling in the rear thereof and fronting on Water street, and other buildings and improvements on said tract or parcel of land erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of April next.

G. F. BOWEN,
Sherif.
532
Sheriff's Office,
Sherbrooke, 12th February, 1884.
[First published, 16th February, 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—District of Québec.
Saint Francis, to wit : { URBAIN LECLERC,
No. 2254. { U annuitant (rentier), and JOSEPH ALPHONSE LETELLIER, grocer, both of the city of Québec, heretofore co-partners as grocers, at Québec aforesaid, under the name, style and firm of Leclerc and Letellier, Plaintiffs ; against the lands and tenements of HONORÉ MORIN, senior, and HONORÉ MORIN, junior, both of D'Israëli Station, in the district of Saint Francis, co-partners, trading together as such under the name style and firm of Morin & Fils, jointly and severally, Defendants, to wit :

1. The lot number twenty nine, in the sixth range of the township of Garthby, in the district of Saint Francis, subtracting therefrom the building lots or emplacements sold to Dame Joséphine Lapierre, wife of Onesime Roy, Charles Gagnon, Joseph Marceau, Alfred Gregoire, Alfred Hallé, Picart and Miquelon and others.

2. The lots numbers twenty nine and thirty, in the fifth range of Garthby aforesaid, save and except the right of way of the Québec Central Railway across said lots.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district of Saint Francis, on the TWENTY NINTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of May next.

G. F. BOWEN,
Sherif.
310
Sheriff's Office,
Sherbrooke, 21st January, 1884.
[First published, 26th January, 1884.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } HENRI ADOLPHE
No. 4446. } MIGNAULT,
écuyer, Demandeur ; contre REGISTRE COURTE-
FEMANCHE, Défendeur, savoir :

Un terrain situé au village Saint-Denis, et étant le numéro quatre-vingt-huit (88), aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Denis ; borné au nord-ouest par la rue Nelson, au nord-est par la rue Bourdages, au sud-est par le No. 89, et au sud-ouest par la rue Saint-Christophe, contenant en superficie trente-deux perches.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Denis, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le trente-unième jour de mars 1884.

L. S. ADAM,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 14 janvier 1884. 241 3
[Première publication, 19 janvier 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.—Montréal.

Saint-Hyacinthe, } AUGUSTIN FOURNIER,
à savoir : No. 2568. } PÈRE, Demandeur,
contre JOHN YULE, écuyer, Défendeur, savoir :

1. Un morceau de terre dans le village de Richelieu, district de Saint-Hyacinthe, étant le numéro dix (10), aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit village de Richelieu.

2. La seigneurie de Chambly Est, et tous les droits, titres et rentes constituées du dit défendeur, dans la dite seigneurie, située dans le comté de Rouville, dit district ; bornée en front par la rivière Richelieu, en arrière par la seigneurie de Monnoir, d'un côté par la seigneurie de Rouville, et de l'autre côté par le fief Beaulac.

3. La partie de seigneurie de Chambly, connue sous le nom de fief Beaulac, et tous les droits, titres et rentes constituées du dit défendeur dans le dit fief Beaulac, située dans le comté de Rouville, dit district ; bornée en front par la rivière Richelieu, en profondeur par la seigneurie de Monnoir, d'un côté par cette partie de la seigneurie de Chambly Est, appartenant à la succession de William Yule.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, au village de Richelieu, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le vingt et un avril, mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L. S. ADAM,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 11 février, 1884. 511 2
[Première publication, 16 février 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } LA BANQUE JAC-
No. 2638. } LQUES-CARTIER,
Demanderesse ; contre JOSEPH ROUSSEAU
et al., Défendeurs, savoir :

Comme appartenant à Joseph Rousseau.

Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Marie Madelaine, étant partie du numéro cent cinquante-trois (153), aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Sainte-Marie Madelaine, contenant environ quatre-vingt pieds de profondeur sur cinquante pieds de largeur ; borné en front par le chemin du rang Saint-Simon,

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } HENRI ADOLPHE
No. 4446. } MIGNAULT,
esquire, Plaintiff; against REGISTRE COURTE-
MANCHE, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the village of Saint Denis, and being number eighty eight (88), of the official plan and book of reference of the parish of Saint Denis ; bounded at the north west by Nelson street, at the north east Bourdages street, at the south east No. 89, and at the south west Saint Christophe street, containing superficies thirty two roods.

To be sold at the church door of the parish of Saint Denis, on the TWENTIETH day of MARCH next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable on the thirty first day March, 1884.

L. S. ADAM,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Hyacinthe, 14th January, 1884. 242
[First published, 19th January, 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Montreal.

Saint Hyacinthe, to wit : } AUGUSTIN FOUR-
No. 2568. } NIER, Sr., Plain-
tiff ; against JOHN YULE, esquire, Defendant,
to wit :

1. A lot of land in the village of Richelieu, district of Saint Hyacinthe, being number ten (10), of the official book and plan of reference for the said village of Richelieu.

2. The seigniory of Chambly East, and all the rights, titles and constituted rents (*rentes constituées*), of the said defendant, in the said seigniory, situate in the county of Rouville, said district ; bounded in front by the river Richelieu, in rear the seigniory de Monnoir, on one side by the seigniory de Rouville, and on the other side by the Fief Beaulac.

3. That part of the seigniory of Chambly, known under the name of Fief Beaulac, and all the rights, titles and constituted rents (*rentes constituées*), of the said defendant, in the said Fief Beaulac, situate in the county of Rouville, said district ; bounded in front by the river Richelieu, in rear the seigniory de Monnoir, on one side by that part of the seigniory of Chambly East, on the other side by that part of the seigniory of Chambly East, belonging to the succession William Yule.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame de Bonsecours, at the village of Richelieu, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable on the twenty first day of April, 1884.

L. S. ADAM,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Hyacinthe, 11th February, 1884. 512
[First published, 16th February, 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } LA BANQUE JAC-
No. 2638. } LQUES-CARTIER,
Plaintiff; against JOSEPH ROUSSEAU et al.,
Defendants, to wit :

As belonging to Joseph Rousseau.

An emplacement situate in the parish of Sainte Marie Madelaine, being part of number hundred and fifty three (153), of the official plan and book of reference for the said parish of Sainte Marie Madelaine, containing about eighty feet in depth by fifty feet in front ; bounded in front by Saint Simon range, in rear the Grand Trunk Railway,

en profondeur le Grand Tronc, du côté sud-est Edouard Rousseau et F. X. Hébert, et du côté nord-ouest à Charles Minette—avec maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marie Madeleine, le VINGT-DEUXIEME jour d'AVRIL prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le cinq mai 1884.

L. S. ADAM,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 12 février 1884. 539 2
[Première publication, 16 février 1884.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } LOUIS FLAVIEN
No. 209. } L. TIMOLEON
BUISSON, marchand, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur ; contre DEMOISELLE MIRIAM HADLEY HART, fille majeure et usant de ses droits, de la cité de Montréal, en sa qualité d'héritier, sous bénéfice d'inventaire de la succession de feu George E. Hart, en son vivant, notaire, de la cité des Trois-Rivières, Défenderesse, *es-dite* qualité.

Comme appartenant à la dite défenderesse, *es-dite* qualité.

1. La moitié indivise d'un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud de la rue Notre-Dame, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, sous le numéro cinq cent soixante et quatre (564)—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue des Forges, coin des rues des Forges et Champlain, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, sous le numéro sept cent soixante et onze (771)—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité des Trois-Rivières, le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

CHARLES DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 12 mars 1884. 803
[Première publication, 15 mars 1884.]

on the south east side Edouard Rousseau and F. X. Hébert, and on the north west Charles Minette—with house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marie Madelaine, on the TWENTY SECOND day of APRIL next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable the fifth May 1884.

L. S. ADAM,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 12th February, 1884. 540
[First published, 16th February, 1884.]

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } LOUIS FLAVIEN
No. 209. } L. TIMOLEON BUISSON,
merchant, of the city of Three Rivers, Plaintiff ;
against MISS MIRIAM HADLEY HART, spinster,
using and enjoying her rights, *filie majeure usant de ses droits*, of the city of Montreal, in her quality of beneficiary heir to the estate of the late George E. Hart, in his lifetime, notary, of the city of Three Rivers, Defendant, *es-dite* qualité.

As belonging to the said defendant, *es-dite* qualité.

1. The undivided half of an emplacement situate in the city of Three Rivers, on the south side of Notre Dame street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, under number five hundred and sixty four (564)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. An emplacement situate in the city of Three Rivers, on the north east side of des Forges street, corner of des Forges and Champlain streets, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, under number seven hundred and seventy one (771)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Three Rivers, on the SEVENTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of May next.

CHARLES DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 12th March, 1884. 804
[First published, 15th March, 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **N**APOLÉON CHAR-
No. 150. } **B**ONNEAU, bou-
cher, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur ;
contre **G**EOURGE EZECHIEL HART, écuier,
notaire, de la cité des Trois-Rivières, Défendeur,
et Miriam Hadley Hart, de la cité de Montréal,
fille majeure et usant de ses droits, en sa qualité
d'héritière bénéficiaire de feu George Ezechiel
Hart, en son vivant, notaire, de la cité des Trois-
Rivières, Défenderesse par reprise d'instance.

Comme appartenant à la dite défenderesse par
reprise d'instance, *es-qualité*.

1. Un emplacement situé en la cité des Trois-
Rivières, sur le côté nord-est de la rue du Platon,
connu et désigné aux plan et livre de renvoi offici-
els du cadastre d'enregistrement de la cité des
Trois-Rivières, par le numéro sept cent trente-cinq
(735)—avec une maison dessus construite, circons-
tance et dépendances.

2. Un autre emplacement situé en la cité des
Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue des
Forges, connu et désigné aux plan et livre de
renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la
cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent
cinquante-quatre (754)—avec une maison dessus
construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité des
Trois-Rivières, le DIX-NEUVIÈME jour de MAI
prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rap-
portable le vingtième jour de mai prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 12 mars 1884. 801
[Première publication, 15 mars 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **A**LPHONSE TUR-
No. 70^o. } **A**COTTE, Deman-
deur ; contre **D**AVID TEASDALE, Défendeur.

1. Un emplacement situé en la cité des Trois-
Rivières, sur la rue Bureau, coin des rues Bureau
et Saint-Denis, connu et désigné aux plan et livre
de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement
de la cité des Trois-Rivières par le numéro deux
cent vingt-six (226)—avec les bâtisses dessus
construites, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement situé en la cité des Trois-
Rivières, sur la rue Bureau, connu et désigné aux
plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'en-
registrement de la cité des Trois-Rivières, par le
numéro deux cent vingt-cinq (225).

Pour être vendus au bureau du shérif du
district des Trois-Rivières, dans le palais de
justice, en la cité des Trois-Rivières, le VINGT-
ET UNIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX
heures du matin. Le dit bref rapportable le
premier jour de mai prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 13 février 1884. 545^o2
[Première publication, 16 février 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Trois-Rivières, à savoir : } **G**ODFROY G A M E-
No. 799. } **G**U L I N GAUCHER
et al., Demandeurs ; contre **E**LIZABETH LAM-
BERT *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à J. B. Lambert, un des
dits défendeurs :

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-
Alexis des Monts, dans le comté de Maskinongé,
étant le numéro neuf, du deuxième rang du town-
ship de De Calonne, de la contenance de cent

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **N**APOLÉON CHAR-
No. 150. } **B**ONNEAU, butcher,
of the city of Three Rivers, Plaintiff ; against
GEOURGE EZECHIEL HART, esquire, notary, of
the city of Three Rivers, Defendant ; and Miriam
Hadley Hart, of the city of Montreal, spinster,
using and enjoying her rights, *fille majeure et*
usant de ses droits, in her quality of beneficiary
heir of the late George Ezechiel Hart, in his
lifetime, notary, of the city of Three Rivers, Defen-
dant in continuance of suit.

As belonging to the said Defendant in conti-
nuance of suit, *es-qualité*.

1. An emplacement situate in the city of Three
Rivers, on the north east side of Platon street,
known and designated on the official plan and
book of reference of the registration cadastre of
the city of Three Rivers, by number seven hundred
and thirty five (735)—with a house thereon erected,
circumstances and dependencies.

2. Another emplacement situate in the city of
Three Rivers, on the north east side of Des
Forges street, known and designated on the offi-
cial plan and book of reference of the registration
cadastre of the city of Three Rivers, by number
seven hundred and fifty four (754)—with a house
thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Three
Rivers, on the NINETEENTH day of MAY next,
at TEN o'clock in the forenoon. Said writ return-
able on the twentieth day of May next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 12th March, 1884. 802
[First published, 15th March, 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **A**LPHONSE TUR-
No. 700. } **A**COTTE, Plaintiff ;
against **D**AVID TEASDALE, Defendant.

1. An emplacement situate in the city of Three
Rivers, on Bureau street, corner of Bureau and
Saint Denis streets, known and designated on the
official plan and book of reference of the registra-
tion cadastre of the city of Three Rivers, under
number two hundred and twenty six (226)—with
the buildings thereon erected, circumstances and
dependencies.

2. An emplacement situate in the city of Three
Rivers, on Bureau street, known and designated
on the official plan and book of reference of the
registration cadastre of the city of Three Rivers,
under number two hundred and twenty five (225).

To be sold in the office of the sheriff of the dis-
trict of Three Rivers, in the court house, in the
city of Three Rivers, on the TWENTY FIRST day
of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon.
Said writ returnable the first day of May next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 13rd February, 1884. 546
[First published, 16th February, 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Montreal.

Three Rivers, to wit : } **G**ODFROY GAMELIN
No. 799. } **G**AUCHER *et al.*,
Plaintiffs ; against **E**LIZABETH LAMBERT *et al.*,
Defendants.

As belonging to J. B. Lambert, one of the said
defendants.

1. A lot of land situate in the parish of Saint
Alexis des Monts, in the county of Maskinongé,
being number nine, in the second range of the
township of De Calonne, containing one hundred

acres—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Alexis des Monts, dans le comté de Maskinongé, étant le numéro dix, du deuxième rang du township de De Calonne, de la contenance de cent acres—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau du régistrateur du comté de Maskinongé, en la ville de Louiseville, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 13 février 1884. 547 2
[Première publication, 16 février 1884.]

acres—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate in the parish of Saint-Alexis des Monts, in the county of Maskinongé, being number ten, in the second range of the township of De Calonne, containing one hundred acres—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Maskinongé, in the town of Louiseville, on the TWENTY SECOND day of APRIL next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the fifteenth day of May next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 13th February, 1884. 548
[First published, 16th February, 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } CHARLES CARLE,
No. 377. } Demandeur; contre

PIERRE DESILETS *et al.*, Défendeurs, *de-qualité*.
Comme appartenant aux dits Défendeurs, *de-qualité*:

Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue du Platon, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent trente-sept—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité des Trois-Rivières, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'avril prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif
Trois-Rivières, 11 février 1884. 541 2
[Première publication, 16 février 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } CHARLES CARLE,
No. 377. } Plaintiff; against

PIERRE DESILETS *et al.*, Defendants, *de-qualité*.
As belonging to the said Defendants, *de-qualité*.

An emplacement situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Platon street, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, by number seven hundred and thirty seven—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Three Rivers, on the NINETEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of April next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff
Three Rivers, 11th February, 1884. 542
[First published, 16th February, 1884.]

Demandes au Parlement.

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour constituer légalement "L'Association de Prévoyance et de Secours mutuel des bouchers de Montréal."

Montréal, 14 mars 1884. 815

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour étendre à tout le territoire de l'ancienne paroisse de Notre-Dame de Montréal, les dispositions du chapitre 39, de la 45 Vict., intitulé: "Acte pour compléter les dispositions concernant l'érection civile des paroisses de Montréal."

Montréal, 14 mars 1884. 817

Applications to Parliament.

A bill will be presented to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to legally constitute "The Montreal Butcher's Provident and Mutual assistance association."

Montreal, 14th March, 1884. 816

A Bill will be presented to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to extend to all the territory of the former parish of Notre Dame of Montreal, the provisions of chapter 39, of 45 Vict., intitled: "An Act to complete the provisions respecting the civil erection of the parishes of Montreal."

Montreal, 14th March, 1884. 818

Avis Divers.

AVIS.

Erection civile de la paroisse de Saint-Antoine, dans le territoire de l'ancienne paroisse de Notre-Dame.

Attendu que par la section première du chap. 41, de l'acte 42-43 Vict., il est statué, que: Chaque fois que dans une paroisse, ou dans deux ou plu-

Miscellaneous Notices

NOTICE.

Civil erection of the parish of Saint Antoine, within the territory of the former parish of Notre-Dame.

Whereas by the first erection of Chap. 41, of the Act 42-43 Vict., it is enacted that: Whenever in a Roman Catholic parish, or in two or more

sieurs paroisses catholiques romaines voisines, il y aura une minorité catholique parlant une langue différente de celle de la majorité, telle minorité ou partie de telle minorité, pourront être érigées en une paroisse distincte pour toutes les fins temporelles du culte et constitueront une corporation sous le nom de : "Congrégation des Catholiques de..... parlant la langue....."

Attendu que par la section 2 du chap. 31, de l'acte 44-45 Vict., la section 2 du Chap. 41, de l'acte 42-43 Vict., est amendée en retranchant tous les mots depuis : "excepté toutefois," dans la sixième ligne jusqu'à la fin, et en les remplaçant par les suivants : "nonobstant ce qui précède dans la paroisse de Sainte-Brigitte de Montréal, et dans tout le territoire de l'ancienne paroisse de Notre-Dame de Montréal, (à l'exception de la paroisse actuelle de Notre-Dame et des paroisses canoniques Saint-Jacques et St Patrice), l'érection de telle minorité ou partie de telle minorité, pourra se faire en conformité des dispositions de l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 36, lequel s'appliquera *mutatis mutandis*, de même que le Chap. 35 de l'acte 39 Vict., aux dites congrégations paroissiales.

Attendu que par la section 4, du chap. 36 de l'acte 39 Vict., chaque paroisse que l'autorité ecclésiastique érigera, pour les fins religieuses, dans les limites de l'ancien territoire de Notre-Dame de Montréal, déjà démembrées et reconnues civilement, ou qui le sont par la section première du présent acte, sera une paroisse catholique, à dater de l'insertion dans la *Gazette Officielle de Québec*, d'un avis de l'émission du décret canonique qui l'érige, et cela aussi amplement et avec les mêmes effets que si elles eussent été reconnues et ratifiées pour toutes les fins civiles en vertu du Chap. 18 des statuts refondus du Bas-Canada, sujette à ce qui est prescrit par la section deux du présent acte, et aux dispositions exprimées dans le décret d'érection qui la concernera.

Vu qu'il nous paraît désirable que la congrégation des catholiques parlant la langue anglaise, de la paroisse de Sainte-Cunégonde, soit érigés civilement sous le nom de "Paroisse de Saint-Antoine ;"

Nous, soussigné, Edouard Charles Fabre, par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Montréal, donnons avis que la congrégation des catholiques parlant la langue anglaise, de la paroisse de Sainte-Cunégonde, de Montréal, a été érigée canoniquement sous le nom de "Paroisse de Saint-Antoine," par un décret émané sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Chancelier, en date du premier jour du mois de mars courant.

Ce décret a été expédié au prêtre, curé, de la paroisse de Sainte-Cunégonde, et a été publié dans l'église de la dite paroisse, dimanche, le deux, et dimanche le neuf mars courant ; et une copie en est conservée dans les registres de la paroisse.

Et Nous donnons avis de l'émission du dit décret canonique, afin que la dite paroisse de Sainte-Antoine, soit une paroisse catholique à dater de l'insertion de cet avis dans la *Gazette Officielle de Québec*, avec les mêmes effets que si elle eût été reconnue pour toutes les fins civiles en vertu du chap. 18 des statuts refondus du Bas-Canada, avec les limites de la dite paroisse de Sainte-Cunégonde, sujette aux dispositions du dit acte 39 Vict., chap. 36, et à celles exprimées dans le dit décret canonique.

† EDOUARD CHS.
Ev. de Montréal.

Montréal, 11 mars 1884.

[813

neighbouring Roman Catholic parishes, there exists a catholic minority speaking a language different from that of the majority, such minority or a portion of such minority, may be erected into a distinct parish for all temporal purposes of their religion, and shall constitute a corporation under the name of : "Congregation of the Catholics of....., speaking the..... language."

Whereas by section 2, of Chap. 31, of the Act 44-45 Vict., section 2 of Chap. 41, of the Act 42-43 Vict. is amended, by striking out all the words after the words : "excepting however," in the sixth line to the end thereof, and replacing them by the following : "notwithstanding that which precedes in the parish of Saint Bridget of Montreal, and in all the territory of the former parish of Notre-Dame de Montréal, (with the exception of the present parishes of Notre-Dame and the canonical parishes of Saint James and Saint Patrick), the erection of such minority or portion of such minority may be made, in conformity with the provisions of the Act of this province, 39 Victoria, Chapter 36, which, together with the Act 39 Victoria, Chapter 35, shall, *mutatis mutandis*, apply to the said parochial congregations."

Whereas by section 4, of chapter 36 of the Act 39 Vict., every parish which the ecclesiastical authority may erect for religious purposes, within the limits of the parishes of the ancient territory of Notre Dame of Montreal, already dismembered and civilly recognized, or which are so by section one of this act, shall be a catholic parish, from and after the insertion in the *Quebec Official Gazette*, of a notice of the issue of the canonical decree which erects the same, and that as fully and with the same effects as if it had been recognized and ratified for all civil purposes, under chapter 18 of the consolidated statutes for Lower Canada, subject to the provisions of section two of this act, and to the provisions set forth in the decree of erection, which respects the same.

Considering that it appears to Us desirable that the congregation of catholics speaking the english language, of the parish of Sainte Cunégonde, be civilly erected under the name of "Parish of Saint Antoine."

We, the undersigned, Edouard Charles Fabre, by the Grace of God and the Apostolical See, Bishop of Montreal, do give notice that the congregation of catholics speaking the english language, of the parish of Sainte Cunégonde of Montreal, has been canonically erected under the name of "Parish of Saint Antoine," by a decree issued under Our sign-manual and the countersign of Our Chancellor, dated the first day of the month of March instant.

This decree has been forwarded to the priest curate of the parish of Sainte Cunégonde, and was published in the church of the said parish, on Sunday, the second, and on Sunday the ninth March instant ; and a copy thereof kept in the records of the parish.

And We do give notice of the issue of said canonical decree, that the said parish of Saint Antoine, be a catholic parish from and after the insertion of this notice in the *Quebec Official Gazette*, with the same effects as if it had been recognized for all civil purposes under chapter 18, of the consolidated statutes for Lower Canada, with the limits of the said parish of Sainte Cunégonde, subject to the provisions of the said act 39 Vict., chap. 36, and those set forth in the said canonical decree.

† EDOUARD CHS.,
Bishop of Montreal.

Montreal, 11th March, 1884.

814

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }
No. 15.

Dame Rose Délima Boucher, dûment autorisée à
ester en justice, épouse de Etienne Dussault,
commerçant, tous deux de la paroisse Sainte-
Julie de Somerset, district d'Arthabaska,
Demanderesse ;

vs.
Le dit Etienne Dussault, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été insti-
tuée en cette cause.

DARVEAU & LEMAY,
Procureurs de la Demanderesse.
Arthabaskaville, 10 mars 1884. 819

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Pierre Picotte, fils, failli.

Le failli fera application devant cette cour le
seize avril prochain, pour obtenir sa décharge en
vertu du dit acte.

P. PICOTTE, fils.
Par F. L. SARRASIN,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 28 février 1884. 811

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Arthabaska. }
No. 15.

Dame Rose Délima Boucher, duly authorized to
appear in judicial proceedings, wife of Etienne
Dussault, trader, both of the parish Sainte Julie
de Somerset, district of Arthabaska,
Plaintiff ;

vs.
The said Etienne Dussault, Defendant.
An action for separation as to property has been
instituted in this cause.

DARVEAU & LEMAY,
Attorneys for Plaintiff.
Arthabaskaville, 10th March, 1884. 820

Bankrupt Notices

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND-
MENTS.

District of Montreal. } *Superior Court.*
In the matter of Pierre Picotte, junior, an
Insolvent.

The Insolvent will, on the sixteenth of April
next, apply to this court for his discharge under
the said act.

P. PICOTTE, junior.
By F. L. SARRASIN,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 28th February, 1884. 812

SUPPLEMENT.

EXTRAITS DES RAPPORTS faits en vertu des dispositions du chapitre cent onze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, intitulé : *Acte concernant la Statistique annuelle des affaires Judiciaires*, pour l'année 1883.

ABSTRACTS OF STATEMENTS made under the provisions of chapter one hundred and eleven of the Consolidated Statutes for Lower Canada, intituled : *An Act respecting Annual Statistical Returns of Judicial Matters*, for the year 1883.

No. 1.

COURS DES COMMISSAIRES POUR LA DÉCISION SOMMAIRE DES PETITES CAUSES.

COURTS OF COMMISSIONERS FOR THE SUMMARY TRIAL OF SMALL CAUSES.

DISTRICT.	COMTÉ. — COUNTY.	Paroisse, Canton, etc. — Parish, Township, &c.	Sommations émises.	Summons issued.	Rapportés en Cour.	Returned into Court.	Jugements rendus.	Judgments rendered.	Exécutions émises.	Executions issued.	Oppositions faites	Oppositions filed.	Montant des honoraires.	Amount of Fees.	Depenses du Greffe.	Expenses of Office.
														\$ cts.	\$ cts.	
BEAUHARNOIS.	Beauharnois... Châteauguay ..	St. Stanislas de Kostka	28	42	35	1	24 05
		St. Urbain Premier....	1	1	1	1 25
		Total.....	29	43	36	1	25 30
BEDFORD.....	Shefford	Roxton.....	128	50	37	2	60 95	5 00
		Total.....	128	50	37	2	60 95	5 00
MONTREAL	Chambly	Boucherville (paroisse)	6	5	5	7 46
		St. Bruno.....	4	1	1	2 25	0 10
		Jacques-Cartier.	98	79	49	11	75 10	18 90
		Pointe Claire	6	4	4	1	4 25	1 00
		Laprairie.....	1	0 40
		Soulanges	6	6	5	1	4 15	0 60
Total.....	121	95	64	13	93 61	20 60	
RIOHELIEU....	Yamaska.....	St. Antoine de la Baie du Febvre.....	18	9	9	1	11 25
		Total.....	18	9	9	1	11 25
ST, FRANÇOIS..	Richmond.....	Windsor.....	188	83	83	48	107 92	15 00
		St. Georges de Windsor.	45	33	23	2	31 70	4 80
		Stanstead.....	11	9	9	10 05	2 00
		Wolfe	10	7	7	1	6 60	2 60
		Total.....	254	132	122	51	155 67	24 40
TERREBONNE..	Argenteuil	St Jérusalem de Lachute	32	27	25	2	50 30	2 00
		Terrebonne.....	30	21	21	6	22 55
		Total.....	62	48	46	8	72 85	2 00

No. 2.

COUR DE CIRCUIT POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

CIRCUIT COURT FOR THE PROVINCE OF QUEBEC.

DISTRICT.	NOM DE LA COUR DE CIRCUIT. NAME OF CIRCUIT COURT.	SOMMATIONS.—WRITS OF SUMMONS.													BREFS.—WRITS.				OPPOSITIONS.						Montant des honoraires.—Amount of Fees.	Dépenses du bureau.—Expenses of Office.											
		No. total de sommations émises. Total No. of Summons issued.	No. de causes susceptibles d'appel. No. of Appealable cases.	No. de causes non-susceptibles d'appel. A. \$25 et au-dessous. At \$25 and under. Au-dessus de \$25. Over \$25.			No. de Brefs rapportés en Cour. No. of Writs returned into Court.		No. de causes par défaut. No. of default cases.		No. de Jugements rendus dans les causes par défaut. No. of Judgments in default cases.		No. de causes contestées. No. of contested cases.		Exécutions.	Total No.—No. total.	Afin d'Annuler.		Afin de Distraire.		Afin de Conserver.																
				Appelable cases.	At \$25 and under.	Above \$25.	Appelable.	Non susceptible d'appel.	Susceptibles d'appel.	Non susceptible d'appel.	Par la Cour. By Court.	Par le Greffier. By Clerk.	Susceptibles d'appel.	Non susceptibles d'appel.			Contestées.	Contestées.	Contestées.	Contestées.	Contestées.	Contestées.	Contestées.														
Arthabaska	Arthabaska, district.....	32	71	163	148	48	195	25	107	9	11	26	57	103	79	7	9	2	112	5	33	2	1	1	4	2	1	1	32	28	4	1152	90	377	92		
	Total.....	382	71	163	148	48	195	25	107	9	11	26	57	103	79	7	9	2	112	5	33	2	1	1	4	2	1	1	32	28	4	1152	90	377	92		
Iberville.....	Iberville, district.....	466	59	278	129	40	229	22	133	12	5	55	68	109	107	24	8	21	150	6	19	5	1	4	4	1	1	2	10	2	8	1129	63	689	03		
	Total.....	466	59	278	129	40	229	22	133	12	5	55	68	109	107	24	8	21	150	6	19	5	1	4	4	1	1	2	10	2	8	1129	63	689	03		
Montréal	Montréal, district.....	9980	6	6535	3445	6	5674	3811	2	3972	3166	1863	5568	184	83	659	1	2686	14	630	281	69	47	165	256	77	17	162	93	12	81	21563	70	24833	70
	Total.....	9980	6	6535	3445	6	5674	3811	2	3972	3166	1863	5566	184	83	659	1	2686	14	630	281	69	47	165	256	77	17	162	93	12	81	21563	70	24833	70
Rimouski	Rimouski, comté.....	110	5	70	36	2	55	3	25	1	2	20	10	40	2	4	30	1	12	10	4	2	4	2	2	150	75	45	00			
	Total.....	110	5	70	36	2	55	3	25	1	2	20	10	40	2	4	30	1	12	10	4	2	4	2	2	150	75	45	00			

No. 3a.

COUR SUPERIEURE POUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

SUPERIOR COURT FOR THE PROVINCE OF QUEBEC.

DISTRICT.	SOMMATIONS.										WRITS OF SUMMONS.								MREFS.—WRITS.																																					
	Dans les causes. — In cases.				No. de brefs rapportés en Cour. — No. of Writs returned into Court.			No. de causes par défaut. — No. of default cases.			No. de Jugements rendus dans des causes par défaut. — No. Judgments in default cases.					No. de causes contestées. — No. of contested cases.		No. de causes contestées. — No. of contested cases.			Exécutions																																			
	No. total émis.—Total No. issued.										Entre—Between \$200 & \$300.		Entre—Between \$300 & \$400.		Entre—Between \$400 & \$500.		Au-dessus de—Over \$500.		Entre—Between \$200 & \$300.		Entre—Between \$300 & \$400.		Entre—Between \$400 & \$500.		Au-dessus de—Over \$500.		Par la Cour. By Court.		Par le Greffier. By Clerk.		Par la Cour. By Court.		Par le Greffier. By Clerk.		Entre—Between \$100 & \$300.		Entre—Between \$300 & 400.		Entre—Between \$400 & \$2000.		Au-dessus—Over \$2000.		Total.		Jugées.		Saisie—Arrest avant Jugement—Before Judgment.			Saisie—Revendication.		Saisie—Gagerie.		De Bonis.		De Terris.
Arihabaska	114	19	18	69	8	9	10	52	7	4	7	57	1	2	2	2	13	2	21	25	6	2	22	2	2	6	36	51	5	1	4	22	9																			
Iberville.....	95	21	15	51	8	8	11	36	6	4	2	16	3	7	10	2	1	22	2	2	6	36	51	5	1	4	25	12	5	1	4	25	12																							

No. 3b.

COUR SUPÉRIEURE POUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

SUPERIOR COURT FOR THE PROVINCE OF QUEBEC

DISTRICTS....	REQUETES POUR WRITS DE, APPLICATIONS FOR WRITS OF,				En vertu de l'acte des loca- teurs et locataires. Under the Lessors and Les- sees' Act.	No. Total.	OPPOSITIONS.												Montant des Honoraires. Amount of Fees.	Dépenses du Greffe. Expenses of Office.
	<i>Certiorari.</i>	<i>Mandamus</i>	<i>Quo War- ranto.</i>	Prohibi- tion.			<i>A fin d'annuler.</i>			<i>A fin de distraire.</i>			<i>Afin de charge</i>			<i>Afin de conserver.</i>				
	Accordées. Granted.	Accordées. Granted.	Accordées. Granted.	Accordées. Granted.			Total.	Maintenues. Maintained. Dont il n'a pas été disposés.	Undisposed of.	Total.	Maintenues. Maintained. Déboutées.	Dismissed.	Total.	Déboutées. Dismissed.	Total.	Maintenues. Maintained. Déboutées.	Dismissed. Dont il n'a pas été disposés.	Undisposed of.		
Arthabaska....	2	1	4	12	1	1	3	3	8	6	1	1	\$ cts. 2706 56	\$ cts. 377 92		
Iberville.....	1	2	1	38	2	2	2	1	1	33	28	5	2750 36	706 99		

674

No. 5.

(En matières Civiles.)

SHÉRIFS DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

SHERIFFS OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

(Civil.)

DISTRICTS.	No. d'Exécutions reçues. No. of Writs of Exccution received.	<i>De Bonis.</i>		<i>De Terris.</i>		Montant des ventes de propriétés. Amount of sales of property.		Montant des Honoraires. Amount of Fees.	Dépenses du Greffe. Expenses of Office.
		Total.	No. de Ventes. No. of Sales.	Total.	No. de Ventes. No. of Sales.	Immobilières. Real.	Mobilières. Personal.		
Beauharnois.....	19	14	1	17	13	\$ cts. 10735 00	\$ cts. 171 43	\$ cts. 1177 86	\$ cts. 300 00
Montréal.....	1	1	169	105	239353 35	213 30	8071 21	12120 26

DISTRICT DE MONTRÉAL.—DISTRICT OF MONTREAL.

COUR DU BANC DE LA REINE, (*La Couronne*)—COURT OF QUEEN'S BENCH, (*Crown Side*.)

1883

Offenses.—Offences.	Nombre de causes. — Total cases.	Accusation fondée. — True Bills.	Pas d'accusations. — No Bills.	Convictions.			Acquittements. — Acquittals.	Nolle Prosequi.	Causes non instruites. — Untried cases.
				Plaidoyer coupable. — Plea of guilty.	Après procès. — After trial.				
Assaut et batterie—Assault and battery.....	1	1						1	
Incendiateurs—Arson.....	2	1	1			1			
Assaut avec intention de meurtre—Assault with intent to murder.....	1	1				1			
Assaut infligeant des blessures corporelles—Assault occasioning actual bodily harm...	2	1	1					1	
Essai de désertion du pénitencier—Attempting to escape custody in the penitentiary.	9	9		4		2		3	
Tentative de viol—Attempt to commit a rape.....	1	1				1			
Bigamie—Bigamy.....	1	1						1	
Vol avec effraction—Burglary.....	2	2		2					
Connaissance charnelle d'une fille au-dessous de dix ans—Carnally abusing a girl under the age of ten years.....	1	1			1				
Conspiration—Conspiracy.....	1	1				1			
Domage à la propriété—Damaging property.....	1	1				1			
Désertion du pénitencier—Escaping custody in the penitentiary.....	2	2		2					
Essai félonieux de délivrer un prisonnier—Feloniously attempting to rescue a prisoner.....	1	1		1					
Bris et entrée félonieuse dans un magasin et vol—Feloniously breaking and entering into a shop and stealing therein.....	4	4		2	2				
Entrée dans une maison privée avec intention de commettre une félonie—Feloniously entering a dwelling house with intent to commit a felony therein.....	1	1				1			
Recel—Feloniously receiving stolen goods...	5	5			4	1			
Faire feu avec intention de meurtre—Feloniously shooting with intent to murder...	4	4			2			2	
Blessant félonieusement avec intention de faire des blessures corporelles graves—Feloniously wounding with intent to do some grievous bodily harm.....	1	1				1			
Blessant félonieusement avec intention de meurtre—Feloniously wounding with intent to murder.....	1	1			1				
Blessant félonieusement avec intention d'estropier—Feloniously wounding with intent to maim.....	2	2				2			
Faux—Forgery.....	9	9		2	3	1		3	
Vol de chevaux—Horse stealing.....	1	1				1			
Assaut indécet—Indecent assault.....	2	1	1		1				
Domage à un chemin de fer—Injuring a railway.....	1		1						
Larcin—Larceny.....	41	32	9	11	9	11		1	
Larcin par un commis—Larceny by a clerk.	1	1				1			
Larcin par serviteur—Larceny by a servant.	2	2		1				1	
Libelle—Libel.....	2	1	1			1			
Délits—Misdemeanor.....	5	4	1	1	1	2			
Meurtre—Murder.....	2	2			1	1			
Obtention d'argent sous faux prétextes—Obtaining money by false pretences.....	10	10		4	3	2		1	
Parjure—Perjury.....	10	8	2		1	4		3	
Viol—Rape.....	6	6				5		1	
Vol—Robbery.....	2	2				2			

No. 6.—Suite.—Continued.

Offenses.—Offences.	Nombre de causes. — Total cases.	Accusation fondée. — True Bills.	Pas d'accusations. — No. Bills.	Convictions.			Nolle Prosequi.	Causes non instruites. — Untried cases.
				Plaidoyer coupable. — Plea of guilty.	Après procès. — After trial.	Acquittements. — Acquittals.		
Vol par une personne armée—Robbery by a person armed.....	1	1				1		
Envoi d'une lettre de menaces demandant de l'argent—Sending a letter demanding money with menaces.....	1	1				1		
Vol de mouton—Sheep stealing.....	1	1				1		
Vol de chevaux—Stealing a gelding.....	1	1		1				
Vol d'une jument—Stealing a mare.....	2	1	1			1		
Vol de lettres d'argent—Stealing a post letter containing money.....	1	1		1				
Vol d'argent—Stealing money.....	1	1				1		
Vol d'un paquet envoyé par la malle—Stealing a parcel sent by parcel post.....	1	1			1			
Vol sur la personne—Stealing from the person.....	11	9	2		2	5		2
Subornation de parjure—Subornation of perjury.....	1	1						1
S'appropriant illégalement des effets appartenant à un autre—Unlawfully appropriating temporarily to his own use goods belonging to another.....	1	1			1			
Tentative illégale de suicide—Unlawfully attempting to commit suicide.....	1	1				1		
Port illégal d'armes à feu—Unlawfully carrying a fire arm.....	2	2			1			1
Négligence illégale de pourvoir au nécessaire de sa femme—Unlawfully neglecting to provide for his wife the necessaries of life.....	6	4	2			2		2
Infligeant illégalement et malicieusement des blessures corporelles graves—Unlawfully and maliciously inflicting some grievous bodily harm.....	7	5	2		2	1		2
Blessant avec intention de rendre infirme—Wounding with intent to maim.....	2	1	1	1				
Total.....	177	152	25	33	36	57		26

NOTA.—Une cause jugée sur accusation portée durant l'année 1880—One case tried upon indictment found during the year 1880.

Terme de septembre 1880—September term 1880.

Extorsion d'argent par menaces—Extorting money by threats.

Terme de novembre 1883—November term, 1883.

Montant des honoraires—Amount of Fees.....\$1511 18.

Dépenses du greffe—Expenses of Office..... 3470 25.

Verdict coupable—Verdict guilty.

COUR GÉNÉRAL DES SESSIONS DE LA PAIX—COURT OF GENERAL SESSIONS OF THE PEACE.

Offenses.—Offences.	Nombre de causes.		Convictions.				
	Total cases.	Plaidoyer coupable.	Plea of guilty.	Après procès.	After trial.	Acquittements.	Acquittals.
Assaut.—Assault	1			1			
Assaut avec intention de viol.—Assault with intent to commit a rape....	1			1			
Bigamie.—Bigamy	1	1					
Malversation.—Embezzlement	2	2					
Bris félonieux d'un magasin et vol.—Feloniously breaking into a shop and stealing therein.....	8	5	2			1	
Délivrer une lettre de menaces.—Feloniously delivering a threatening letter.....	1			1			
Recel.—Feloniously receiving stolen goods.....	3	1		1		1	
Vol dans une maison privée un montant de \$25.—Feloniously stealing in a dwelling house to the value of \$25	1	1					
Blessant avec intention de meurtre.—Feloniously wounding with intent to murder.....	1			1			
Larcin.—Larceny	80	56	26			7	
Sacrilège.—Larceny in a church.....	1	1					
Larcin par un commis.—Larceny by a clerk.....	7	7					
Larcin par un serviteur.—Larceny by a servant.....	6	5				1	
Obtention d'argent sous faux prétextes.—Obtaining money by false pretences	3	2		1			
Vol.—Robbery.....	2			1		1	
Vol de la personne.—Stealing from the person.....	9	4		2		3	
Vol d'une génisse.—Stealing a heifer	1	1					
Vol d'argent.—Stealing money.....	6	5		1			
Tentative illégale de suicide.—Unlawfully attempting to commit suicide.	2	1		1			
S'appropriant illégalement des effets appartenant à un autre.—Unlawfully appropriating to his own use goods belonging to another.....	3			2		1	
Blessant illégalement et malicieusement avec intention de faire des blessures corporelles graves.—Unlawfully and maliciously wounding with intent to do some grievous bodily harm.....	1			1			
Négligence illégale de pourvoir au nécessaire de sa femme.—Unlawfully neglecting to provide for his wife the necessaries of life.....	6	3		3			
Exposition illégale et obscène de sa personne.—Unlawfully and obscenely exposing his person.....	1	1					
Tentative de vol de la personne.—Unlawfully attempting to steal from the person	1			1			
Domage illégal et malicieux à la propriété.—Unlawfully and maliciously damaging property.....	1	1					
	158	97	46			15	

Nombre d'accusations portées par le Greffier de la Paix..... } 158
 Number of indictments preferred by the Clerk of the Peace..... }

Montant des honoraires..... } \$4070 61
 Amount of Fees..... }

Dépenses du greffe..... } \$6523 61
 Expenses of office..... }

REGISTRATEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—REGISTRARS OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

Comté ou division d'enregistrement. — Registration county or division.	No. total de documents enregistrés. — Total No. of documents enregistered.	No. d'hypothèques. — No. of Mortgages.	No. de mutations de propriétés. — No. of changes of properties.	No. de contrats de mariage. — No. of marriage contracts.	No. d'autres documents. — No. of other documents.	Montant des honoraires. — Amount of fees.	Dépenses du bureau. — Expenses at office.
						\$ cts.	\$ cts.
Brome.....	1129	312	594	1	473	1454 80	400 10
Shefford.....	1951	226	799	27	899	2615 85	907 70

No. 9.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	COMTÉ. — COUNTY.	Residence.	Nom du magistrat. — Name of magistrate	No. de plaintes. — No. of complaints.	No. de jugements. — No. of judgments.	Amendes imposées. — Penalties imposed.
		Canton—Paroisse. — Township—Parish.				
ARTHABASKA ...	Arthabaska	Stanford	Ion Thibaut...	1		\$ cts.
	Drummond.....	Tingwick.....	brin Gordon.....			
		St Cyrille de Wendover.....	I Côté.....			
CHICOUTIMI.....	Chicoutimi.....	Jonquière	Jos. Maltais.....			
GASPÉ.....	Bonaventure.....	Maria.....	Jan Cyr.....	2	2	4 00
			l Lussier.....	1		75 00
JOLIETTE	Joliette	Ste. Elizabeth.....	ierre Adam.....			
	Montcalm.....	St. Esprit.....	uguste Gareault, J. E. Brouillet.....			
KAMOURASKA ...	Kamouraska	St Philippe de Nérie	rançois Deschène.			
MONTRÉAL.....	Jacques-Cartier	Ste. Anne.....	L. Daoust.....			
	Laprairie.....	St. Philippe.....	ierre Provost	1	1	2 00
	Soulanges.....	Côteau du Lac.....	ion Giroux.....			
		Cité de Montréal.....	ichael Stewart..... H. Joseph..... S. Evans.....			
OTTAWA	Ottawa	Ripon.....	ierre Fortier.....	1		
RICHELIEU	Yamaska.....	St. Guillaume	B. Noé Hérard...			
SAGUENAY	Charlevoix.....	Baie St. Paul.....	léophe Simard....	2	1	
ST. FRANÇOIS.....	Stanstead	Hatley.....	B. LeBaron.....	1	1	
	Wolfe	Ham Nord.....	Demers.....	1	1	
TERREBONNE	Argenteuil.....	Lachute	J. Walker.....			
	Terrebonne	Ste. Thérèse.....	avid Morris.....			
TROIS-RIVIERES.	Maskinongé.....	St. Léon.....	Caron.....			
	Nicolet	St. Grégoire.....	A. Hébert.....			

